



VIVRE JOUR DE LA TERRE RÉCONCILIER HOMME ET NATURE

Rencontre avec le militant Pierre Rabhi
Les activités de la journée ARTS ET SPECTACLES PAGE 8

**ÉCHANGEUR TURCOT
COÛT :
6 MILLIARDS
OUVERTURE :
2022...**
Le plan de la Ville proposé hier est plus cher et retardera le projet de 5 ans, selon Québec.
PAGE A12



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

capitals 6 **CH** 3 LE CH FERA FACE À L'ÉLIMINATION DEMAIN

TROP PEU, TROP FORTS

Le Canadien a joué à la hauteur de son talent, hier soir au Centre Bell. Mais les Capitals aussi. Résultat : Washington a pris une avance de 3 à 1 dans la série, grâce à deux buts du lance-roquettes Alex Ovechkin. SPORTS PAGES 1 À 5

 **La faute de personne**
RÉJEAN TREMBLAY

 **Pas d'émeute cette année**
JEAN-FRANÇOIS BÉGIN



PHOTO DAVID BOILEY, LA PRESSE

SARKOZY SE DÉVOILE

La France entend faire interdire la burqa dans l'ensemble de l'espace public.
PAGES A2 ET A3
YVES BOISVERT PAGE A3



PHOTO REUTERS

NOMINATIONS DE JUGES CHAREST MONTRÉ DU DOIGT

Jean Charest a touché de très près aux nominations de juges comme premier ministre, mais aussi comme ministre conservateur à Ottawa, ont constaté Denis Lessard et Tommy Chouinard. LEUR REPORTAGE EN PAGE A7

EXCLUSIF

RÉSIDENCES POUR AÎNÉS L'AGENCE DE LA SANTÉ SE TOURNE VERS LE PRIVÉ NON CERTIFIÉ


Pour pallier le manque de places dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal signe la grande majorité de ses contrats de services avec des institutions non certifiées.
ARIANE LACOURSIÈRE
PAGE A4

LA PRESSE AFFAIRES

LE RETOUR DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

« Sauveur » de l'américain Chrysler, le géant italien Fiat passe la vitesse supérieure, avec le lancement de près de 40 nouveaux modèles d'ici 2014, dont plusieurs seront assemblés et vendus aux États-Unis. General Motors, lui, vient de rembourser ses dettes auprès de Washington et Ottawa.
NOTRE DOSSIER EN PAGE 2

L'EXPULSION POUR DANY VILLANUEVA



Dany Villanueva (à droite) doit être expulsé du Canada en raison de sa « grande criminalité », a tranché un commissaire à l'immigration, hier, à Montréal. Une décision que l'avocat du jeune homme de 23 ans contestera. Ce dernier est un témoin-clé dans l'enquête publique du coroner sur la mort de son frère, Fredy, abattu par un policier dans un parc de Montréal-Nord en août 2008.
CAROLINE TOUZIN PAGE A11



Mon clin d'œil **STÉPHANE LAPORTE**
S'il y en a qui se demandent ce qu'ont en commun Michael Jackson et Guy Laliberté, c'est simple... Ian Halperin.
Cliquez sur mon blogue! cyberpresse.ca/laporte

CINÉMA ET RENTABILITÉ
Un choix de société
MARC CASSIVI ARTS ET SPECTACLES PAGE 3

Ne jetez plus votre argent à la poubelle...

Correction de la vue au laser
À partir de **490\$** par œil* ~~TAXE~~
LASIK sans lame disponible




Vous avez 5 ans pour payer!
2015
Consultation GRATUITE
1 866 393-1515
www.lasikmd.com
LAVAL | MONTRÉAL | BROSSARD

Découvrez combien vous économiserez en soins de la vue si vous optez pour le LASIK maintenant. Visitez www.lasikmd.com/calculatrice

* Les prix peuvent changer sans préavis et peuvent varier selon la prescription. Correction personnalisée à 1750 \$ par œil. Applicable sur une chirurgie des deux yeux. Financement de 60 mois à partir de 8,9 % d'intérêt et sous réserve d'approbation de crédit de Services de cartes Desjardins.

Halifax | Québec | Sherbrooke | Ottawa | Toronto | Winnipeg | Edmonton | Calgary | Vancouver

FRANCE PROJET DE LOI SUR LE VOILE INTÉGRAL

SARKOZY VEUT BANNIR LA BURQA

Au plus bas dans les sondages, Nicolas Sarkozy tente le tout pour le tout: surfant sur un sentiment anti-immigrés chez certains électeurs français, il entend faire interdire la burqa dans l'ensemble de l'espace public. La Belgique pourrait aussi la bannir dans la rue. Une mesure que plusieurs universitaires québécois regardent avec méfiance.



PHOTO FRED ERNST, AP



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — Petite surprise au sommet de l'État.

Le projet d'interdiction de la burqa, qui semblait voué à l'enlisement, est revenu sur le devant de la scène. Nicolas Sarkozy a pris tout le monde à contre-pied hier et annoncé qu'un texte de loi serait soumis au Conseil des ministres le 12 mai. Puis au Parlement avant la fin du mois de juin, en «procédure d'urgence».

Le président Sarkozy a donc choisi la méthode rapide. Et une version «dure». Le voile intégral serait prohibé non seulement dans certains lieux publics bien précis comme les hôpitaux, les préfectures etc., mais dans l'ensemble de l'espace public, y compris dans la rue.

Une précipitation qui ne paraît pas dénuée d'arrière-pensées politiques. Après la débâcle de la droite aux élections régionales, le président Sarkozy, lui-même au plus bas dans les sondages, a manifestement décidé de reprendre en main son électorat en jouant de nouveau de la carte de la sécurité et du sentiment anti-immigrés, notamment dans les milieux populaires. Mardi, devant le nouveau préfet de Seine-Saint-Denis, le département le plus «sensible» de la région, il promettait de supprimer les allocations familiales en cas d'absentéisme prolongé des enfants à l'école. L'annonce d'une interdiction totale et quasi immédiate de la burqa, même si le phénomène concerne au maximum 2000 femmes, est un autre signal en direction de l'électorat tenté par le Front national.

Il existe un très large consensus pour estimer que la burqa est «contraire à la dignité et à la liberté de la femme». Mais peut-on et doit-on l'interdire? Pour des raisons de principe ou de

« Cette loi sera inapplicable. Que feront les policiers devant une femme en burqa dans la rue? Ils vont la mettre en prison? Lui faire enlever son voile qu'elle remettra cinq minutes plus tard? »

pratique, les avis divergent. À gauche et à droite.

Le premier parlementaire à avoir réclamé une loi est... un député communiste de la région lyonnaise, André Gérin. Au Parti socialiste, le député-maire d'Évry en région parisienne, Manuel Vals, est lui aussi un partisan de l'interdiction pure et simple. À gauche, leur position est nettement minoritaire, car la plupart des élus socialistes jugent une telle loi improductive, et simplement de nature à encourager la xénophobie.

D'autres invoquent le simple bon sens: « Cette loi sera inapplicable, a dit hier le député-maire PS de Lyon, Gérard Collomb. Que feront les policiers devant une femme en burqa dans la rue? Ils vont la mettre en prison? Lui faire enlever son voile qu'elle remettra cinq minutes plus tard? » Mais, même à droite et dans les rangs sarkozystes, un certain nombre d'élus tiennent le même discours «réaliste»: il ne faut pas adopter une loi qui n'a aucune chance d'être appliquée.

Mais ce texte sera-t-il pour commencer validé par le Conseil constitutionnel? Beaucoup en doutent. Sollicité à titre consultatif, le Conseil d'État donnait le 26 mars dernier un avis plus que mitigé: une interdiction générale de la burqa aurait peu de chances de passer l'examen. Si la loi désigne nommément la burqa et le niqab, elle sera désavouée pour cause de discrimination. Ou facilement contournée. Par ailleurs, au nom de quel principe interdire aux passants d'avoir le visage voilé? « Si la loi est votée, il y aura sans l'ombre d'un doute censure du Conseil constitutionnel », estimait hier le constitutionnaliste Dominique Rousseau.

« Le désaveu du Conseil constitutionnel est un risque à prendre, car l'enjeu en vaut la peine », commentait en écho le premier ministre François Fillon. Même si la loi en question n'est jamais adoptée et encore moins mise en pratique, au moins Sarkozy et son gouvernement auront-ils envoyé un « signal » à leur électorat.

Ballon Bleu de Cartier

www.cartier.com

Cartier

Disponible chez :
CHÂTEAU D'IVOIRE
JOAILLIERS

2020 RUE DE LA MONTAGNE, MONTRÉAL: (514) 845-4651 SANS-FRAIS: 1-888-883-8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

UN SUJET NOUVEAU EN EUROPE

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

Le phénomène de la burqa est apparu tout récemment dans les pays européens. Et la question de son interdiction ne se posait pas. Les réactions sont donc toutes récentes. Et n'ont pas été testées devant la Cour européenne de justice. En principe, c'est aujourd'hui que le Parlement belge devrait adopter l'interdiction totale du voile intégral, y compris dans la rue. Ce serait le premier pays européen à se prononcer en ce sens. Aux antipodes de la Grande-Bretagne, qui a toujours prôné le communautarisme et va très loin dans les « accommodements raisonnables ». En Italie, certaines grandes mairies que dirige la Ligue du Nord (populiste) ont pris des arrêtés d'interdiction dont on ne sait pas s'ils seront appliqués. Et aux Pays-Bas, pays traditionnellement libéral mais qui a connu dans les dernières années une poussée de l'extrême droite, un débat est en cours sur une possible interdiction de la burqa.



PHOTO REUTERS

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous!	ARTS 7
Astrologie du jour	AFFAIRES 17
Bourses	AFFAIRES 11-12
Décès	AFFAIRES 15-16
Forum	A 24-25
Horaire télévision	ARTS 4

Loteries	A 23
Monde	A 21 à 23
Petites annonces	AFFAIRES 4 et 14
Sudoku	AFFAIRES 4
Trait d'union	AFFAIRES 17

Météo

Nuageux avec averses cessant en matinée, maximum 13, minimum 5. AFFAIRES 14

FRANCE PROJET DE LOI SUR LE VOILE INTÉGRAL



PHOTO MICHEL GANGNE, AFP

Deux femmes vêtues d'une burqa marchent dans une rue de Marseille, en France. Le projet de loi que Nicolas Sarkozy entend présenter interdira le port du voile intégral dans les espaces publics, c'est-à-dire dans certaines institutions gouvernementales ainsi que dans la rue.

Le voile démagogique



YVES
BOISVERT
CHRONIQUE

L'interdiction «générale» du port du voile islamique dans tous les espaces publics en France, annoncée hier, fera sûrement recette. Personne n'aime le niqab ou la burqa.

Pourtant, Nicolas Sarkozy sait très bien qu'une interdiction aussi large est contraire à la Constitution française. Elle sera invalidée avec raison par les tribunaux français et par la Cour européenne des droits de l'homme comme une atteinte aux libertés fondamentales. C'est couru d'avance.

■ ■ ■

Le 25 mars, à la demande du premier ministre français François Fillon, le Conseil d'État rendait un rapport remarquable de clarté sur cette question.

Conclusion? Certes, ce voile intégral témoigne «d'une conception profondément inégalitaire du rapport entre les hommes et les femmes». Mais il existe une telle chose que la liberté.

Or, compte tenu des droits des citoyens reconnus partout dans les démocraties, il est «impossible de recommander une interdiction du seul voile intégral». Une telle interdiction serait «très fragile

La liberté n'existe pas seulement pour les gens qu'on trouve sympathiques ou qui partagent nos valeurs. Sinon, on n'aurait pas besoin de la protéger.

juridiquement et difficilement applicable en pratique». Quant à interdire toute forme de masque, ce n'est guère plus faisable.

Le Conseil d'État, qui est l'autorité suprême en droit administratif français, fait une revue des règles, tant en France que dans d'autres démocraties constitutionnelles.

Il conclut que l'on peut fort bien interdire le voile intégral pour les employés de l'État et les usagers de certains ser-

vices, notamment l'école – la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu qu'on peut interdire pour les élèves et enseignants le port des signes religieux ostentatoires.

Il est aussi permis d'exiger l'identification des gens dans certaines circonstances: contrôles routiers, aéroports, photos officielles, etc. Quand cette tenue est «incompatible avec l'exercice de son activité professionnelle», on peut aussi l'interdire.

Il est également interdit de «contraindre autrui à se dis-

européennes et françaises, il ressort qu'on doit protéger le libre arbitre. La liberté toute simple de se vêtir comme on veut et de circuler dans l'espace public.

«La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui», dit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui date de la Révolution de 1789.

L'égalité hommes-femmes? Elle n'interdit pas à une femme de décider de porter un vêtement symbole d'asservissement.

lutionnaires français: «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public.»

Bref, il n'y a pas de doute juridique: une telle loi ne tient pas la route.

■ ■ ■

Pourquoi donc ce défi constitutionnel du gouvernement français, qui déposera son projet de loi en mai? Parce que ce sera probablement rentable politiquement.

Ici aussi, même si le projet de loi 94 du gouvernement Charest est beaucoup plus limité, il y a des questions à se poser. Qu'on interdise le port du niqab aux employés de l'État, cela semble aller de soi – encore que ce soit hautement théorique, vu le nombre infini de femmes le portant au Québec.

Mais interdire les services de santé aux femmes portant le niqab n'est certainement pas raisonnable et ne passe probablement pas le test de la Charte. La liberté n'existe pas seulement pour les gens qu'on trouve sympathiques ou qui partagent nos valeurs. Sinon, on n'aurait pas besoin de la protéger.

Mais en France comme au Québec, le port du voile démagogique n'est pas encore interdit...

INTERDICTION DU VOILE INTÉGRAL EN FRANCE

Réactions mitigées au Québec

PAUL JOURNET

Bannir le voile intégral de tout l'espace public? Le projet de loi français suscite des réactions mitigées au Québec.

Le philosophe Daniel Weinstock s'y oppose. Il se dit pour l'affranchissement des femmes, mais croit que la loi ne permettrait pas d'atteindre cet objectif. «On se pète les bretelles en se disant contre le voile intégral. Mais que vait-on vraiment gagner en l'interdisant? On va seulement inciter ces femmes à rester chez elles. C'est le contraire de l'intégration», dénonce

le titulaire de la chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique à l'Université de Montréal et consultant de la commission Bouchard-Taylor.

Pascal Fournier, professeure à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, estime aussi que la loi augmenterait l'exclusion au lieu de la combattre. «C'est une loi inutile et hypocrite. Si on voulait vraiment intégrer ces femmes, on agirait différemment. Il faudrait s'attaquer aux causes socioéconomiques, les aider à trouver des logements abordables et un emploi», explique l'auteur de l'essai à paraître

Lost in Transplantation: Muslim Marriage in Western Courts.

En mars, le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative française, a prévenu que la loi risquait d'être renversée devant les tribunaux. Sans prendre position sur la pertinence du projet de loi, Rachida Azdouz soutient que l'argumentaire juridique est faible. «Le projet de loi se fonde sur la dignité humaine et sur l'égalité des sexes. Dans le premier cas, l'argument est maladroite. Dans le deuxième, il est intéressant mais fragile», explique la professeure de l'Université de Montréal, spécialiste des relations interculturelles. Pour

être recevable, la loi aurait, selon elle, dû se fonder sur le maintien de l'ordre public, en parlant du danger de permettre à des individus de rester voilés ou masqués dans certains endroits.

«Chape de plomb»

L'intellectuelle Djemila Benhabib, auteure de *Ma vie à contre-Coran*, salue le projet de loi. «Il faut se rappeler que le voile n'est pas un vêtement culturel ou traditionnel. C'est une idéologie politique imposée aux femmes. C'est une chape de plomb qui empêche l'intégration des femmes. Il faut la faire éclater», soutient-elle.

Elle ne croit pas que la loi française marginaliserait davantage les femmes concernées. «Je ne reste pas dans ma tour d'ivoire, j'ai été dans les banlieues de Paris, j'ai vu ces femmes. Et elles subissent la pression de leur milieu pour porter le voile. L'État doit les aider à s'en affranchir.»

M^{me} Benhabib se réjouit que le projet de loi s'étende à l'ensemble de l'espace public (parcs, centres commerciaux, etc.). «Si c'est un objet d'asservissement, il faut envoyer le message qu'il est inacceptable, peu importe le lieu. La liberté n'est pas divisible.»

ACTUALITÉS

Contrats de services entre l'Agence de la santé de Montréal et des résidences pour aînés

72 % des contrats attribués à des résidences non certifiées

EXCLUSIF

ARIANE LACOURSIÈRE

Alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec se targue d'avoir adopté une certification des résidences privées pour aînés, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal signe la grande majorité de ses contrats de services avec des institutions non certifiées, révèle des données que *La Presse* a obtenues.

Parce que le réseau de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) déborde à Montréal, l'Agence doit régulièrement acheter des places dans des résidences privées afin d'y héberger une partie de sa clientèle. Sur les 1938 places actuellement achetées par l'Agence dans la métropole, 72 % sont situées dans des établissements non certifiés.

Ces chiffres ont été obtenus par Yves Lévesque, responsable du secteur des établissements privés et communautaires à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), qui les a compilés en épluchant le Registre des résidences privées pour personnes âgées du gouvernement.

Dans ce registre, chaque résidence doit indiquer combien de places «font actuellement l'objet d'une entente contractuelle écrite avec un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, CLSC, CHSLD) ou l'Agence de la santé et des services sociaux».

On y apprend, par exemple, que la résidence Tournesol, qui n'est pas encore certifiée, possède 287 places, dont 55 font l'objet d'un contrat de services avec l'Agence de la santé de Montréal et dont 40 sont financées comme ressource intermédiaire.

Cette situation inquiète M. Lévesque. «Le gouvernement ferme actuellement des lits en CHSLD. Avec le vieillissement de la population, on sait que le nombre d'aînés va augmenter et que le nombre de contrats de services avec le privé va aller en augmentant. C'est inquiétant de voir que la majorité de ces contrats de services sont



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Parce que le réseau de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) déborde à Montréal, l'Agence de la santé doit régulièrement acheter des places dans des résidences privées afin d'y héberger une partie de sa clientèle.

signés avec des résidences non certifiées», dit-il.

M. Lévesque est d'autant plus troublé que la majorité de ces contrats sont signés pour de longues périodes de cinq à dix ans. Il se demande à quel point cette situation respecte la loi.

Selon la Loi sur la santé et les services sociaux, «tout exploitant d'une résidence pour personnes âgées doit être titulaire d'un certificat de conformité délivré par l'agence du territoire où se trouve sa résidence» et «un établissement public doit, avant de proposer à un usager une résidence pour personnes âgées, s'assurer que l'exploitant de cette résidence est titulaire d'un tel certificat».

«En signant des contrats avec des résidences non certifiées, l'Agence respecte-t-elle la loi? Il faudrait vérifier», dit M. Lévesque.

Un lent processus

Le gouvernement a adopté le programme de certification des

résidences privées pour aînés il y a deux ans. Afin d'obtenir leur permis, les résidences doivent respecter 26 critères. Tous les établissements devaient avoir obtenu leur certification en février 2009. Mais actuellement, seulement 53 % des résidences privées de Montréal sont certifiées.

La porte-parole de l'Agence, Chantal Huot, explique que le principal facteur qui freine les résidences dans leur processus d'accréditation est la sécurité incendie. Plusieurs résidences sont incapables de prouver qu'elles peuvent évacuer leurs résidents rapidement et doivent modifier leurs installations.

Mais selon M^{me} Huot, la sécurité des aînés qui sont hébergés dans des résidences non certifiées n'est pas nécessairement menacée. M^{me} Huot ajoute que plusieurs contrats de services avec les résidences privées sont signés depuis plusieurs années. «La certification est arrivée après. Plusieurs

résidences sont en processus de certification», dit-elle.

Le cabinet de la ministre déléguée aux Services sociaux, Lise Thériault, préfère analyser les données en question avant de les commenter.

Selon la critique de l'opposition officielle en matière d'aînés, Lisette Lapointe, la situation est inacceptable. «On apprend que

2000 places sont achetées dans des résidences privées, alors qu'il y a 15 % moins de lits dans les CHSLD publics depuis 2001! Et de plus, la majorité ne sont pas certifiées, alors que toutes devraient l'être depuis deux ans. Qu'on en soit arrivé là, ça n'a pas d'allure. C'est un désengagement envers nos aînés», dit M^{me} Lapointe.

NOMBRE DE PLACES ACHETÉES DANS DES RÉSIDENCES PRIVÉES*

	AVEC DES RÉSIDENCES CERTIFIÉES	AVEC DES RÉSIDENCES NON CERTIFIÉES
En entente contractuelle	46	240
En contrat de ressource intermédiaire	197	393
En permis CHSLD	302	760
Total	545	1393

* Achats effectués par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Source: Fédération de la santé et des services sociaux

BONELLI
Activa 2.0

Cadre en aluminium et suspension avant. Dérailleur Shimano Tourney. 16 vitesses
★ modèle pour hommes

299⁹⁵\$

Bladerunner DASH
patins juniors extensibles pour garçons et filles

roulements ABEC 3 roues 72mm

~~79⁹⁵\$~~
59⁹⁵\$

Felt
QX 65

Cadre en aluminium. Dérailleur Shimano Acera. 18 vitesses
★ modèles pour hommes et femmes

469⁹⁵\$

FELT
bicycles

Bladerunner Formula 80
modèles pour hommes et femmes

roulements ABEC 7 roues 80mm

chassis en aluminium

119⁹⁵\$

Scott
Sportster P6

Cadre en aluminium. Dérailleur Shimano Acera. 21 vitesses
★ modèles pour hommes et femmes

539⁹⁵\$

SCOTT

Matrix 3.1
pour hommes seulement

roulements ABEC 5 roues 80mm

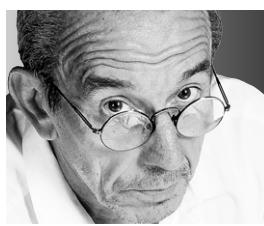
~~149⁹⁵\$~~
99⁹⁵\$

OBERSON avec tout achat de 500\$ et plus, obtenez 10% en vêtement de vélo gratuitement

1355 Boul. des Laurentides Laval 8025 Boul. Taschereau Brossard

Heures d'ouverture : Lundi au Mercredi 10h à 18h - Jeudi et Vendredi 10h à 21h - Samedi 9h à 17h - Dimanche 10h à 17h

La taverne virtuelle



**PIERRE
FOGLIA**
CHRONIQUE

Juan Antonio Samaranch est mort juste comme je m'apprêtais à dire pis que pendre de M^c Marcel Aubut. M. Samaranch est mort à temps pour me rappeler que M^c Aubut n'est, après tout, qu'un de ses nombreux et inévitables héritiers. Si le vieux franquiste n'avait pas vendu les cinq anneaux olympiques à Coca-Cola, General Electric, McDonald's, Visa, Panasonic, Samsung, Omega, etc. et aux chambres de commerce et aux grands hommes en affaires, si Samaranch n'avait pas fait de l'Olympisme une grosse *business*, jamais M^c Aubut ne serait devenu président du Comité olympique canadien, parce que cela ne l'eût pas du tout intéressé et c'eût été dommage, parce que c'est tout de même quelqu'un de très bien, M^c Aubut: récemment nommé Grand Québécois par la chambre de commerce de Québec, médaille officielle de l'Assemblée nationale du Québec, celle du Barreau de Québec, officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec, avocat émérite et Conseil de la reine, membre

du Temple de la renommée du sport du Canada et également de celui du Québec, il siège ou a siégé à plus de 30 conseils d'administration de plusieurs sociétés, ex-propritaire des Nordiques, etc.

Pas de M^c Aubut, probablement pas de défilé demain matin de nos olympiens rue Sainte-Catherine.

Alors, merci M. Samaranch d'avoir ouvert la voie à M^c Aubut. Merci M^c Aubut d'avoir pensé à ce défilé. Merci à Gregory Charles qui va animer le spectacle au square Phillips. J'ai entendu dire que Garou y sera peut-être, alors à tout hasard, merci aussi à Garou. Et, bien sûr, félicitations encore (je veux dire une autre fois, une fois de plus) aux médaillés des bosses, des relais, du hockey-luge, du curling, etc., voir le programme.

J'ai entendu dire aussi, mais cela reste à confirmer, qu'un autre défilé sera organisé la semaine prochaine pour honorer les infirmières (pour leurs heures supplémentaires), les institutrices (pour leurs classes de près de 40 élèves), les

travailleurs des CHSLD qui prennent soin de nos parents. Je vous tiens au courant.

UNE SIMPLE SUGGESTION — Avant la série Canadien-Washington, j'ai écrit quelques lignes que je n'ai pas envoyées pour dire que le Canadien aurait pu tomber plus mal pour le premier tour des séries. Par exemple, il aurait pu tomber sur les Penguins.

Je croyais, je crois toujours les Capitals «prenables» par une équipe modeste, disciplinée et appliquée comme on a vu le Canadien dans le premier match.

Par contre, disais-je aussi dans ce texte fantôme, je n'ai pas foi en Halak, ce n'est pas un gardien pour aller à la guerre (tout comme Huet avant lui). Mais cela n'a rien à voir avec ma suggestion. Voici.

Par Twitter, Facebook ou par textos (SMS), des milliers de gens commentent le match dans l'instant même où ils le voient, faisant ainsi de la ville, et même de la province, une immense taverne virtuelle. Imaginons un super ordinateur qui capterait, collecterait, traiterait ces commentaires pour en dégager un consensus, un plan de match instantané, découpé en lignes de coaching transmises dans le centième de seconde au banc du Canadien à un technicien qui les exécuterait sans état d'âme.

Ce serait vous, le coach du Canadien. Ce serait un début, un banc d'essai, après, sur le

même modèle, on pourrait continuer avec la politique. Sorte de retour à Athènes gouvernée comme elle l'a parfois été par l'ensemble des citoyens en y ajoutant l'instantané. En fait, ce serait plutôt un retour à Rome, le pouce en bas et Kostiti Machin et M. Charest donnés en même temps aux lions qui m'en remercieraient éternellement. Donne la papatte à mon oncle Pierre.

UNE AUTRE SUGGESTION — Vous vous rappelez comme il pleuvait tristement dimanche? Eh bien, il y avait encore plus triste que la pluie: le premier match de la série entre les Lakers et Oklahoma. Je venais de bâiller pour la 28^e fois quand, tout à coup, excité comme un pou sur un col de chemise, le plus célèbre et le plus frénétique des groupies des Lakers, Jack Nicholson, a bondi de son siège, s'énervant de strictement rien.

Ce que je voulais vous dire, c'est que si vous m'apercevez un samedi à la salle de quilles *Les boules qui roulent* à Farnham — j'y joue tous les samedis après-midi —, si vous m'apercevez excité pour rien comme ce con: tirez.

BOSTON — J'ai d'abord cru que c'était le Kényan Sammy Wanjiru, probablement le meilleur marathonien de l'heure, qui avait gagné à Boston lundi. Wanjiru, champion olympique, vainqueur l'an

dernier à Londres et à Chicago, 23 ans. Mais non, m'a-t-on repris, pas Wanjiru, Cheruiyot. S'cusez, j'ai dit, ce Cheruiyot, n'a-t-il pas déjà gagné le marathon de Boston trois ou quatre fois?

Non, non, m'a-t-on encore corrigé. Celui dont vous parlez, quatre fois vainqueur à Boston, c'est Kipkoech Cheruiyot. Alors que celui de ce froid lundi, celui du record du parcours (2 h 05:52), c'est Kiprono Cheruiyot, aucun lien de parenté.

Ils sont donc bien nombreux, ces Kényans...

Oui, monsieur, et de plus en plus jeunes, celui-ci n'a que 21 ans, presque un inconnu qui disputait son quatrième marathon seulement.

Vingt et un ans! Ciel d'Afrique et pattes de gazelle. Rappelons tout de même que le record du monde est détenu par le «vieux» Gebreselassie, 37 ans avant-hier, 2 h 03:59 à Berlin en 2008.

Précisons que le second super marathon de la saison sera celui de Londres, dimanche, et que, cette fois, oui, ce pourrait bien être l'affaire de Sammy Wanjiru, qui a failli ne pas pouvoir se rendre à Londres à cause du dérangement aérien que l'on sait. Les organisateurs ont nolisé un avion spécial pour ramasser les Africains, départ de Nairobi, puis Addis-Abeba, Djibouti et Barcelone, Barcelone-Londres en autobus, là il leur restera à parcourir 42 km et 195 m, mais à pied.

Pour un record? Ce serait étonnant. Les records se battent surtout à Berlin et à Chicago, où on a fait les parcours un peu plus courts exprès. Ben non, c'est pas vrai, ce que vous pouvez être nonos des fois.

SOMMET DU MILLÉNAIRE

Un appel à l'indignation

LOUISE LEDUC

Les dirigeants des 25 fonds spéculatifs (*hedge funds*) les plus performants ont empêché en 2009 la somme record de 25 milliards de dollars. À ce total, on est à 5 milliards près des 30 milliards nécessaires pour que 2,6 milliards de personnes partout dans le monde aient enfin accès à des latrines «et n'aient plus à déféquer dans la rue comme dans le Paris des années 1800».

Tel est le parallèle dressé hier par Riccardo Petrella, secrétaire général du Comité international pour un contrat mondial de l'eau, qui était de passage à Montréal dans le cadre du Sommet du millénaire.

C'est un appel à l'indignation que M. Petrella a lancé au micro. Il suffirait aussi de 180 milliards pendant 10 ans pour que chacun ait ses 50 litres d'eau par jour et puisse se nourrir raisonnablement.

Comment se fait-il qu'on ne parvienne pas à réunir cette somme alors que «1549 milliards ont été dépensés l'an passé pour la guerre»? a demandé M. Petrella.

La guerre, gouffre sans fond

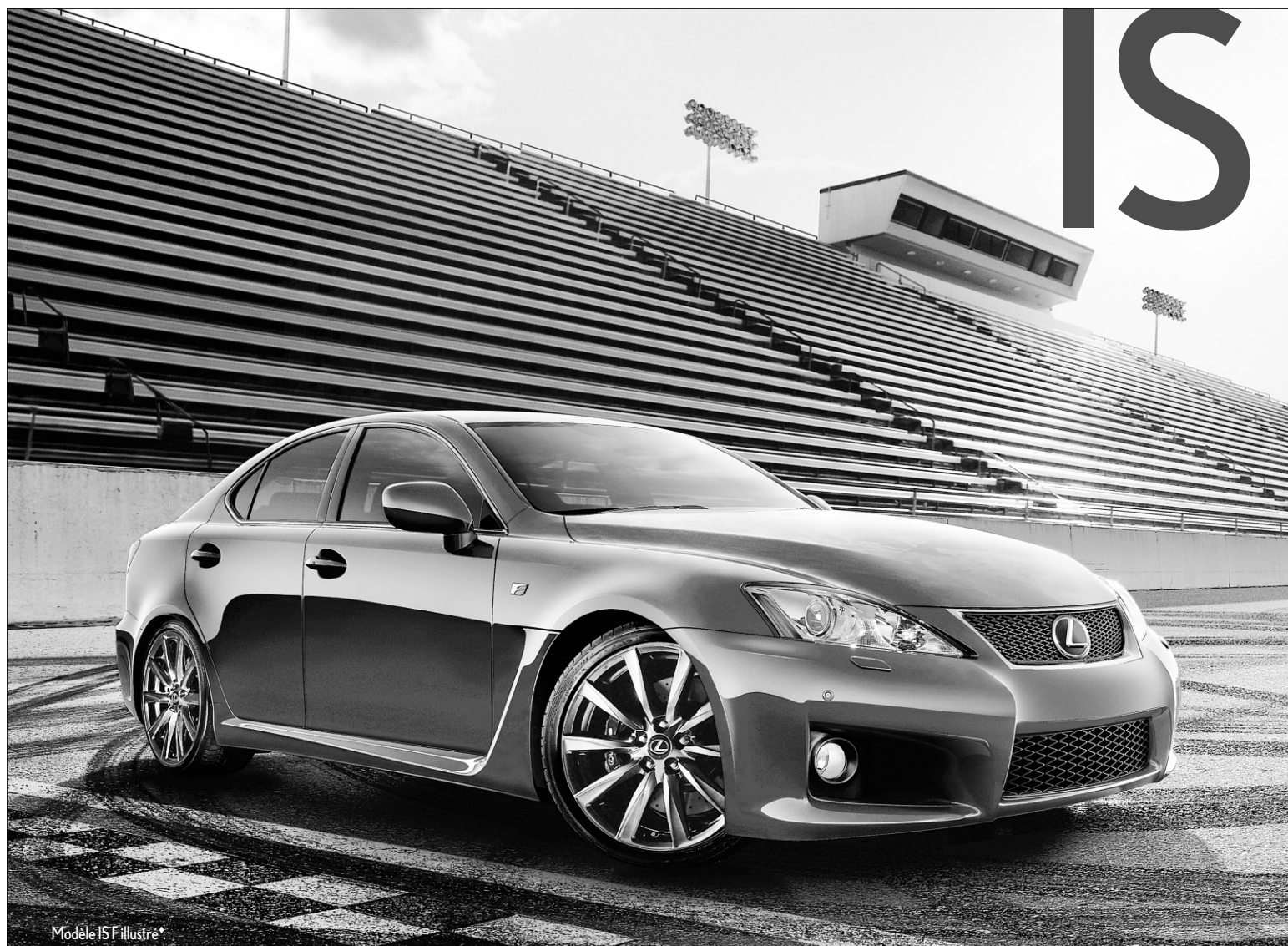
Loin de s'indigner de ce que leurs impôts servent à des fins militaires, les contribuables américains sont fiers de financer une guerre qui se traduira par la mort de milliers de leurs fils et de leurs filles, a dit M. Petrella.

«Par contre, ils sortent dans la rue quand il est question de donner à des millions de gens une assurance maladie.»

Comment, comme société, peut-on accepter de tout marchander? De marchander la santé, l'éducation, l'eau, la propriété intellectuelle? «Comme société, nous acceptons que le droit à la vie n'appartienne pas à tout le monde.»

L'eau, pour tous

Selon lui, la marchandisation de l'eau est la plus indécente de toutes, et il faut agir. «Il faut affirmer que l'eau n'est pas un bien économique, que l'eau, ce n'est pas de l'or bleu», mais que puisqu'elle est essentielle à la vie, elle appartient à tous et doit être rendue accessible à tous.



PERFECTIONNÉE SUR LES PISTES D'ESSAI LES PLUS EXIGEANTES.
PROPULSÉE PAR NOS MEILLEURES OFFRES À CE JOUR.

IS IS 250 2010	288\$* ACOMPTÉ DE 6 725\$* DÉPÔT DE SÉCURITÉ DE 0\$*	LOCATION OU FINANCEMENT JUSQU'À 48 MOIS À 1,9%**	OU	PDSF	34 400\$ [†]	À TITRE INFORMATIF, LE TAUX ANNUEL DE FINANCEMENT EST DE 5,45% [^]
				REMISE INCITATIVE À L'ACHAT COMPTANT	2 000\$ [‡]	
				PRIX D'ACHAT COMPTANT	32 400\$	



SÉRIE IS

LEXUS

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.

CONCESSIONNAIRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

PRESTIGE LEXUS
lexusprestige.com
BROSSARD 450 923-7777

SPINELLI LEXUS POINTE-CLAIRE
spinellilexus.com
POINTE-CLAIRE 514 694-0771 • 1877 694-0771

LEXUS SAINTE-JULIE
lexussaintejulie.com
SAINTE-JULIE 450 922-1833

LEXUS LAVAL
lexuslaval.ca
LAVAL 450 686-2710 • 1800 625-3987

SPINELLI LEXUS LACHINE
spinellilexus.com
LACHINE 514 634-7171 • 1800 352-6111

GABRIEL LEXUS
lexusgabriel.com
SAINT-LAURENT 514 747-7777

* PDSF d'un modèle neuf Lexus IS 250 RWD 51x - A - 2010 à transmission manuelle. * Le PDSF du modèle IS F illustré est de 72 550\$. Le PDSF ne comprend pas les frais de transport et de préparation (1 895 \$), les taxes, l'immatriculation, l'enregistrement, les assurances et les droits sur les pneus neufs. † L'offre de remise incitative de 2 000 \$ est valide pour les modèles IS 250 et IS 350 2010 et pour tous les clients au détail à l'exception des clients qui louent ou financent l'achat par l'intermédiaire de Lexus Services Financiers à un taux d'intérêt spécial. Tous les taux de location et de financement annoncés sont des taux spéciaux. Consultez votre concessionnaire Lexus pour savoir si la taxe s'applique avant ou après l'application des remises incitatives dans votre juridiction. * Les offres de location et de financement sont faites par l'entremise de Lexus Services Financiers et sont conditionnelles à l'approbation du crédit pour un modèle neuf Lexus IS 250 RWD 51x - A - 2010 à transmission manuelle. * Exemple de location basé sur un terme de 48 mois au taux d'intérêt annuel de 1,9%: le paiement mensuel est de 288 \$ avec acompte de 6 725 \$ ou échange équivalent; frais de transport et préparation de 1 895 \$, dépôt de sécurité de 0 \$ et premier paiement mensuel exigibles au début du bail; l'obligation totale est de 22 449 \$, taxes, immatriculation, enregistrement, droits sur les pneus neufs et assurances en sus; kilométrage limité à 96 000, des frais de 0,20 \$ pour chaque kilomètre excédentaire s'appliquent. † Exemple de financement basé sur un terme de 48 mois au taux d'intérêt annuel de 1,9% pour un PDSF de 34 400 \$: le paiement mensuel est de 637 \$ avec acompte de 5 000 \$ ou échange équivalent; le coût de l'emprunt est de 1 155 \$ pour une obligation totale de 35 555 \$; frais de transport et préparation de 1 895 \$, taxes, immatriculation, enregistrement, droits sur les pneus neufs et assurances en sus. ^ Les taux de location et de financement à l'achat comprennent la remise incitative à l'achat comptant, en guise de coût d'emprunt. Les concessionnaires Lexus sont libres d'établir leurs prix à leur discrétion. Les offres sont d'une durée limitée et sont valides uniquement pour les clients au détail chez les concessionnaires Lexus participants. Une commande à l'usage peut être nécessaire. Les offres sont modifiables sans préavis et expirent à la fin du mois à moins qu'elles soient prolongées ou révisées. Consultez votre concessionnaire Lexus pour connaître tous les détails.

ACTUALITÉS

Davantage de classes spéciales pour les élèves en difficulté

KATIA GAGNON

L'intégration des élèves en difficulté dans les classes régulières a mené à des situations « inhumaines » pour certains enseignants, croit la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, qui veut revoir dans son ensemble la politique d'intégration. Au terme de cette réflexion, plus d'enfants se retrouveront dans des classes spécialisées, dit la ministre.

Au cours des derniers mois, la ministre s'est rendue dans sept régions du Québec. Partout, elle a visité des écoles, rencontré des enseignants. Et partout, le constat est le même: l'intégration, telle qu'appliquée actuellement, fonctionne mal. « Je vais le dire: quelque part, pour certains enseignants, c'est inhumain », estime la ministre, qui a accordé une entrevue à *La Presse*.

« Je suis très préoccupée. Ce qu'on demande aux enseignants, c'est énorme. »

Dans certains cas, dit-elle, les pathologies des enfants sont tellement envahissantes qu'elles nuisent aux apprentissages des autres élèves. « Quand on me parle d'une classe où il y a des enfants avec des troubles de comportement importants, ou alors le syndrome Gilles de la Tourette, qu'on est obligés de faire sortir tous les enfants pour que l'enfant puisse retrouver son calme, ça me questionne. Je trouve qu'on va trop loin. »

La ministre compte donc revoir l'ensemble du processus. Du « codage » des enfants – pour que les commissions scolaires reçoivent du financement, les enfants doivent recevoir une « cote » – jusqu'à la décision de les inclure ou non dans les classes régulières. Mais à terme, il y aura plus d'enfants en classes spéciales?



PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

« L'intégration, ça ne peut pas se faire au détriment de la réussite des autres élèves », croit Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation.

« Oui », répond fermement M^{me} Courchesne. La ministre dit penser à des formules hybrides, qui n'existent pas dans le réseau actuellement. « Personne ne dit: c'est fini, on retourne

un certain nombre de demi-journées dans la semaine. »

Dans ce grand chambardement, la ministre se demande aussi s'il faut revoir la façon dont sont évalués les enfants.

« Je vais le dire: quelque part, pour certains enseignants, c'est inhumain », estime la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

aux classes spéciales pour tous, explique la ministre. Mais il y a des enfants qui pourraient avoir des participations variables en classe régulière. Là, actuellement, c'est tout ou rien. On pourrait peut-être les intégrer pour certaines matières ou pour

« Le codage des enfants, personnellement, j'ai un malaise avec ça. Est-ce qu'il faut changer ça? Et si oui, comment? »

Certaines commissions scolaires répartissent encore les fonds alloués aux élèves en difficulté au prorata du nombre d'élèves, déplore-t-elle. « Il faut tenir compte des besoins de chaque école. Certaines ont besoin de beaucoup plus de ressources que d'autres. Il faut y aller école par école, classe par classe. »

Les commissions scolaires devront également se rapprocher du réseau de la santé, dit Michelle Courchesne, puis-

qu'il est « impossible » pour les enseignants de connaître à fond toutes les pathologies médicales qui affectent leurs élèves. Les établissements du réseau de la santé devront donc être mis à contribution pour de la formation et des services à ces élèves.

La ministre est bien consciente qu'en proposant de tels changements, elle s'avance en terrain miné. « Est-ce qu'on peut se reposer des questions sur l'intégration, même si c'est extrêmement délicat? Est-ce que tous les enfants doivent être intégrés? J'y vais avec prudence et délicatesse parce que je ne veux heurter personne, dit-elle. Et, bien sûr, il y a des droits à respecter. » Chose certaine, dans ce dossier, « ça va être très difficile d'en arriver à des consensus ».

Finalement, le Québec a-t-il erré avec cette politique d'intégration des élèves en difficulté? « Ça m'interpelle beaucoup. C'est un peu comme le renouveau pédagogique. Il faut apporter de sérieux correctifs, dit la ministre. L'intégration, ça ne peut pas se faire au détriment de la réussite des autres élèves. »

Écoles passerelles La ministre St-Pierre n'écarte pas le recours au nonobstant

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Même si le gouvernement Charest a décidé de ne pas recourir à la clause dérogatoire pour mettre fin aux « écoles passerelles » qui permettent aux allophones de passer au réseau scolaire anglophone, la ministre Christine St-Pierre continue de soutenir que le « nonobstant » fait toujours partie du « paysage ».

Elle refuse désormais de parler d'un projet de loi pour modifier la loi 104, jugée non constitutionnelle par la Cour suprême. Dans les coulisses, on indique que le gouvernement penche plus vers des changements « réglementaires ».

Des juristes expliquent que le recours au nonobstant n'est pas évident. La clause dérogatoire a été prévue pour les droits fondamentaux, les articles 2 et 7 à 15 de la Charte canadienne des droits. La langue d'enseignement est protégée par l'article 23, mais on pourrait toujours plaider que la langue d'enseignement est liée à la liberté d'expression.

À l'Assemblée nationale, le critique péquiste Pierre Curzi a accusé le gouvernement Charest de tergiverser, « après trois ministres, on est incapable de respecter la décision unanime de l'Assemblée nationale », a-t-il lancé, rappelant que le Conseil supérieur de la langue avait recommandé de fermer cette échappatoire, expliquant qu'on ne pouvait « acheter un droit » en inscrivant ses enfants à des écoles anglophones non subventionnées.

Réplique acerbe de M^{me} Saint-Pierre, qui a invité le député de Bordaas à demander à sa voisine de banquette, ex-ministre de la Culture, Louise Beaudoin, pourquoi les gouvernements Parizeau et Bouchard n'avaient pas jugé utile de colmater cette brèche.

Pour le député de Jacques-Cartier, Geoffrey Kelley, ce débat préoccupe la communauté anglophone. Pour lui, il est « important de répondre à la décision de la Cour suprême ».

Sans hésiter, il souligne qu'il juge « préférable » que le gouvernement ne touche pas au nonobstant.

– Avec Tommy Chouinard

Correction des examens de français

Québec serre la vis

LE SOLEIL

Le taux de réussite des élèves de sixième année aux examens de français a chuté de 81 % à 75 %, entre 2006 et 2009. Mais le ministère de l'Éducation explique la baisse par le rehaussement des exigences, allant même jusqu'à affirmer que les élèves sont meilleurs qu'avant. Vraiment?

« Les exigences plus élevées de la correction de 2009 permettent de conclure que les résultats des élèves en juin dernier sont beaucoup plus élevés que ceux de 2006 », a affirmé au *Soleil* Ahissia Ahua, porte-parole du ministère de l'Éducation. La preuve, c'est que les résultats détaillés par critère sont généralement plus élevés que ceux d'il y a trois ans, ajoute-t-elle.

Le Ministère a toutefois décidé de pondérer différemment la note finale afin de rehausser les exigences. Ainsi, pour réussir l'examen, il faut dorénavant obtenir la note de passage pour les cinq critères plutôt que pour trois critères sur cinq, comme c'était le cas en 2006. Ce qui explique que le taux de réussite soit moins élevé en 2009.

La présidente de l'Association québécoise des professeurs de français, Suzanne Richard, refuse toutefois de se réjouir trop rapidement. « On ne sait pas comment la pondération a été appliquée et quelle a été la grille de correction. Il y a tellement de variables qui entrent en ligne de compte au moment de la correction qu'il est très difficile de porter un jugement éclairé. »

Complets
Printemps-été

299 \$

Tailles fortes et élancées. 329,99 \$



Bovet.ca

MONTRÉAL 4475, boulevard Métropolitain Est* CENTRE-VILLE Complexe Desjardins OUEST Centre Rockland, Fairview Pointe-Claire* LAVAL Carrefour Laval* RIVE-NORD Place Rosemère RIVE-SUD Promenades Saint-Bruno, Quartier DIX30* JOLIETTE Galeries Joliette QUÉBEC Place Sainte-Foy* (Espace Nord)

*Tailles fortes et élancées disponibles dans ces magasins sélectionnés.

Votre enfant a-t-il des difficultés en lecture et en écriture?

L'avenir de votre enfant nous tient à coeur, nous y collaborons!

Un pont vers la réussite
Lire pour grandir
Un cadeau pour la vie
Le pouvoir des mots



DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

www.cliniquedelecture.com
depuis 1988

Établissement d'enseignement spécialisé niveaux primaire, secondaire, cégep et adultes
Montréal - Saint-Laurent - Laval - Longueuil - Saint-Jean-sur-Richelieu - Trois-Rivières - Québec

83, boul. Saint-Joseph Ouest, Montréal 514 279-4673

Équipe de Réjeane Fiset, docteure en psychopédagogie, spécialiste en évaluation et en enseignement de la lecture et de l'écriture



PATEK PHILIPPE
GENEVE

Twenty-4®
Réf. 4910/10A



KAUFMANN de SUISSE
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954

2195, RUE CRESCENT, MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
514.848.0595

NOMINATIONS DE JUGES

Jean Charest montré du doigt

DENIS LESSARD
ET TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Jean Charest a déjà touché de très près aux nominations de juges comme premier ministre, mais aussi comme ministre conservateur à Ottawa.

Au début 2005, le Conseil des ministres a nommé M^c Claude Leblond, professeur de droit criminel à l'Université de Sherbrooke et à l'école du Barreau de la même ville. Or, c'est un de ses anciens stagiaires qui a passé le coup de fil

« C'est lui (Jean Charest) qui est venu me voir et m'a dit "Cout'donc, t'es le seul qui m'a pas demandé d'être nommé juge." » — M^c Léo Daigle dans sa biographie, au sujet de sa nomination en juillet 1991.

Invité à commenter l'affaire, le premier ministre Charest a passé sous silence ses échanges avec le juge Daigle. Mais son porte-parole Hugo D'Amour a

à l'avocat de Sherbrooke, le premier ministre Jean Charest lui-même. « Cet appel privilégié a quelque peu dérogé au protocole habituel qui exige que ce soit le ministre de la Justice qui informe les futurs juges de cette prestigieuse promotion », relevait *La Tribune* à l'époque.

À l'Assemblée nationale, cet accroc avait fait bondir Stéphane Bédard, alors critique de son parti en matière de jus-

« Ce coup de fil contrevient à la procédure de nomination... l'objectif étant de mettre à l'abri ce processus de toute coloration politique », avait relevé M^c Bédard en janvier 2005. Le ministre de la Justice, Yvon Marcoux, s'était contenté de dire que le processus de sélection et de nomination se faisait « conformément à la loi ».

Dans la biographie de Jean Charest écrite par André Pratte, éditorialiste en chef à *La Presse*, M^c Léo Daigle, organisateur de la première heure de Jean Charest, raconte que c'est le député conservateur de Sherbrooke qui était venu le rencontrer pour qu'il pose sa candidature à la Cour supérieure — une nomination fédérale. « C'est lui (Jean Charest) qui est venu me voir et m'a dit "Cout'donc, t'es le seul qui m'a pas demandé d'être nommé juge" », racontait M^c Daigle au sujet de sa nomination, annoncée le 11 juillet 1991.

Un autre juge nommé le même jour, Paul-Marcel Bellavance, avait été le président de l'Association conservatrice de Sherbrooke. « Il ne faut pas empêcher quelqu'un qui a fait partie d'une organisation politique d'accéder à une fonction quelconque », s'était contenté de dire le juge Bellavance.

Invité à commenter l'affaire, le premier ministre Charest a passé sous silence ses échanges avec le juge Daigle. Mais son porte-parole Hugo D'Amour a



PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre a touché de près aux nominations de juges dans le passé. Son porte-parole a par contre rappelé que, comme ministre de la région, Jean Charest avait proposé des avocats de l'Estrie à la magistrature.

rappelé que, comme ministre de la région, M. Charest avait proposé des avocats de l'Estrie à la magistrature. M^{es} Daigle et Bellavance, mais aussi M^c Rénald Fréchette, qui avait été ministre péquiste de la Justice jusqu'en 1985.

Étanchéité douteuse

Sous le couvert de l'anony-

mat, d'anciens apparatchiks politiques démystifient aussi l'étanchéité du processus de nomination des magistrats dans les officines.

Un proche collaborateur de Robert Bourassa a expliqué par exemple que le sous-ministre de la Justice, M^c Jacques Chamberland, informait à l'avance le premier

fonctionnaire, Benoît Morin, des nominations à la magistrature. Le ministre Gil Rémillard avait d'ailleurs nommé un de ses organisateurs, M^c Daniel Lavoie, à la Cour du Québec en 1993. M^c Morin fut d'ailleurs nommé à la Cour supérieure au moment de la démission de son patron, Robert Bourassa, fin 1993.

Dans le cas de la regrettée Lorraine Laporte, épouse de Bernard Landry, des témoins se souviennent parfaitement d'un échange, la veille de la réunion du Conseil des ministres, entre le sous-ministre à la Justice, Michel Bouchard, et le secrétaire général du gouvernement, Louis Bernard. « Je ne m'en souviens pas, mais ce n'est pas impossible », a dit hier M^c Bernard. En outre, cette nomination potentiellement explosive avait été discutée entre les chefs de cabinet du ministre Paul Bégin, M^c Charles G. Grenier, et de Jacques Parizeau, Jean Royer. M^c Grenier allait aussi être nommé à la Cour du Québec, par le libéral Jacques Dupuis.

Son prédécesseur, Marc Bellemare, s'était obstinément refusé à nommer un adversaire politique à la magistrature. Mais le premier ministre Charest s'était engagé à nommer cette grosse pointure; M^c Grenier a été pendant des années le secrétaire du comité de législation du gouvernement, la plaque tournante de tous les projets de loi.

Joint hier, M. Landry et Bégin ont maintenu leur version: le premier ministre Parizeau a appris séance tenante la nomination de M^c Laporte, qui allait soulever les critiques acerbes du député libéral Thomas Mulcair.

Bellemare dépose une requête pour annuler son assignation à comparaître

LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — L'ex-ministre de la Justice Marc Bellemare a déposé hier une requête pour obtenir l'annulation de son assignation à comparaître devant le Directeur général des élections.

Dans le document, M. Bellemare soutient que cette assignation est illégale, constitue un déni de justice ainsi qu'un excès de compétence.

L'ex-ministre soutient qu'il est soumis à des serments de confidentialité prêtés au moment où il était au gouvernement, il y a six ans.

Selon M. Bellemare, il lui est impossible de témoigner devant les enquêteurs du DGE à moins d'être relevé de ses engagements par le conseil exécutif et le premier ministre Jean Charest.

« Le requérant s'est engagé par serment à garder confidentiel tout ce qu'il a appris dans l'exercice de sa charge et il ne peut être relevé de cette obligation de confidentialité que par autorisation du conseil exécutif, ce qu'il n'a pas reçu à ce jour », indique le document juridique.

M. Bellemare était attendu par le DGE aujourd'hui afin d'être entendu au sujet de ses déclarations en rapport avec le financement du Parti libéral du Québec. L'ex-ministre avait déjà manifesté, à la fin mars, son intention de contester la légalité de la procédure.

EN BREF

Le Front commun souhaite la médiation

Les syndicats du secteur public demandent l'intervention des médiateurs pour faire débloquer les négociations. « C'est important de comprendre que ce n'est pas une déclaration de guerre que de demander la médiation, c'est un outil qu'on se donne », a tenu à préciser la porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics, Dominique Verreault. Ce n'est pas une impasse, mais il n'y a pas d'avancées suffisantes, donc la médiation trouvera des solutions aux problèmes, a résumé M^{me} Verreault. Elle a assuré que l'atmosphère était encore bonne aux tables de négociations. De son côté, le gouvernement ne s'inquiète pas outre mesure des demandes de médiation.

— La Presse Canadienne

RADIO-CANADA DEVIENT COMPLÈTEMENT CIRQUE!



MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE

Radio-Canada devient grand partenaire de MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE, le nouveau Festival international des arts du cirque et le présentateur du spectacle inaugural iD du Cirque Éloize.



RADIO | TÉLÉVISION | INTERNET

SANTÉ

NOUVEAUX PLANS DU CUSM

Où ira l'Hôpital neurologique?

ARIANE LACOURSIÈRE

La direction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) a présenté hier matin les plans du nouvel hôpital de 1,343 milliard de dollars qui sera construit sur le campus Glen. Tout en révélant les détails du bâtiment, le directeur du CUSM, le D^r Arthur Porter, a reconnu que le sort réservé à l'Hôpital neurologique de Montréal reste encore incertain.

Le nouvel hôpital de la gare Glen regroupera l'actuel hôpital Royal Victoria, l'Hôpital de Montréal pour enfants, l'Institut thoracique de Montréal, le Centre du cancer et l'Institut de recherche du CUSM. L'établissement comptera en tout 500 lits dans des chambres individuelles.

Le consortium Groupe immobilier santé McGill, qui a remporté l'appel de propositions pour la construction en partenariat public-privé à la gare Glen, entamera dès le mois de juin la construction d'un hôpital à quatre pavillons, reliés les uns aux autres. Un vaste espace vert comblera le devant de l'édifice. Un stationnement souterrain de 2700 places sera disponible pour le public. L'hôpital sera également accessible par le métro Vendôme par deux passages souterrains.

«Dans l'hôpital, il y aura des atriums et des rues intérieures qui attireront la lumière», explique l'architecte spécial



ILLUSTRATION FOURNIE PAR LA DIRECTION DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

La maquette du futur Centre hospitalier de l'université McGill (CUSM). Quatre pavillons consacrés à différentes vocations seront reliés entre eux. Un stationnement souterrain de 2700 places ainsi que des liens souterrains avec la station de métro Vendôme compléteront le tout.

du CUSM, Robert Hamilton. Pour limiter la propagation de maladies, les ascenseurs des visiteurs seront distincts de ceux des patients.

«Le contrat final de construction sera signé d'ici deux semaines entre le gouvernement et le consortium gagnant. Le 7 juin, on aura le permis de construction de la Ville de Montréal. Les travaux pourront alors commencer», explique le directeur général associé du CUSM, Yanai Elbaz, qui prévoit que l'hôpital sera mis en service en septembre 2014.

Incertitude au Neuro

Des travaux de rénovation auront également lieu sur le campus de la Montagne. L'Hôpital général de Montréal sera doté de nouvelles urgences, de nouvelles salles d'opération et de chambres individuelles. «Mais dans six semaines, nous saurons exactement de quoi aura l'air le bâtiment final sur la montagne», dit M. Elbaz.

L'hôpital Lachine, qui fait aussi partie du CUSM, devra lui aussi être rénové pour le doter de chambres individuel-

les et d'un nouveau département de chirurgie bariatrique. Les travaux à Lachine et sur la montagne devraient être exécutés d'ici cinq ans. En tout, les projets de construction au CUSM devraient totaliser 2,2 milliards de dollars.

Reste toutefois une inconnue. On ne sait toujours pas ce qu'il adviendra de l'Hôpital neurologique de Montréal, actuellement situé dans l'hôpital Royal Victoria. «C'est plus compliqué, le Neuro, parce que l'Hôpital est rattaché à l'Institut neurologique. Et l'Institut relève de

l'Université McGill», explique le D^r Porter.

Des discussions sont en cours entre le gouvernement, le CUSM et l'Université McGill et, selon le D^r Porter, trois plans sont à l'étude.

L'Hôpital neurologique pourrait rester où il est. «Dans ce cas, il faudra regarder de quelles ressources l'établissement aurait besoin, car il perdrait toutes les ressources de l'Hôpital Royal-Victoria, qui sera déménagé au Glen», explique le D^r Porter.

Le Neuro pourrait aussi déménager au campus de la montagne. «Sinon, l'Hôpital neurologique et l'Institut pourraient tout deux s'en aller au campus Glen. Chose certaine, ce qui a fait le succès international de cet établissement, c'est le lien étroit entre la recherche et le clinique. On doit garder ça», dit le D^r Porter. Même s'il reconnaît que «la décision n'est pas facile à prendre», le D^r Porter affirme que le sort de l'Hôpital de neurologie sera connu d'ici quatre à six semaines. Le directeur de l'Institut neurologique de Montréal, David Coleman, assure que toutes les parties s'entendent pour dire que l'hôpital et son institut sont indissociables. «Nous existons ensemble depuis 75 ans. Nous cherchons simplement l'emplacement où nous pourrions passer les 75 prochaines années, dit-il.

RECYCLEZ CETTE ANNONCE POUR SAUVER DES ARBRES. COMPOSTEZ CE SAC POUR LES AIDER À POUSSER.

À Frito Lay Canada, nous nous efforçons d'utiliser moins d'eau, moins d'électricité et moins de combustible tout en réduisant la quantité de déchets que nous produisons.

L'an dernier, nous avons détourné des sites d'enfouissement plus de 92 % de nos résidus de production, et nous avons ouvert notre première usine à énergie verte. Cette année, nous améliorons l'efficacité énergétique de notre parc de camions en optimisant nos itinéraires pour réduire les distances parcourues et en amorçant l'utilisation de nos véhicules électriques, qui n'émettent aucune émission de gaz à effet de serre. Nous sommes aussi très fiers de lancer au Canada le tout premier sac de croustilles entièrement compostable au monde, avec notre marque SunChips®.

Pour en apprendre davantage sur les démarches que nous effectuons pour minimiser l'incidence de nos activités sur l'environnement et en savoir plus sur ce que nous avons réalisé jusqu'à présent, visitez le www.pepsico.ca/flc-environnement

UNE DIVISION DE PEPSICO CANADA ULC

CONSULTER UN SPÉCIALISTE

Moins d'attente au Québec qu'au Canada

SARA CHAMPAGNE

Le Québec manque de médecins de famille, mais les patients québécois sont ceux qui, au Canada, parviennent à consulter un médecin spécialiste dans les plus courts délais. Et c'est vrai tant pour consulter un cardiologue qu'un oncologue, ou un spécialiste pour un problème respiratoire ou une maladie de la peau.

En fait, plus de la moitié des Québécois qui ont dû recourir à un spécialiste en 2007 ont obtenu leur rendez-vous dans un délai d'un mois et moins. Ce qui positionne la province largement devant l'Ontario, où moins de la moitié des gens, soit 44,7 %, sont parvenus à obtenir une consultation auprès d'un spécialiste dans le même laps de temps, révèle une étude de Statistique Canada, dont les résultats sont dévoilés cette semaine.

Sur une note moins encourageante, toutes provinces confondues, les femmes ont par ailleurs plus de difficultés que les hommes à obtenir un rendez-vous avec un spécialiste. Pour en venir à cette conclusion, Statistique Canada a analysé le dossier de 5515 patients de 15 ans et plus de tout le Canada, qui ont consulté un spécialiste au cours des 12 mois précédents l'étude et qui ont déclaré un temps d'attente.

Si 51 % des hommes sont parvenus à voir un spécialiste en un mois en moins d'un bout à l'autre du Canada, seulement 42 % des femmes y sont parvenues. Pourtant, durant cette même période, la gynécologie est l'une des trois spécialités

les plus sollicitées (12 % des cas), devant la cardiologie (9 %) et l'oncologie (7 %).

Julie Bernier, analyste en chef à Statistique Canada, avance des hypothèses pour expliquer la disparité d'accès à un spécialiste entre les hommes et les femmes. «Les hommes ont moins l'habitude de consulter leur médecin de famille, explique-t-elle. Et quand ils le font c'est pour quelque chose de grave. On peut penser que, dans le cas des femmes, les maladies ont été décelées lors d'exams annuels.»

Statistique Canada admet par ailleurs que son étude a ses limites puisque l'agence n'a pas eu accès au niveau de gravité de chaque cas étudié. Dans le cas du Québec, on sait toutefois que 37 % des patients n'avaient pas passé par leur médecin de famille ou un spécialiste pour obtenir leur consultation.

«Pour le Québec, où la pénurie d'omnipraticiens est marquée, on émet donc l'hypothèse que les patients ont consulté un spécialiste à la suite d'une visite à l'urgence ou, dans le cas des personnes âgées, qu'elles ont été référées par leur résidence, ajoute M^{me} Bernier. Pour le savoir, toutefois, il faudrait un registre des visites chez les spécialistes, ce qui n'existe pas présentement.»

Au total, 3 millions de consultations chez un spécialiste ont été dénombrées au pays, en 2007. Au Québec, les spécialistes ont accueilli 711 000 patients. En Ontario, beaucoup plus, avec 1,2 million de visites examinées.

TEMPS D'ATTENTE POUR UN SPÉCIALISTE

	-1 MOIS	1 À 3 MOIS	+3 MOIS
Nouveau-Brunswick	44,3%	37,9%	17,8% ^E
Québec	51,0%*	36,9%	12,2%
Ontario	44,7%	40,7%	14,5%
Saskatchewan	46,3%	38,8%	15,0% ^E
Alberta	41,8%	45,9%	12,4% ^E
Colombie-Britannique	44,4%	41,1%	14,6%
Moyenne	45,6%	40,5%	13,9%

* Estimation significativement différente de l'estimation pour le «reste du Canada» qui représente tous les participants à l'enquête ne résidant pas dans la province indiquée (p < 0,05)
^E À utiliser avec prudence (coefficient de variation de 16,6 % à 33,3 %)

NOTES: Les estimations sont fondées sur la population qui a eu une consultation initiale avec un spécialiste de la santé au cours des 12 mois précédents et qui a fourni des renseignements concernant le temps d'attente. Les analyses excluent la non-réponse («ne sait pas», «non déclaré» et «refus»).

Source: Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2007



UN RABAIS INCROYABLE POUR UN VOYAGE INOUBLIABLE.

Économisez 60 % lorsque vous voyagez au Canada avant le 31 juillet 2010, inclusivement. Mais faites vite, cette offre se termine le 25 avril 2010. Certaines conditions s'appliquent. Les billets doivent être achetés au plus tard 3 jours avant votre départ.

Achetez à viarail.ca

MC Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

UN
CHOIX
VERT

LA FAÇON HUMAINE DE VOYAGER

  MC
VIA Rail Canada

MONTRÉAL PLUS

La Ville bloque l'embauche de deux avocats pendant six mois

Un « précédent inquiétant », selon l'ombudsman



PHOTO MARTIN CHAMBERLAN, ARCHIVES LA PRESSE

L'ombudsman de la Ville de Montréal, Johanne Savard.

MARTIN CROTEAU

Le service du capital humain de Montréal a empêché l'ombudsman de la Ville d'embaucher deux avocats pour l'aider dans ses enquêtes pendant près de six mois. Un « précédent inquiétant », selon Johanne Savard, qui a présenté son rapport annuel, hier.

L'ombudsman municipal a dû composer avec une équipe réduite, l'an dernier, après le départ de deux conseillers-enquêteurs. Pour combler ces départs, M^{me} Savard a voulu embaucher deux avocats. Elle souhaitait ainsi obtenir des avis juridiques devant la complexité croissante des dossiers qu'elle traite.

Elle a affiché les postes à la fin de l'été dernier. Mais la direction du capital humain a refusé de lui créer des numéros de poste, une formalité administrative qui l'a empêchée d'embaucher ses nouveaux employés. Pendant des mois, elle a tenté d'obtenir des explications du directeur du service, Pierre Reid, en vain.

« C'était la première fois qu'un niveau quelconque de direction de la Ville s'immisçait dans les décisions organisationnelles de l'ombudsman de Montréal depuis sa création, peut-on lire dans le rapport annuel présenté hier. Le précédent est inquiétant. »

C'est finalement une rencontre avec le nouveau directeur général de la Ville, Louis Roquet, qui a permis de dénouer l'impasse, a expliqué M^{me} Savard, hier. Elle a obtenu le feu vert pour embaucher ses nouveaux employés il y a un peu plus d'un mois.

« Certains gros dossiers ont été carrément mis de côté, a indiqué

M^{me} Savard. On va devoir les reprendre cette année. »

Le maire Gérald Tremblay rappelle que c'est la Ville qui est responsable de la structure administrative et du personnel de ses organismes. Dans le cas de l'ombudsman, il explique que des considérations financières ont amené la direction du capital humain à retarder l'embauche des deux avocats. Le service jugeait la mesure prématurée.

« Elle a l'autorisation de recruter depuis le 1^{er} janvier 2010 les deux personnes qu'elle veut, a indiqué le maire. Mais on lui a donné le choix de regarder en priorité du côté du contentieux de la Ville de Montréal, où il y a des personnes compétentes qui peuvent assumer ces responsabilités. »

L'ombudsman a reçu près de 1500 plaintes en 2009, lesquelles ont donné lieu à 218 enquêtes approfondies.

Parcomètres dans des zones de stationnement interdit

Parmi ses trouvailles, M^{me} Savard souligne que la Ville a disposé des espaces de stationnement payants à moins de cinq mètres de certaines bornes d'incendie. Pourtant, un automobiliste qui se gare à cette distance est passible d'une contravention, selon la loi provinciale. La pratique n'est pas illégale, puisque la Ville a le droit de modifier les règles. Mais l'ombudsman l'estime injuste.

« Cette situation nous est apparue injuste, écrit-elle. Il semble, en effet, inéquitable que la Ville remette des contraventions aux citoyens qui se garent à 2,5 mètres d'une borne-fontaine, alors qu'elle leur permettrait de stationner dans ce même espace, s'il s'y trouvait un parcomètre payant. »



1 000 \$ À GAGNER*
Visitez PRIMEAUVELO.COM



RABAIS DE
205,00 \$

TREK 7200 « 2009 »

394,99 \$*

Prix courant : 599,99 \$

JUSQU'À **30 %**
DE RABAIS
SUR TOUS NOS VÉLOS 2009*



PRIMEAUVELO.COM

BROSSARD

5775, BOUL. TASCHEREAU EST
T : 450 676 4142

LAVAL (PONT-VIAU)

367, BOUL. DES LAURENTIDES
T : 450 668 5370

*Taxes en sus. Offres valides jusqu'au 30 avril ou jusqu'à épuisement des stocks. Les articles peuvent différer des modèles illustrés. Concours : Aucun achat requis. 18 ans ou plus. Résidents du Québec uniquement. Détails et règlement au primeauvelo.com

Les cols bleus suspendent leurs moyens de pression

MARTIN CROTEAU

Le Biodôme et l'Insectarium rouvriront leurs portes samedi. Les cols bleus de Montréal ont décidé hier de suspendre les moyens de pression qui paralysent ces deux institutions depuis près d'un mois.

Le président du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Michel Parent, a rencontré le maire Gérald Tremblay, hier matin. Ils ont convenu de mettre fin à la grève des heures supplémentaires ainsi qu'au débrayage qui paralyse les deux musées publics depuis le 26 mars.

« On voulait changer l'atmosphère à la table des négociations », a résumé le négociateur syndical, Marc Ranger.

« On voulait changer l'atmosphère à la table des négociations », a résumé le négociateur syndical, Marc Ranger.

Les deux institutions vont de nouveau accueillir les visiteurs samedi. Mais il est trop tard pour sauver les camps de jour qu'elles organisent chaque été, qui sont fréquentés par 600 jeunes. La direction des musées nature de Montréal a annoncé qu'ils seraient annulés et elle n'entend pas revenir sur sa décision.

En revanche, les centaines d'autres camps de jour qui utilisent les installations de manière occasionnelle pourront le faire comme d'habitude. « C'est une très bonne nouvelle, a convenu le

responsable des relations professionnelles à la Ville, Jean-Yves Hinse. On comprenait mal pourquoi le syndicat avait ciblé ces deux installations, parce que les familles et les enfants étaient les premiers à être pénalisés. »

Les cols bleus sont sans contrat de travail depuis deux ans et demi. Les pourparlers achoppent sur les salaires, mais surtout sur le recours à la sous-traitance. Les syndiqués souhaitent en effet que la Ville cesse de retenir les services de firmes privées pour des services municipaux comme le déneigement et la collecte des ordures.

Pendant la rencontre d'hier, le maire a ouvert la porte à l'embauche de nouveaux travailleurs manuels. On pourrait notamment créer de nouveaux postes d'émondeur. Et la mise sur pied du nouveau Service de l'eau, dans la foulée de la réorganisation municipale lancée il y a deux semaines, pourrait mener à la création d'une centaine de nouveaux emplois pour des cols bleus, indique Jean-Yves Hinse.

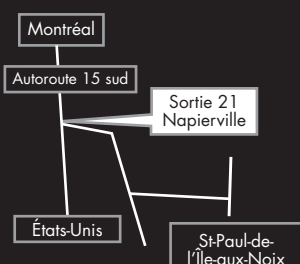
« On est intéressé à récupérer des activités qui sont confiées au privé, mais on va négocier avant des conditions gagnantes, a-t-il expliqué. On va regarder quelles sont les conditions qui vont nous permettre de dire que c'est plus avantageux pour la Ville de faire faire les travaux par les employés manuels. »

Les deux parties ont convenu d'établir un échéancier serré pour accélérer les pourparlers. Elles se donnent jusqu'au 31 mai pour s'entendre sur certains éléments de la négociation.

À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
L'ÉVÉNEMENT BATEAU
24-25 AVRIL
WEEK-END PORTES OUVERTES

Destination
capitale nautique!

Des centaines de bateaux NEUFS & USAGÉS en exposition!



Sortie 21 de
l'autoroute 15 Sud
Aux abords de la rivière
Richelieu, à 20 minutes
du lac Champlain



Une mère coupable sur toute la ligne

CAROLINE TOUZIN

Une version « cousue de fil blanc », truffée d'« incohérences » et d'« invraisemblances ». Le juge Jean Falardeau n'a pas cru la mère de huit enfants lorsqu'elle a nié catégoriquement, durant son procès, leur avoir infligé des sévices. Le magistrat l'a déclarée coupable de la majorité des 14 chefs d'accusation qui pesaient sur elle, hier, au palais de justice de Montréal.

Le juge Falardeau, de la Cour du Québec, a relevé tellement de contradictions dans son témoignage qu'il a précisé ne pas en avoir fait une liste exhaustive dans son jugement. La femme de 44 ans a été reconnue coupable d'avoir infligé des voies de fait armées, dont certaines causant des lésions, à cinq de ses huit enfants. Elle a aussi proféré des menaces de mort à l'une de ses filles.

Consommation et violence

Cette mère consommait régulièrement de la marijuana et de la bière. Elle battait ses plus jeunes enfants à coups de règle, de « guenille mouillée » et de ceinture. Les plus vieux, eux, ont reçu des coups de bâtons de hockey. L'ainée a reçu un coup de poing au visage en guise de cadeau pour ses 18 ans.

Certains enfants ont enduré ce calvaire pendant une dizaine d'années. Ils sont aujourd'hui âgés de 5 à 24 ans. Une ordonnance de non-publication interdit aux médias de les nommer. La famille vivait dans un HLM insalubre de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

En liberté durant son procès, l'accusée est demeurée stoïque au moment du verdict. Celle qui a perdu la garde de ses enfants a quitté le tribunal au bras de son fils aîné, aujourd'hui âgé de 24 ans. Ce dernier a témoigné en sa faveur plus tôt au procès. Il a dépeint une « relation idyllique » entre sa mère et ses frères et sœurs, selon le juge. Or, son témoignage ressemblait à une « version apprise par cœur », a ajouté le magistrat.

Le juge Falardeau a plutôt retenu la version des deux filles de l'accusée, aujourd'hui âgées de 17 et de 21 ans. Elles auraient pu noircir le portrait de leur mère, a-t-il souligné. Au contraire, la plus vieille a même admis avoir déjà frappé ses frères avec des bâtons de hockey comme le faisait sa mère. Même chose pour l'adolescente de 17 ans, qui a raconté ce dont elle avait été témoin avec clarté, sans plus. « L'ensemble de son témoignage ne démontre aucune animosité ni aucun désir de vengeance », a insisté le magistrat.

Crédibilité entachée

Durant son procès, l'accusée n'a jamais été en mesure de répondre directement à une question. Sans que personne ne le lui demande, elle a insisté à plusieurs reprises sur le fait que la sécurité de ses enfants était sa priorité. De plus, elle a blâmé ses filles pour ses problèmes, a énuméré le magistrat. Son attitude générale a sérieusement entaché sa crédibilité, a-t-il ajouté.

C'est l'adolescente aujourd'hui âgée de 17 ans qui a brisé le silence il y a trois ans. Au cours d'une sortie familiale au parc Bellerive, au bord du fleuve Saint-Laurent, en 2007, l'accusée soupçonnait sa fille de lui avoir volé un sac de pot, selon la version retenue par le juge. C'est que l'accusée a changé sa version en cours de témoignage, parlant d'abord de la perte de ses clés, puis de pot et finalement d'un sac de bourgeons d'arbre. « Des bourgeons, c'est assez fort »,

a lancé le juge Falardeau, qui cachait mal son exaspération.

L'accusée a violemment empoigné les cheveux de sa fille, la forçant à s'agenouiller pour ensuite lui plonger la tête sous l'eau. La victime a cru que sa dernière heure était

arrivée. Elle a trouvé refuge ce soir-là chez sa grand-mère. Cette dernière l'a convaincue de porter plainte.

Le verdict rendu hier pourrait convaincre d'autres jeunes de porter plainte contre un parent agresseur, souhaite la

procureure de la Couronne, M^{re} Anne Gauvin. « On ne peut pas se réjouir d'une telle condamnation. Ce sont des drames familiaux. Des drames sociaux. Des vies d'enfant brisées même si leur mère a été condamnée », a insisté la représentante de la

poursuite à sa sortie de la salle d'audience. Les plaidoiries sur la peine auront lieu le 10 juin. La Couronne entend réclamer une peine d'emprisonnement. Quant à la défense, que représente M^{re} Mary Raposo, elle a refusé de commenter le verdict.

«Le meilleur de la photo pour la meilleure des mamans...»

IDÉE CADEAU



Nikon D3000

529 ⁹⁹ \$	Ensemble D3000 avec objectif 18-55mm VR NI D30001855VR
749 ⁹⁹ \$	Ensemble D3000 avec objectifs 18-55mm VR et 55-200mm VR NI D3000DUOVR

NOUVEAU MODE GUIDE INTUITIF

- 10,2 mégapixel, Moniteur ACL 3 pouces
- Système de reconnaissance de scène
- Avec stabilisation d'image VR (objectif)
- Garantie 2 ans (boîtier), 5 ans (objectifs)
- EN PRIME, cartes rabais¹



Nikon D5000

749 ⁹⁹ \$	Ensemble D5000 avec objectif 18-55mm VR NI D50001855VR
969 ⁹⁹ \$	Ensemble D5000 avec objectifs 18-55mm VR et 55-200mm VR NI D5000DUOVR

VIDÉO HD EN TOUTE SIMPLICITÉ

- Fonction vidéo HD 720p avec son
- CMOS 12,3 mégapixels, écran orientable
- Avec stabilisation d'image VR (objectif)
- Garantie 2 ans (boîtier), 5 ans (objectifs)
- EN PRIME, cartes rabais¹



Nikon D90

1 129 ⁹⁹ \$	Ensemble D90 avec objectif 18-105mm VR NI KITD9018105
1 599 ⁹⁹ \$	Ensemble D90 avec objectifs 18-105mm VR et 70-300mm VR NI KITD90DUO

FONCTIONNALITÉ ACCRUE

- Capteur CMOS de 12,3 mégapixels
- Mode vidéo HD, autofocus sur 11 zones
- Avec stabilisation d'image VR (objectif)
- Garantie 2 ans (boîtier), 5 ans (objectifs)
- EN PRIME, cartes rabais¹



Nikon

149 ⁹⁹ \$	AF 50MM F/1,8D
	• Objectif standard ultra-compact et abordable
	• Grand contrôle de la profondeur de champ
	• Léger (155g)
	• Garantie 5 ans



Nikon

499 ⁹⁹ \$	AF-S 70-300MM VR F/4,5-5,6 G IF-ED
Rég. 519 ⁹⁹ \$	
	• Motorisation Silent Wave Motor
	• 2 lentilles en verre ED
	• Système de stabilisation VR II
	• Diaphragme circulaire
	• Garantie 5 ans



Nikon

799 ⁹⁹ \$	AF-S DX NIKKOR 18-200MM F/3,5-5,6G ED VR II
Rég. 819 ⁹⁹ \$	
	• Commande de verrouillage de l'objectif
	• Système de réduction de vibration (VR II)
	• Garantie 5 ans



Nikon

319 ⁹⁹ \$	COOLPIX S70
	• 12,1 mégapixels, 5x optical zoom
	• Écran 3,5 pouces OLED
	• Écran tactile
	• Vidéo HD à 1280 x 720 px (720p)
	• Garantie 2 ans
	• EN PRIME, cartes rabais ²
	• Incluant jumelles Tasco (valeur de 39,99\$)



Nikon

319 ⁹⁹ \$	COOLPIX S8000
Rég. 329 ⁹⁹ \$	
	• Zoom grand-angle NIKKOR ED 10x
	• Vidéo haute définition 720p
	• Garantie 2 ans
	• EN PRIME, cartes rabais ²
	• Incluant jumelles Tasco (valeur de 39,99\$)



Canon REBEL XSi

639 ⁹⁹ \$	Ensemble rebel XSi avec objectif 18-55mm IS CA 2756B004
Rég. 699 ⁹⁹ \$	
899 ⁹⁹ \$	Ensemble rebel XSi avec objectifs 18-55mm IS et 55-250mm IS CA XSIDUON
Rég. 999 ⁹⁹ \$	

QUALITÉ D'IMAGE EXCEPTIONNELLE

- Capteur CMOS 12,2 mégapixels
- Mise au point sur 9 points
- Visualisation en direct, Rafale de 3,5 ips
- EN PRIME, cartes rabais¹



Canon REBEL T2i

999 ⁹⁹ \$	Ensemble rebel T2i avec objectif 18-55mm IS CA 4462B004
1 269 ⁹⁹ \$	Ensemble rebel T2i avec objectifs 18-55mm IS et 55-250mm IS CA T2IDUOIS

L'ÉVOLUTION CONTINUE

- CMOS 18 mégapixels, jusqu'à 12 800 iso
- Vidéo HD intégrale et prise microphone
- EN PRIME, cartes rabais¹
- GRATUIT : Carte SDHC 8Go Classe 10 Transcend (valeur de 79,99\$)



Canon VIXIA HF M31

839 ⁹⁹ \$	VIXIA HF M31
Rég. 899 ⁹⁹ \$	
	• Capteur CMOS 1/4" HD intégrale, prise micro
	• Zoom 15x HD vidéo, écran tactile 2,7"
	• Stabilisateur d'image motorisé
	• Mémoire interne de 32 Go
	• EN PRIME, cartes rabais ¹



Canon

139 ⁹⁹ \$	EF 50MM F/1,8 II
	• Objectif standard compact à haute performance
	• Le plus léger la gamme EF
	• Des images à contraste élevé
	• Excellent équilibre des couleurs



Canon

699 ⁹⁹ \$	CANON EF 70-300MM F/4-5,6 IS USM
Rég. 759 ⁹⁹ \$	
	• Stabilisateur d'image jusqu'à trois valeurs
	• Plus rapide et plus léger
	• Recommandé aux amateurs d'oiseaux



Canon

219 ⁹⁹ \$	EF 70-200MM F/2,8L IS USM
	• Réagit en 0,5 seconde
	• Grande ouverture
	• Stabilisateur d'image
	• Résistant à la poussière et à l'humidité



Canon

229 ⁹⁹ \$	POWERSHOT SX120IS
Rég. 249 ⁹⁹ \$	
	• 10,0 mégapixels
	• Mode Auto Intelligent
	• Stabilisateur d'image optique
	• Écran ACL de 3,0"
	• Zoom optique de 10x
	• EN PRIME, cartes rabais ²



Panasonic

469 ⁹⁹ \$	LUMIX DMC-LX3
Rég. 549 ⁹⁹ \$	
	• 10,1 mégapixels, CCD de 1/1,63"
	• 24mm F:2 LEICA VARIO-SUMMICRON
	• Des fonctions qui invitent à la créativité
	• Un plaisir à avoir et à utiliser
	• EN PRIME, cartes rabais ²

EN BREF

La Malbaie: mort tragique d'un bambin

Un bambin de 3 ans a connu une fin tragique, hier soir, à La Malbaie. Les parents du petit garçon l'ont découvert vers 17h la tête coincée dans la fenêtre entrouverte de la portière de la voiture familiale. Ils ont tenté de le réanimer, en vain. Sa mort a été constatée peu de temps plus tard à l'hôpital. Un enquêteur de la Sûreté du Québec a été dépêché sur les lieux pour faire la lumière sur les circonstances entourant la mort de l'enfant, mais au moment de mettre sous presse, la thèse de l'accident était privilégiée. - Daphné Cameron

Lozeau.com

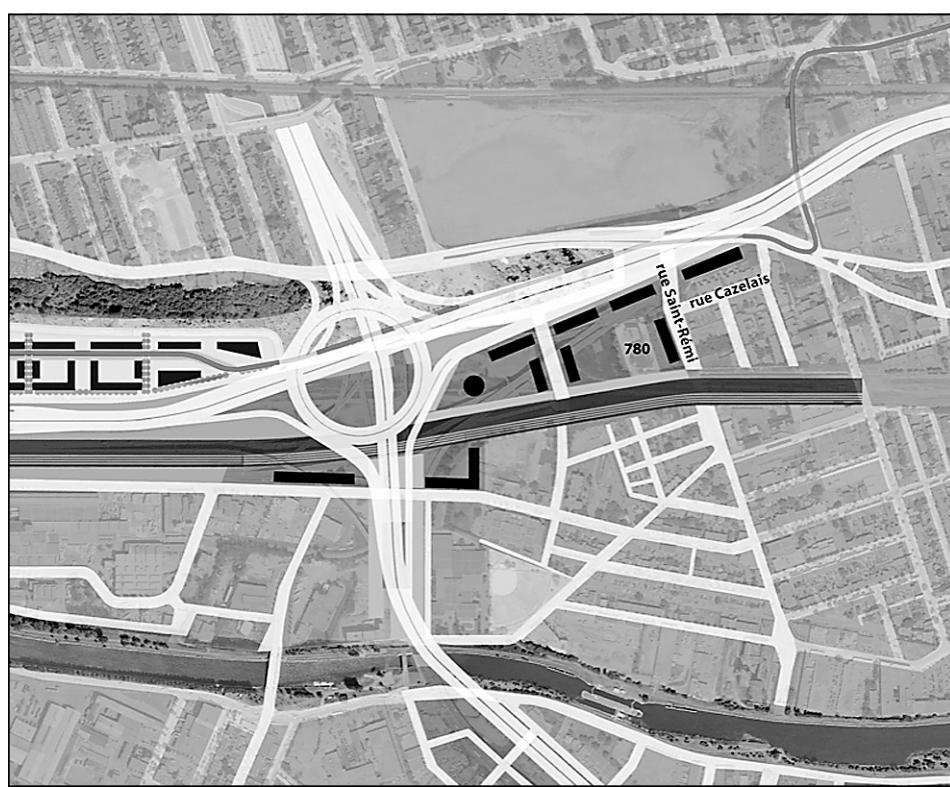
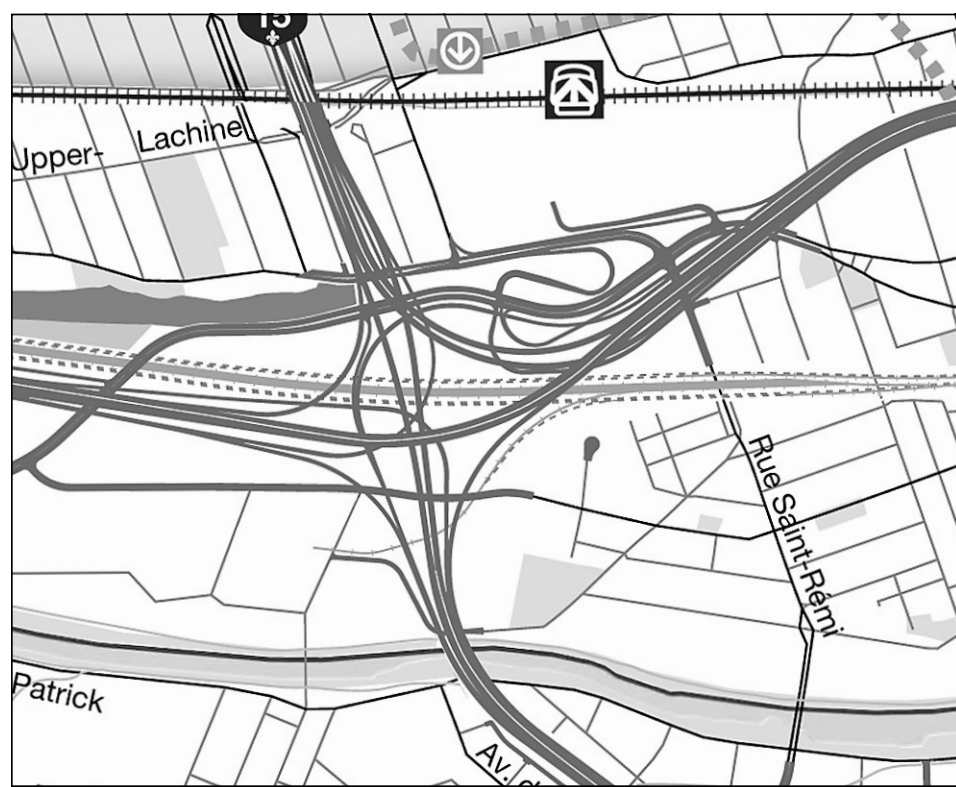
À un clic du plus grand spécialiste photo et vidéo

6229, Saint-Hubert
Montréal, Québec
514 274 6577
1 800 363 3535

Lozeau
L'EXPÉRIENCE PHOTO VIDÉO

Prix valide jusqu'au 25 avril 2010. Photos peuvent différer. * Quantité limitée. Aucune commande spéciale.
¹Incluant: Rabais de 15\$ sur un plan de protection reflex ou caméscope, rabais de 10% sur les cadres et albums (sauf cadres numériques), rabais de 20\$ sur un atelier, 1 impression HD 8x10 ou 8x12 gratuite.
²Incluant: Rabais de 5\$ sur un plan de protection compact, rabais de 10% sur les cadres et albums (sauf cadres numériques), rabais de 20\$ sur un atelier, 1 impression HD 8x10 ou 8x12 gratuite.

MONTRÉAL PLUS



Ces cartes tirées des projets du MTQ et de la Ville de Montréal permettent de comparer l'espace au sol occupé par chacun des deux concepts routiers. Plus compact, l'échangeur imaginé par la Ville éviterait les démolitions de logements prévues par le MTQ sur les rues Saint-Rémi et Cazalais (à droite, sur l'image de la Ville)

ILLUSTRATIONS FOURNIES PAR LE MTQ ET LA VILLE DE MONTRÉAL

ÉCHANGEUR TURCOT

La Ville propose un échangeur circulaire plus compact

Le projet « répond aux inquiétudes des Montréalais », dit le maire Tremblay

BRUNO BISSON

La Ville de Montréal ambitionne de remplacer le vieil échangeur Turcot actuel par une nouvelle infrastructure routière de forme circulaire radicalement différente, qui occupe moins d'espace au sol, et qui offrirait plus de possibilités de réaménagement, dans le sud-ouest de la métropole.

Ce projet, entièrement conçu par les services d'urbanisme et des transports de la Ville de Montréal au cours des derniers mois, permettrait d'éviter la démolition des 160 logements, prévue par le ministère des Transports du Québec (MTQ), et éliminerait des talus et remblais que le Ministère prévoit construire en milieu résidentiel pour aménager les voies autoroutières du nouvel échangeur.

Le responsable de l'urbanisme dans l'administration du maire Gerald Tremblay, Richard Bergeron, qui est aussi chef du parti de l'opposition Projet Montréal, a indiqué de plus, hier, qu'une voie de circulation serait retranchée sur les autoroutes 20 et 720, dans chaque direction, pour réduire le trafic de transit, et favoriser une plus grande utilisation des trans-

ports en commun, au détriment de l'automobile.

L'aménagement d'un nouveau « quartier de la Falaise », dans la partie nord de la cour Turcot, au pied de la falaise Saint-Jacques, serait d'ailleurs articulé autour d'un nouveau tramway, qui relierait les arrondissements de Lachine,

sur ces points cruciaux du projet Turcot, le maire Tremblay a déclaré hier qu'« il ne faut pas juste regarder les investissements additionnels nécessaires pour réaliser ce projet. Il faut aussi évaluer le retour sur ces investissements avec la création d'un tout nouveau milieu de vie au pied de la

côté des voies routières actuelles, de façon à maintenir la circulation automobile dans le vieil échangeur, jusqu'à la fin des travaux. Le coût de son projet est présentement estimé à 1,5 milliard.

Le projet proposé par le MTQ a toutefois été rejeté, en 2009, par la quasi-totalité des

« Le projet Turcot, a déclaré hier M. Tremblay, aura des impacts importants sur la qualité de vie des Montréalais. J'ai le devoir, comme maire de la métropole, de suggérer un projet qui répond le mieux possible à toutes les inquiétudes des personnes qui se sont présentées devant le BAPE », lors des audiences du printemps 2009.

Le projet a été présenté à la ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, et à des représentants du MTQ, le 12 avril dernier.

Hier, un porte-parole du MTQ, Réal Grégoire, a précisé que le Ministère examine présentement les propositions de la Ville de Montréal, pour évaluer notamment l'impact qu'un changement de projet aurait sur les coûts et l'échéancier du projet. Le MTQ devra aussi examiner la faisabilité du scénario de la Ville en fonction de la circulation actuelle, qui ne pourra pas être maintenue en tout temps durant l'ensemble des travaux, comme le prévoit le projet du MTQ.

Au moins 300 000 véhicules empruntent chaque jour ce carrefour autoroutier, qui est considéré comme une des infrastructures routières les plus stratégiques de Montréal.

Le BAPE a lui-même renvoyé le Ministère à sa table à dessin, en demandant au MTQ de « réexaminer » sa conception en remblais, qui aggraverait les clivages entre les quartiers, et d'éviter toute expropriation de logements dans un milieu qui a déjà amplement souffert de la construction de l'échangeur actuel, dans les années 60.

LaSalle et du Sud-Ouest au centre-ville de la métropole.

L'implantation d'une navette ferroviaire, prévue depuis des lustres entre le centre-ville et l'aéroport international Dorval-Trudeau, et des nouveaux services d'autobus dans les secteurs limitrophes de l'échangeur, complèteraient l'offre des nouveaux services de transports collectifs souhaités par la Ville de Montréal.

Les coûts, l'échéancier et les impacts de ce concept d'aménagement urbain et de reconstruction autoroutière ne sont pas encore connus. Devançant les interrogations

sur ces points cruciaux du projet Turcot, le maire Tremblay a déclaré hier qu'« il ne faut pas juste regarder les investissements additionnels nécessaires pour réaliser ce projet. Il faut aussi évaluer le retour sur ces investissements avec la création d'un tout nouveau milieu de vie au pied de la

Fin de vie utile

Inauguré en 1967, l'échangeur Turcot est constitué d'une douzaine de bretelles en béton surélevées qui relient entre elles les autoroutes 15, 20 et 720 dans le sud-ouest de la ville. Ces structures de béton, qui culminent à 30 mètres de hauteur, ont atteint leur fin de vie utile. Le MTQ prévoit reconstruire son nouvel échangeur, d'ici 2017, à

participants aux consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dont les villes de Montréal et de Westmount, qui seraient directement affectées par sa reconstruction.

Le BAPE a lui-même renvoyé le Ministère à sa table à dessin, en demandant au MTQ de « réexaminer » sa conception en remblais, qui aggraverait les clivages entre les quartiers, et d'éviter toute expropriation de logements dans un milieu qui a déjà amplement souffert de la construction de l'échangeur actuel, dans les années 60.

Trois fois plus cher que l'original, selon des experts du MTQ

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le projet du maire Tremblay pour le réaménagement de l'échangeur Turcot coûterait jusqu'à 6 milliards de dollars en plus de repousser la fin des travaux en 2022, selon l'évaluation réalisée par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Une source bien branchée a révélé à *La Presse*, hier, les conclusions de cette évaluation. La facture du projet, d'abord

évaluée entre 1,5 et 2 milliards de dollars, triplerait surtout en raison de la nécessité de construire des voies de déviation pour maintenir la circulation routière. Environ 280 000 véhicules circulent chaque jour sur l'échangeur Turcot.

Selon l'évaluation du MTQ, après avoir aménagé ces routes, il faudrait détruire les structures actuelles, construire les nouvelles - l'échangeur circulaire - pour enfin démolir les voies de déviation.

Le projet du MTQ permettrait de conserver la structure actuelle le temps de construire un nouvel échangeur sur des remblais, donc plus près du sol. Les structures surélevées et les piliers de béton étaient démantelés à la fin des travaux seulement.

Modifications substantielles

Or, en novembre dernier, le BAPE a renvoyé le MTQ à sa table à dessin, exigeant des modifications substantielles.

Québec cherche depuis à « bonifier » son projet, qui coûtera plus cher que le milliard et demi prévu lors de l'annonce en 2007.

Les ouvrages surélevés de l'actuel échangeur Turcot représentent une superficie d'un peu plus de 160 000 m². Ils seraient de 241 000 m² dans le projet du maire, ce qui fait encore grimper la facture, selon l'évaluation du MTQ. Avec une construction sur remblais, le Ministère

prévoyait des structures surélevées de 62 000 m².

Le réaménagement de l'échangeur Turcot devait se terminer en 2016. Comme le rapport du BAPE a forcé à revoir le projet, la ministre Julie Boulet parle maintenant de 2017. Selon l'évaluation du MTQ, le projet du maire nécessiterait cinq ans de plus. La mise en service du nouvel échangeur se ferait donc en 2022.

Si des routes de déviation de la circulation n'étaient pas construites, le projet du maire coûterait 4 milliards et serait terminé pour 2019. Mais ce scénario serait difficilement réalisable, selon l'évaluation du MTQ, puisque des milliers de véhicules se retrouveraient à circuler ailleurs dans la métropole faute d'échangeur.

On vous **questionne** sur votre niveau d'activité

On vous **renseigne** sur les fibres et la confection des vêtements

On vous **conseille** avec notre expérience de coureur et d'athlète

BOUTIQUE **COURIR**

présente

SUGOI

Short 42K Homme

Jupe de course Moxie

Une boutique sur la Rive-Sud :
1085, chemin Chambly LONGUEUIL • 450 674-4436

Une boutique sur le Plateau-Mont-Royal :
4452, rue Saint-Denis, MONTRÉAL • 514 499-9600

www.boutiquecourir.com

TORTURE EN AFGHANISTAN

Les détenus du Canada étaient épargnés

Les appels de Richard Colvin ont été entendus, selon d'ex-ambassadeurs

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — La torture est courante dans les prisons afghanes, certes, mais pas pour les détenus transférés par le Canada. Tel est le message, en substance, que sont venus livrer, hier, trois ex-ambassadeurs du Canada en Afghanistan devant le comité parlementaire qui se penche sur l'épineux dossier des détenus afghans.

« Depuis de nombreuses années, nous avons des rapports qui indiquent que le risque de torture est élevé dans les centres de détention afghans », a souligné l'ex-ambassadeur David Sproule, en poste d'octobre 2005 à avril 2007. « Cependant, nous étions confiants, selon les informations dont nous disposions, qu'aucun détenu transféré par le Canada n'avait été maltraité », a-t-il ajouté.

Loin de prétendre, comme d'autres témoins du gouvernement l'ont fait, que Richard Colvin était isolé et que ses signaux d'alarme sur le sort des prisonniers afghans étaient peu crédibles, voire « ridicules », M. Sproule et ses successeurs ont affirmé que les rapports du diplomate ont grandement contribué à la mise en place d'une nouvelle entente de transfert des détenus, adoptée en 2007.

M. Colvin a mis le feu aux poudres, en novembre dernier, en affirmant devant ce même comité que le gouvernement savait que les détenus qu'il transférait risquaient d'être torturés dans les prisons afghanes, ce qui est contraire aux obligations internationales du Canada.

Censure

Après avoir subi les foudres du gouvernement pendant des mois, le diplomate a détaillé sa version des faits, la semaine dernière, dans un témoignage de six heures devant la Commission d'examen des plaintes contre la police militaire, accusant des hauts dirigeants du gouvernement de l'avoir censuré.



PHOTO JOHN D. MCHUGH, ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Trois ex-ambassadeurs du Canada en Afghanistan sont venus témoigner devant le comité parlementaire chargé de faire la lumière sur le dossier des détenus afghans. Ils ont affirmé que les rapports du diplomate Richard Colvin ont grandement contribué à la mise en place d'une nouvelle entente de transfert des détenus, adoptée en 2007.

Celui qui, selon Richard Colvin, a instauré la loi du silence pour les diplomates canadiens en Afghanistan, Arif Lalani, est d'ailleurs venu confirmer, hier, avoir demandé à son subalterne, en avril 2007, d'effacer certains passages d'un rapport faisant état d'allégations de torture des détenus transférés.

« En tant qu'ambassadeur, si un document arrive sur mon bureau, je vais le couper, le modifier, pour qu'il soit plus clair », a dit l'ex-ambassadeur Lalani, hier. C'est une procédure standard, et c'est tout simplement ce qui s'est passé dans ce cas-là.

Du bout des lèvres, M. Lalani a aussi admis que, selon la nouvelle entente de transfert que le gouvernement vante sans cesse,

les enquêtes sur les allégations de torture dans les prisons sont confiées à la Direction nationale de la sécurité afghane (NDS)... la même qu'on soupçonne d'être responsable des mauvais traitements.

« Ils disent qu'ils ont tout fait. Mais quand il y avait des allégations, la seule enquête qu'ils faisaient, c'était de demander à la NDS de faire enquête sur elle-même, a déploré le député libéral Ujjal Dosanjh. La question est de savoir si le Canada a rempli ses obligations internationales. Les ambassadeurs ont tous répondu oui. Mais ils ont en même temps soulevé des questions qui remettent cette réponse en question. »

Loin de calmer les critiques de l'opposition, le témoignage

des trois anciens ambassadeurs – dont Ron Hoffmann, en poste en Afghanistan de 2007 à 2009 – est venu jeter de l'huile sur le feu.

« Ce sont ceux qu'on accuse de pratiquer la torture qui enquêtent sur eux-mêmes, alors c'est facile de comprendre pourquoi il n'y a pas de preuve de torture, a fustigé le député néo-démocrate Paul Dewar. Est-ce que le Canada peut avoir confiance dans ce processus? Je ne pense pas. »

Les députés de l'opposition peinent à croire que les ambassadeurs aient eu « l'assurance » que les détenus transférés par le Canada n'ont pas été torturés, alors que même M. Lalani a convenu qu'il y avait des « lacunes » dans le processus de transfert.

« C'est dur à croire. Mais je comprends comment ils en arrivent à cette conclusion, a dit M. Dewar. Si on n'a pas de processus efficace pour faire le suivi de nos détenus, on ne saura jamais, on n'aura jamais de preuve. On ne trouve pas ce qu'on ne cherche pas. »

Même son de cloche chez les libéraux. « Ils disent qu'il y a un risque élevé de torture de détenus. Mais il n'y a pas de protection spéciale pour les détenus du Canada dans les prisons, a rétorqué M. Dosanjh. Il n'y a pas de cellules spéciales ou d'interrogatoires différents. Ce sont les mêmes gens. S'ils torturent les détenus britanniques, ils torturent les détenus canadiens aussi. Ce genre de logique ne tient pas la route. »

DISCOURS CONTROVERSÉ DU DÉPUTÉ CONSERVATEUR

Maxime Bernier se défend de faire du « Québec bashing »

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le député conservateur de Beauce Maxime Bernier se défend de faire du « Québec bashing », comme l'accusent le ministre des Finances du Québec, le Parti québécois, le Bloc québécois et le NPD, lorsqu'il déplore la dépendance économique de la province envers le reste du Canada.

Le discours qu'a prononcé M. Bernier vendredi soir en Montérégie dans lequel il critique vertement les « politiques irresponsables de la part du gouvernement du Québec qui vivent au-dessus de leurs moyens et qui nous endettent » depuis les 40 dernières années continue de faire des vagues.

S'il a été vivement applaudi dans les rangs conservateurs d'un bout à l'autre du pays, M. Bernier s'est fait rabrouer par bon nombre d'élus au Québec, dont le ministre des Finances Raymond Bachand qui a invité le député de Beauce mardi à « défendre les valeurs québécoises ailleurs au Canada plutôt que de faire du Québec bashing en Alberta ».

M. Bernier a rétorqué hier qu'il avait prononcé ce fameux discours au Québec et non pas ailleurs au pays afin de dire « la vérité aux Québécois ». Encore hier, il a affirmé qu'il est difficilement acceptable que le Québec reçoive 8,5 milliards de dollars en paiements de péréquation du gouvernement fédéral. C'est un signe indéniable,

« M. Bachand dit que je me promène avec un discours à travers le Canada. Mais j'ai dit ces propos-là une seule fois. Je les ai dits vendredi dernier à Québec en français devant les Québécois et ce sont des faits. Je suis fier d'être québécois. J'aime le Québec. Et c'est pour ça que j'ai voulu mettre les pendules à l'heure et dire la vérité aux Québécois », a affirmé l'ex-ministre des Affaires étrangères en point de presse hier.

selon lui, que le Québec est une société pauvre qui doit s'atteler à créer de la richesse en misant sur l'entrepreneuriat et moins d'intervention de l'État dans l'économie.

« M. Bachand dit que je me promène avec un discours à travers le Canada. Mais j'ai dit ces propos-là une seule fois. Je les ai dits vendredi dernier à Québec en français devant les Québécois et ce

sont des faits. Je suis fier d'être québécois. J'aime le Québec. Et c'est pour ça que j'ai voulu mettre les pendules à l'heure et dire la vérité aux Québécois », a affirmé l'ex-ministre des Affaires étrangères en point de presse hier.

« J'ai été chaudement applaudi par les 150 personnes qui étaient présentes. Pourquoi? Parce que les

devoir payer et moi je m'inquiète. Je vois qu'on s'en va directement dans un mur et je ne veux pas que ça arrive », a-t-il ajouté.

Série de discours

Depuis janvier, M. Bernier a livré une série de discours un peu partout au pays qui ne sont pas passés inaperçus chez les militants conser-

Toronto au cours des prochaines semaines.

Certains y voient là une campagne de séduction de la part du député de Beauce qui ambitionne de remplacer Stephen Harper à la tête du Parti conservateur un jour. M. Bernier s'est défendu de manquer de loyauté envers son chef.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a soutenu que M. Bernier, par ses propos, cherche à se « faire du capital politique sur le dos du Québec » en vue d'une prochaine course au leadership.

« C'est un idéologue borné. Il serait mieux de continuer à vendre des Jos Louis. Il est plus habile dans ça que dans d'autres choses », a dit M. Duceppe.

Le député néo-démocrate Thomas Mulcair a aussi condamné les propos de M. Bernier. « C'est un vieux truc. Il y a déjà eu des politiciens québécois qui se faisaient du capital politique en s'attaquant à leur province. (...) C'est pitoyable franchement de voir Maxime Bernier faire ça, mais puisque sa carrière est finie avec l'actuel leadership du Parti conservateur, il essaie de se positionner comme l'avenir pour le parti », a-t-il dit.



» Pas besoin d'être riche pour avoir un garde du corps.

Financement jusqu'à 60 mois à 0%. Location à partir de 168 \$/mois à 3,9%.



lasmart.ca

smart Centre Montréal
7800, boul. Décarie,
Montréal
(514) 735-3581

smart Centre Boucherville
1530, rue Ampère,
Boucherville
(450) 449-0222

smart Centre West Island
4525, boul. St-Jean,
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

smart Centre Rive-Sud
4844, boul. Taschereau,
Greenfield Park
(450) 672-2720

smart Centre Laval
3131, autoroute 440 Ouest,
Laval
(450) 681-2500

smart Centre Blainville
10000, Chemin du Plein Air,
Mirabel (Blainville)
(450) 435-1313

© smart Canada 2010, une division de Mercedes-Benz Canada Inc. *Offres de location basées sur une smart fortwo pure 2010 neuve, proposées uniquement par l'intermédiaire de Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit pendant une durée limitée. Exemples de location basés sur un versement de 168 \$ par mois (taxes exclues) pendant 48 mois. Acompte de 1 225 \$ plus première mensualité, dépôt de garantie de 200 \$ et taxes applicables dus à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 14 990 \$. Taux de location annuel de 3,9 %. Obligation totale : 9 489 \$. Kilométrage limité à 18 000 km/an (0,20 \$ par km supplémentaire). Exemple de financement établi pour un échelonnement des paiements sur 60 mois à un taux d'intérêt annuel de 0 %, pour un PDSF de 14 990 \$. Paiement mensuel de 250 \$ (taxes en sus) avec versement initial de 0 \$. Coût d'emprunt de 0 \$. Obligation totale : 14 990 \$. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Frais de transport et de préparation (jusqu'à 1 295 \$), d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance, de remboursement de la taxe fédérale sur la climatisation, « écoprélèvement » et frais assimilés imposés au fabricant (s'ils sont perçus par le concessionnaire), ainsi que taxes et frais de RDPRM en sus. Des frais ou taxes supplémentaires peuvent s'appliquer en vertu de lois provinciales. L'offre peut changer sans préavis et ne peut être combinée à aucune autre offre. Rendez-vous à votre Centre smart pour en savoir plus ou composez le 1-877-627-8004 pour joindre le centre de service à la clientèle de la Division smart Canada. Modèle passion illustré avec équipement offert en option.

POLITIQUE

L'ex-député Jaffer peine à s'expliquer

Il nie avoir pris de la drogue et avoir fait du lobbyisme auprès du gouvernement

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — L'ancien député conservateur Rahim Jaffer a passé un mauvais quart d'heure hier en comité parlementaire, où il a tenté de s'expliquer et de repousser les attaques de ses anciens collègues – incluant celles des conservateurs.

M. Jaffer a nié en bloc la plupart des allégations faites contre lui au cours des derniers mois: il n'a jamais pris de drogue, a-t-il affirmé, tout comme il n'a jamais fait de lobbyisme auprès du gouvernement, il n'a jamais prétendu avoir un accès privilégié au bureau du premier ministre Stephen Harper et il ne s'est jamais servi de ses cartes professionnelles de député après avoir été défait lors des élections de 2008.

Tout au plus a-t-il admis avoir entreposé quelques boîtes dans le bureau de sa femme au parlement, en attendant de se trouver un nouveau bureau.

Une note biographique retirée récemment de son site web personnel s'est retrouvée au centre de son témoignage. M. Jaffer y présentait son travail au sein de son entreprise, Green Power Generation, comme étant de fournir «aux entreprises une expertise en matière de financement corporatif pour les aider à obtenir du soutien du gouvernement canadien».

La description ajoutait que M. Jaffer «joue un rôle crucial en développement des affaires et en marketing grâce aux nombreuses relations qu'il a développées lors de son ancienne carrière de parlementaire».

M. Jaffer a d'abord tenté d'expliquer qu'il s'agissait d'une description de son travail d'avant son départ de la politique. Mais le ton de ses anciens collègues est devenu plus cinglant lorsqu'ils ont pris connaissance d'une copie papier de la page web en question, vers la fin de la réunion.

«Ce qui me dérange (...), c'est que nous vous avons devant un comité, vous affirmez une chose



Rahim Jaffer (à droite) et son associé Patrick Glémaud (à gauche) ont été appelés à répondre aux allégations faites récemment par le député conservateur Brian Jean, selon lesquelles ils l'auraient approché avec trois propositions de clients dans le but d'avoir accès aux subventions du fonds gouvernemental de 1 milliard de dollars pour les infrastructures vertes.

PHOTO PAWEL DWULIT, LA PRESSE CANADIENNE

et j'ai maintenant un document qui indique quelque chose de différent», a lancé le député albertain Chris Warkentin.

«Nous sommes tous en politique pour faire quelque chose de bon pour les Canadiens... Je ne sais pas si c'est votre intention. Mais vous devez comprendre que ce genre de comportement souille nos noms à tous.»

Lobbyisme en deux temps?

Rahim Jaffer est dans l'embarras depuis plusieurs mois. En septembre, il a été accusé de conduite avec facultés affaiblies et de possession de cocaïne. Il a finalement plaidé coupable à une accusation réduite de conduite dangereuse.

Sa femme, l'ex-ministre de la Condition féminine, Helena

Guergis, a perdu son portefeuille et s'est fait expulser du caucus de son parti il y a quelques semaines, après que le premier ministre Stephen Harper eut affirmé avoir été mis au courant d'allégations sérieuses la concernant. Il a envoyé le dossier à la GRC, mais il n'a jamais voulu dire quelles étaient ces allégations.

M. Jaffer a refusé de commenter la situation de sa femme, hier. Il s'est contenté de dire qu'ils avaient été victimes d'une campagne visant à salir leur réputation. Il a appelé les parlementaires à relever le niveau du débat, qualifiant les audiences du comité de «cirque». Il s'est dit confiant de voir sa femme regagner les rangs du caucus conservateur.

Rahim Jaffer et son associé Patrick Glémaud, qui comparait avec lui, ont par ailleurs été appelés à répondre aux allégations faites récemment par le député conservateur Brian Jean, selon lesquelles ils l'auraient approché avec trois propositions de clients dans le but d'avoir accès aux subventions du fonds gouvernemental de 1 milliard de dollars pour les infrastructures vertes.

M. Glémaud a confirmé qu'il avait envoyé ces propositions, qu'il a décrites comme des sommaires exécutifs, par courriel au secrétaire parlementaire du ministre des Transports, qui est responsable du fonds. Mais, selon lui, il s'agissait d'une démarche préliminaire visant à déterminer le potentiel des

projets, et non d'une demande en bonne et due forme. «Si nous nous étions rendus à cette étape (la demande), alors j'aurais décidé de m'enregistrer comme lobbyiste», a-t-il fait valoir.

Trous de mémoire

En terminant la réunion, le comité a ordonné aux deux administrateurs de Green Power Generation de fournir dans les 24 heures les noms de trois entreprises visées par ces démarches auprès de M. Jean. Patrick Glémaud a d'abord refusé, invoquant la nécessité de laisser l'enquête du commissaire au lobbyisme suivre son cours. Puis, devant l'insistance de la présidente du comité, il a affirmé qu'il ne se souvenait plus de ces noms.

Report du procès d'un autre partenaire d'affaires de Jaffer

LA PRESSE CANADIENNE

NEWMARKET, Ont. — Le procès de Nazim Gillani, partenaire d'affaires de Rahim Jaffer qui aurait déclaré à des collègues que l'ex-député conservateur lui avait ouvert les portes du bureau du premier ministre du Canada, a été reporté au 7 mai.

Gillani, qui n'était pas présent hier devant le tribunal de Newmarket, en Ontario, fait face à des accusations de fraude et de complot visant la perpétration d'un acte criminel qui ne sont pas liées à ses allégations concernant M. Jaffer.

En septembre dernier, Rahim Jaffer et Nazim Gillani

ont participé à une rencontre dans un restaurant de Toronto quelques heures avant que l'ancien député ne soit arrêté pour excès de vitesse.

Cet incident lui a plus tard valu d'être accusé de possession de cocaïne et de conduite avec facultés affaiblies, accusations abandonnées en mars en échange d'un plaidoyer

de culpabilité pour conduite imprudente et d'une amende de 500\$.

Dans un courriel envoyé le lendemain de la soirée bien arrosée, Gillani a soutenu que M. Jaffer lui donnerait accès au bureau de Stephen Harper pour l'une de ses entreprises. L'homme a depuis déclaré qu'il avait fait preuve d'un

enthousiasme excessif dans son courriel et que Rahim Jaffer n'avait jamais utilisé ces mots ni été payé pour faire du lobbyisme.

Nazim Gillani doit comparaître la semaine prochaine devant un comité de la Chambre des communes afin de donner sa version des faits sur cette affaire.

Orthèses avec style



POULIOT
LABORATOIRE D'ORTHÈSES DU PIED

4596, boul. Saint-Laurent, Montréal
514 848.0100
1 877 967.0100
pouliotlab.com

Facilité de stationnement

Reconnu et accrédité par les organismes publics et assureurs privés.

VÉLO

Choix incomparable!

Route • Montagne • Cyclocross • Hybride • Junior • BMX



SPECIALIZED

OPUS

ROCKY MOUNTAIN

NORCO

HARO

LOUIS GARNEAU

Miele

Vêtements • Chaussures
Accessoires • Réparation

André Jac Sport

5520 boul. des Laurentides Laval 450-622-2410 andrejac.com

JOUR DE LA TERRE

Le ministre Prentice veut initier les jeunes au plein air

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — Lui-même amateur de plein air, le ministre de l'Environnement, Jim Prentice, souhaite inciter les jeunes Canadiens, et leurs familles, à profiter davantage de ce qu'offrent les grands espaces du pays.

À l'occasion du Jour de la Terre, M. Prentice lancera aujourd'hui le « Passeport

Parcs », qui permettra aux élèves de la deuxième année du secondaire d'entrer gratuitement, pendant un an, dans les 27 parcs nationaux et les 68 lieux historiques du pays.

« La huitième année (deuxième secondaire), c'est une année importante où les jeunes sont en transition entre l'enfance et l'adolescence, a indiqué le ministre Prentice. Nous voulons contribuer à créer une

génération de jeunes Canadiens qui s'approprient les parcs nationaux, qui aiment le plein air, qui contribuent à protéger les parcs et les espaces verts. »

En partenariat avec Nature Canada et l'Institut Historica Dominion, 400 000 de ces passeports seront distribués dès le mois de mai.

« Quand j'étais petit, on allait en camping avec nos parents, a raconté le ministre, en entre-

vue à *La Presse*. Tout le monde se rappelle sa première expérience de camping, de plein air, avec sa famille. Aujourd'hui, de moins en moins de gens font ce genre d'activités. Le but de ce passeport est de recréer chez les jeunes cette connexion avec la nature. »

Ainsi, pour protéger l'environnement, le ministre insiste sur l'importance des petits gestes quotidiens.

« Que ce soit par le recyclage, l'achat d'une plus petite voiture ou l'utilisation d'appareils ménagers écoénergétiques, je pense que chacun à notre façon devons contribuer à rendre le pays plus vert », a-t-il souligné.

Se décrivant comme un « averse recycleur », le ministre donne l'exemple en utilisant les transports publics. « À la maison, nous n'avons qu'une voiture, et nous marchons pour nous déplacer dès que possible », a-t-il ajouté.

Mais le gouvernement fédéral, souvent critiqué comme étant peu actif dans la lutte contre les changements climatiques, doit aussi faire sa part, concède le ministre Prentice.

« Nous devons nous attaquer aux émissions de gaz à effet de serre. Nous le faisons. Il faut le faire de façon intelligente. Et ça ne se fera pas en une nuit », a-t-il conclu.

CHEVROLET



PETITES VOITURES. GROS AVANTAGES.



Modèle LT illustré

AVEO⁵ LS

PRIX À L'ACHAT

9 999\$¹

AJOUTEZ SEULEMENT

2 999\$²

ET OBTENEZ UNE AVEO⁵ LT INCLUANT :

- Toit ouvrant sans frais
- Climatisation
- Régulateur de vitesse
- Groupe électrique avec rétroviseurs chauffants
- Télédévrouillage
- Système OnStar^{MD} avec abonnement de un an au plan Sain et sauf³

ROUTE: 5,7 L/100 km (50 mi/gal)
VILLE: 7,5 L/100 km (38 mi/gal)⁴

★★★★★
Sécurité 5 étoiles⁵

COBALT LS

PRIX À L'ACHAT

10 499\$¹

AJOUTEZ SEULEMENT

2 500\$²

ET OBTENEZ :

- Boîte automatique
- Climatisation

ROUTE: 5,4 L/100 km (52 mi/gal)
VILLE: 8,0 L/100 km (35 mi/gal)⁴



Modèle SS illustré

« FAITES HONNEUR À VOTRE BUDGET/ INTELLIGENCE, PENSEZ COBALT. »

Cahier Autonet.ca, le Journal de Montréal

offreschevrolet.ca



CHEVROLET



LA MEILLEURE PROTECTION AU PAYS
5 ANS • GARANTIE LIMITÉE SUR LES COMPOSANTS
160 000 KM • DU GROUPE MOTOPROPULSEUR
• ASSISTANCE ROUTIÈRE
• TRANSPORT DE COURTOISIE

Canada

* SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ. CAMIONS PONDUS MOYENS EXCLUS. DÉTAILS SUR LA GARANTIE LIMITÉE CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

ACTUALITÉS

Meurtre dans le stationnement d'un marché aux puces

Les suspects arrêtés dans un autobus peu après le crime

CHRISTIANE DESJARDINS

Alors que les premiers policiers arrivaient au chevet de Gabriel Dominique, abattu dans le stationnement du marché aux puces 5 Étoiles, les suspects de ce crime étaient déjà en état d'arrestation dans un autobus de la STM, plusieurs rues plus loin.

C'est ce qui se dégage de la preuve présentée hier au procès de Woody Aristilde. L'homme de 22 ans est accusé du meurtre prémédité de Dominique, tué par balles le 18 février 2007 dans le stationnement du marché aux puces de Saint-Léonard. Le crime est survenu peu après 17h, alors que le marché aux puces fermait et qu'il faisait encore clair. Le policier Jimmy Éric Santerre, qui patrouillait non loin avec son

coéquipier, a reçu un premier appel à 17h13 pour un «homme tiré», a-t-il raconté, hier. Une minute plus tard, il était sur les lieux. Selon lui, il y avait environ 50 personnes sur place, et c'était la panique. Il s'est approché de la victime, étendue au sol,

Manifestement nerveux, ils sont allés vers l'arrière. À 17h10, selon l'heure indiquée sur le film vidéo de la STM, des policiers ont intercepté l'autobus à l'angle de Jarry et des Galeries d'Anjou, et arrêté ces cinq hommes. Le film démontre également

calibre 357 dans le sac à dos de Marco Montpoint, et une autre de calibre 25, par terre dans l'allée du véhicule.

Mort rapide

Selon la preuve présentée hier, M. Dominique est mort très rapidement. L'agent

Woody Aristilde, 22 ans, est accusé du meurtre prémédité de Gabriel Dominique, tué par balles le 18 février 2007 dans le stationnement du marché aux puces de Saint-Léonard. Le crime est survenu peu après 17h, alors que le marché aux puces fermait.

face contre terre, et s'en est occupé. Or, les caméras qui se trouvaient dans l'autobus 193 démontrent qu'à 17h04, cinq hommes vêtus d'amples vêtements sombres et de casquettes sont montés dans ce véhicule qui circulait en direction est rue Jarry.

que pendant le trajet, un des suspects (Aristilde, selon la Couronne) a sorti un objet de son pantalon et l'a donné à un autre homme, qui l'a glissé dans un sac à dos. Le jury a déjà appris que deux armes à feu ont été retrouvées lors de cette arrestation: une de

Santerre a indiqué qu'à son arrivée sur les lieux, l'homme n'avait plus de pouls et ne respirait plus. Deux trous de balle étaient visibles dans son capuchon. En retournant la victime, il a constaté une blessure à la bouche, ce qui lui a fait conclure que c'était l'im-

pact de sortie des balles. Il a aussi vu une blessure d'entrée de balle au thorax. Le policier a tenté des manœuvres de réanimation qui n'ont rien donné. Les ambulanciers sont ensuite arrivés. M. Dominique a été déclaré mort à 17h28, par un médecin, dans l'ambulance.

Un peu plus tôt, hier, deux femmes qui se trouvaient dans le stationnement au moment du crime ont raconté que celui-ci s'était déroulé sous leurs yeux. Mélanie Chambon, vendeuse au marché aux puces, connaissait la victime comme un client régulier. Elle s'apprêtait à l'interpeller dans le stationnement pour lui faire une «blague», quand l'homme de 25 ans s'est écroulé devant elle, atteint d'un premier coup de feu. Le tireur faisait partie d'un groupe de quatre à cinq hommes de race noire, a-t-elle dit. Il portait un manteau noir, avec du beige ou du orange au capuchon. Après le premier coup de feu, le groupe s'est approché de la victime. Elle a vu le tireur (le même, croit-elle) faire feu de nouveau. À deux reprises, pense-t-elle. Ensuite, le groupe est parti en courant vers la rue Jarry. Elle paniquait. Elle a appelé le 911. Le procès présidé par le juge Claude Champagne se poursuit ce matin.

JOURS

Sears*

Aussi de bonnes affaires en ligne! Faites vite, plus que 3 jours à sears.ca

3 DERNIERS JOURS

Prix en vigueur jusqu'au vendredi 25 avril 2010, sauf avis contraire, dans la limite des stocks

BPS

EN VEDETTE: NOS PLUS BAS PRIX DE LA SAISON

HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉE DE LA FIN DE SEMAINE!
Détails en magasin

VÊTEMENTS POUR FEMMES EN SOLDE!

Rabais 50%

*Tous les vêtements d'extérieur Liz Claiborne^{MD} à prix ordinaires pour femmes.

Et, rabais 40%

*Tous les autres vêtements d'extérieur à prix ordinaires pour femmes.

Rabais 50%

*Tous les maillots, pulls et cardigans Jessica^{MD} à prix ordinaires pour femmes.

Et, rabais 40%

*Tous les vêtements autres Jessica, Jessica Weekend^{TMM} et Buffalo^{MD} à prix ordinaires pour femmes.

Et, rabais 50%

*Tous les vêtements Attitude^{MD} à prix ordinaires pour femmes.

Rabais 60%^{††}

avec remise postale

Soutiens-gorge en boîte WonderBra^{MD} à prix ordinaires pour femmes, modèle n° 2620.

^{††}Rabais 50% en magasin, plus rabais de 10% avec la remise postale du fabricant. Détails en magasin.

Et, rabais 55%+ avec remise postale

*Tous les soutiens-gorge, culottes et sous-vêtements de maintien en boîte WonderBra et Playtex^{MD} à prix ordinaires pour femmes. [†]Rabais 45% en magasin, plus rabais de 10% avec la remise postale du fabricant. Détails en magasin.

Rabais 35%

*Tous les vêtements Tradition^{MD} et Tradition Country Collection^{MD} à prix ordinaires pour femmes.

VÊTEMENTS POUR HOMMES EN SOLDE!

36⁹⁹ Ch.

Jeans Levi's^{MD} 505^{MD} et 550 pour hommes.

Et, rabais 40%

*Tous les autres vêtements Levi's à prix ordinaires pour hommes.

Rabais 40%

Vêtements sport Point Zero^{MD}, Columbia^{MD}, Kenneth Cole Unlisted^{MD}, Solitude^{MD} et Axxess à prix ordinaires.

Et, rabais 40%

sur les jeans Lee^{MD} et Point Zero et vêtements UNIONBAY^{MD} à prix ordinaires pour hommes.

34²⁹ Ch.

Pantalons tout-aller Dockers^{MD} 'Signature' ou Haggard^{MD} 'LookSharp' et 'Select'.

Rég. Sears 70 \$.

Rabais 50%

Vestes sport, blazers, chemises habillées et cravates à prix ordinaires* pour hommes.

14⁹⁹ Ch.

Jeans Nevada^{MD} de coupes variées en denim pour hommes.

Rég. Sears 39,99.

Rabais 40%

*Tous les vêtements d'extérieur du rayon des vêtements d'extérieur



PRIME CLINIQUE

Une prime!

Avec tout achat de 26,50 \$ ou plus**, obtenez un beau teint bronzé

Une valeur de 70 \$***.

Offre en vigueur jusqu'au mardi 11 mai 2010, dans la limite des stocks. Une prime par client.

Avec les taxes. *Valeur basée sur le prix ordinaire Sears du ml/g



Du vendredi 23 au dimanche 25 avril 2010. Recevez une

carte comptant Sears de 15\$

à valoir sur votre prochain achat de produits de beauté ou de fragrances de 50 \$ ou plus† avec la carte MasterCard^{MD} Sears^{MD} ou la carte Sears, pour tout achat de 75 \$ ou plus† de produits de beauté et de fragrances.

†Avant les taxes, sur approbation de votre crédit. Achats en magasin seulement. La carte comptant est en vigueur du vendredi 23 avril au dimanche 20 juin 2010. Limite d'une carte comptant par client. Renseignez-vous.

*Ces offres de rabais : à l'exclusion des articles dont le prix se termine par ,97 et ,88, des articles 'Achat spécial', des offres '2 pour', des articles de liquidation des fabricants, des duos, des chemises habillées et cravates à 9,99, des chaussures de marche et chaussures de sport pour hommes, des vêtements d'extérieur Columbia et des articles actuellement annoncés.

NE043G210 © 2010, Sears Canada Inc.



Jour de la Terre®
QUÉBEC

aujourd'hui 22 avril

vive les
radis, vive le crabe des neiges, vive
les patates, vive la goberge, vive les crevettes,
vive la canneberge, vive le sel de mer, vive les huîtres, vive
la rhubarbe, vive la morue, vive la perchaude, vive les pétoncles,
vive le gingembre, vive la sole, **vive** le saumon sauvage, vive le turbot,
vive le chou, vive les langoustines, **vive le homard,** vive les écrevisses, vive
les oignons, vive les navets, vive les **courgettes,** vive la laitue de mer, vive le doré,
vive les échalotes, vive le panais, vive **les carottes,** vive les algues, vive les palourdes,
vive les mûres, vive les bleuets, vive les fraises, vive la plie grise, vive la truite arc-en-ciel,
vive **les framboises, vive l'avoine, vive la ciboulette, vive** la truite mouchetée, vive le caviar,
vive le **concombre, vive le bœuf, vive la citrouille,** vive **les** escargots, vive le hareng, vive le
flétan, vive **le maïs, vive l'orge, vive le blé, vive les prunes,** vive les sardines, vive le thon jaune, **vive**
la truite, vive **le brocoli, vive les asperges, vive la** lotte, vive l'éperlan, vive la fleur de sel, **vive le**
saumon, vive **les tomates, vive le fenouil, vive la** lotte, vive la daurade, vive les moules, vive la **laitue,**
vive l'anguille, **vive les haricots, vive le poivron,** vive la raie, vive le crabe, vive la pieuvre, vive le bar,
vive le hareng, **vive l'estragon, vive les patates,** vive le pangasius, vive les haricots de mer, **vive les**
langoustes, vive **les aubergines, vive le lapin,** vive le calmar, vive le saumon sauvage, vive **le poulet,**
vive les mollusques, **vive le piment, vive la lime,** vive l'oursin, vive le poulpe, vive le tilapia, vive **les poires,**
vive le tilapia, vive le **cacao, vive** les palourdes, vive les huîtres, vive le maquereau, vive **le chou-fleur,**
vive les sardines, vive la **goyave,** vive les langoustines, vive les algues, vive la morue, vive **le cantaloup,**
vive le poulpe, vive le bar, **vive le café,** vive les palourdes, vive les sardines, vive les **oranges, vive**
les haricots de mer, vive l'oursin, **vive la** sole, vive la laitue de mer, vive les langoustes, **vive la lime,**
vive la daurade, vive les anchois, vive **la** fleur de sel, vive les crevettes, vive les sardines, **vive les**
palourdes, vive les huîtres, vive la morue, **vive les amandes,** vive le thon jaune, vive le hareng, **vive**
les langoustines, vive le maquereau, vive le **fruit de la passion,** vive l'anguille, vive les huîtres, vive
le pangasius, vive l'aiglefin, vive le crabe, **vive les oranges, vive** le mahi-mahi, vive l'espadon,
vive les anchois, vive la lotte, vive le bar, **vive les avocats, vive les ananas,** vive les mollusques,
vive la daurade, vive le hareng, vive la **noix de coco, vive les arachides,** vive les sardines,
vive le crabe, vive la pieuvre, vive la **mangue, vive les noix du Brésil,** vive le poulpe,
vive la raie, vive les moules, vive les **amandes, vive la goyave, vive** le bar, vive les
palourdes, vive les sardines, vive les **bananes, vive les citrons,** vive l'oursin,
vive les huîtres, vive les anchois, vive **les kumquats, vive la** lotte, vive
le saumon, vive les crevettes, vive **les pamplemousses,** vive le bar,
vive le maquereau, vive les **raisins, vive les** algues, vive
la pieuvre, vive l'oursin, **vive les melons,** vive les
sardines, vive **le cantaloup,** vive
la **papaye**

Vive la Terre

IGA

Fière alliée du Jour de la Terre

ACTUALITÉS

L'expulsion de Villanueva recommandée



Dany Villanueva entend contester son renvoi au Honduras, une procédure qui peut prendre plus d'un an.

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

CAROLINE TOUZIN

Dany Villanueva doit être expulsé du Canada en raison de sa « grande criminalité », a tranché un commissaire à l'immigration, hier, à Montréal.

Dès que le commissaire Louis Dubé a prononcé sa décision, l'avocat du jeune homme de 23 ans, M^c Stéphane Handfield, a déposé un avis pour contester le renvoi devant la Section d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Cela a eu pour effet de suspendre la mesure de renvoi tant que la Section d'appel ne se sera pas prononcée sur le sujet. Cette procédure peut prendre plus d'un an. La Commission n'a pas imposé au jeune homme de condition particulière à respecter d'ici là.

Dany Villanueva a quitté le complexe Guy-Favreau sans faire de commentaire, entouré de sa famille et d'une cinquantaine de sympathisants, dont des membres de la Coalition contre la répression et les abus policiers. Le jeune homme est un témoin-clé dans l'enquête publique du coroner sur la mort de son frère, Fredy, abattu par un policier dans un parc de Montréal-Nord en août 2008.

L'audience d'hier a été si courte que cela a fait dire M^c Handfield que tout était « canné d'avance ». L'avocat reproche au commissaire Louis Dubé d'avoir refusé de l'entendre sur sa requête déposée en vertu de la Charte des droits et libertés pour « délais déraisonnables » et « abus de procédures ». Il contestera cette décision devant la Cour fédérale.

L'avocat de Dany Villanueva entend prouver que les délais ont été « déraisonnables » entre le moment où son client a été condamné et celui où l'Agence des services frontaliers a intenté des procédures d'expulsion. « Après une condamnation, cela prend d'habitude entre huit et douze mois avant qu'un rapport de l'Agence soit déposé. Ici, ça a pris quatre ans. Est-ce que l'enquête du coroner a joué? Ce n'est pas à moi de le dire, mais probablement », soutient M^c Handfield.

Originaire du Honduras, le jeune homme est résident permanent, et non citoyen canadien. Il a reconnu sa culpabilité en 2006 dans une affaire de vol qualifié pour laquelle il a été condamné à 11 mois de prison.

Le commissaire de l'immigration n'a pas un pouvoir discrétionnaire pour empêcher le renvoi de M. Villanueva lorsque la preuve de « grande criminalité » est fondée, selon son porte-parole, Robert Gervais. « C'est devant la section d'appel de l'Immigration que la personne peut invoquer des motifs humanitaires qui peuvent justifier qu'il reste au Canada », a ajouté le porte-parole de la Commission. M^c Handfield entend invoquer ces motifs. « Il y a des risques pour M. Villanueva de retourner dans un pays qu'il a quitté il y a 11 ans et qu'il ne connaît plus », a indiqué l'avocat.

Dany Villanueva doit avoir un procès en novembre prochain. Il est soupçonné d'avoir utilisé une fausse arme lors de la perpétration d'un vol qualifié au centre-ville de Montréal en juin 2008. Il a également été arrêté de nouveau la semaine dernière et accusé de conduite avec facultés affaiblies, de possession simple de marijuana et de bris de conditions. Ces causes en cours pourraient lui nuire devant la Section d'appel. Le jeune homme doit également poursuivre son témoignage à l'enquête du coroner le 3 mai prochain.

UNE PORTÉE DE PETITS PRIX

NOUS VOUS OFFRONS LES FRAIS DE MISE EN SERVICE.
ÉCONOMISEZ 35\$
DURÉE LIMITÉE*



Samsung Gravity
25\$ 10\$
avec Entente Fido de 2 ans

Sony Ericsson Naite
25\$
avec Entente Fido de 2 ans

Nokia 1661
0\$
avec Entente Fido de 2 ans

MOTO W388 Renew+
15\$ 0\$
avec Entente Fido de 2 ans

MOTO W233 Renew
0\$
avec Entente Fido de 2 ans

LG Neon TE365
25\$ 10\$
avec Entente Fido de 2 ans



fido 
Les bons prix font les bons amis.

MAGASINS FIDO

MONTRÉAL

1004, rue Sainte-Catherine Ouest
Carrefour Angrignon
Centre Rockland
Centre Eaton
Fairview Pointe-Claire
Les Galeries d'Anjou
Place Montréal Trust
Place Versailles
Place Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Carrefour du Nord, St-Jérôme
Carrefour Laval
Centre Laval
Galeries Rive-Nord, Repentigny
Galeries Terrebonne
Place Rosemère

RIVE-SUD

Mail Champlain
Promenades Saint-Bruno

DÉTAILLANTS EXCLUSIFS

MONTRÉAL

ACTION-PAGE INC.
4960, boul. Décarie, Montréal
3820, rue St-Denis, Montréal
1221, rue St-Zotique Est, Montréal
3451, rue Ontario Est, Montréal
4328, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal
3920, rue Wellington, Montréal
7024, rue St-Hubert, Montréal
1024A, avenue Mont-Royal Est, Montréal
6700, avenue Côte-des-Neiges, Montréal
Galeries Normandie, Montréal
4282, boul. Métropolitain Est, St-Léonard
2900, rue Masson, Montréal
Centre de la Pointe, Pointe-aux-Trembles
Centre commercial Côte-St-Luc, Montréal
Centre Domaine, Montréal

MOBIFONE

Centre commercial Le Boulevard, St-Léonard
Place Bourassa, Montréal-Nord
1111, rue St-Urbain, Montréal
Galeries des Sources, Dollard-des-Ormeaux
Place de la Cathédrale, Montréal
3758, boul. St-Laurent, Montréal
35, rue Beaubien Est, Montréal
101, avenue Mont-Royal Ouest, Montréal
6295, rue Victoria, Montréal
STUDENT PHONES
Voyages Campus, Université Concordia
ZONE MOBILE
Place Alexis Nihon, Montréal
436, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
680, rue Jarry Est, Montréal
Centre d'achat Langelier
10539, boul. Pie-IX, Montréal
1314, rue Ste-Catherine Est, Montréal
Complexe Desjardins, Montréal
Centre Wilderton, Montréal
Place Newman, Lasalle

LAVAL ET RIVE-NORD

ACTION-PAGE INC.
3100, boul. Concorde Est, Laval

MOBIFONE

321b, montée des Pionniers, Terrebonne
1637, boul. Daniel-Johnson, Laval

ZONE MOBILE

367, boul. Arthur-Sauvé, St-Eustache

RIVE-SUD

ACTION-PAGE INC.
Place Longueuil
Promenades Montarville, Boucherville
600, rue Pierre-Caisse, St-Jean-sur-Richelieu

MOBIFONE

600, boul. Laurier, Beloeil

ZONE MOBILE

3310, boul. Taschereau, Greenfield Park
Métro Longueuil

FUTURE SHOP



la cabine 
la Cabine Téléphonie

SANS-FIL etc...

COSTCO

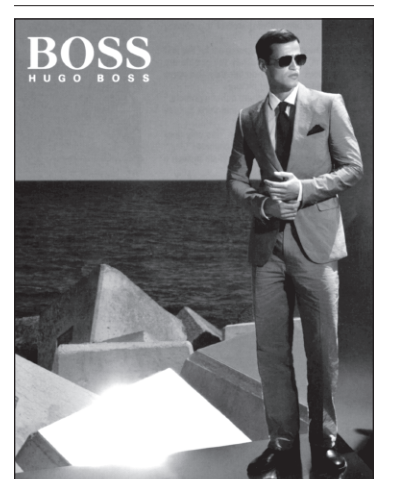
CENTRE HI-FI

Walmart 

Ne ratez pas notre grande vente de téléphones!

Sur fido.ca, en magasin ou faites le 1-866-301-3436

Offres sujettes à changement sans préavis. Des frais de résiliation hâtive s'appliquent. *Valide dans le cadre d'une nouvelle mise en service avec Entente Fido de 2 ou 3 ans, jusqu'au 30 juin 2010. Un crédit au montant des frais de mise en service de 35 \$ sera porté à votre première facture. ^{MC}Fido & dessin et Les bons prix font les bons amis sont des marques de commerce de Fido Solutions Inc. Toutes les autres marques de commerce et logos appartiennent à leurs propriétaires respectifs. © 2010 Fido Solutions Inc.



italmoda

6873, Plaza St-Hubert
Montréal, Québec
514 276.1360

Élue « Meilleur choix des conducteurs »
pour l'année 2010
par le magazine MotorWeek

Gagnante du prix écoÉNERGIE 2010



La Prius de 3^e génération

La Prius a été élue « Meilleur choix des conducteurs » pour l'année 2010 par le magazine MotorWeek†. Elle est aussi récipiendaire du prix écoÉNERGIE 2010,†† prix qu'elle a remporté dix fois de suite pour une efficacité énergétique exceptionnelle dans sa catégorie, grâce à sa technologie hybride révolutionnaire. La même technologie qu'on trouve dans la Camry hybride, le Highlander hybride et plus de 2 000 000 de véhicules hybrides Toyota dans le monde.



Recevez un incitatif pour client au comptant de 2 000 \$ sur la nouvelle Prius 2010*.
Pour plus de détails sur toutes les offres, visitez toyota.ca.

 **TOYOTA**
faire toujours mieux

toyota.ca

† Prix décerné en février 2010. †† D'après les cotes de consommation de carburant ÉnerGuide. * Les incitatifs pour clients au comptant sont disponibles pour tous les clients au détail Toyota sauf les clients qui louent ou qui financent l'achat par l'intermédiaire de Toyota Services Financiers à un taux d'intérêt spécial offert par Toyota dans le cadre d'un programme de bas taux d'intérêt. Tous les taux de location et de financement annoncés sont des taux spéciaux. Les offres sont valables sur la livraison au détail de certains véhicules Toyota neufs et non immatriculés, lorsqu'ils sont achetés auprès d'un concessionnaire Toyota canadien. Le véhicule doit être acheté, immatriculé et livré entre le 1^{er} avril et le 30 avril 2010. Consultez votre concessionnaire Toyota pour savoir si la taxe s'applique avant ou après l'application de l'incitatif dans votre région.

ACTUALITÉS

Privé ou public, un taxi?

Un chauffeur de taxi en cour pour conserver des objets religieux dans sa voiture

ANDRÉ DUCHESNE

Un taxi est-il un espace public ou privé? Ou les deux?

La question pourrait être tranchée une première fois cette semaine en cour municipale de Montréal. Un chauffeur de taxi, Arieh Perecowicz, y conteste en effet les six contraventions totalisant 1400\$ que lui ont remises des inspecteurs du Bureau du taxi de Montréal parce que son véhicule est truffé d'objets personnels et religieux.

Selon les inspecteurs montréalais, le taxi de M. Perecowicz

est à la fois sale et dangereux. Sale car encombré de babioles proscrites par la section 98 du règlement sur les taxis, qui pro-

obstruent le tableau de bord. Mardi, une inspectrice est ainsi venue dire que des photos empêchaient de voir les indicateurs de

Selon les inspecteurs, le taxi de M. Perecowicz est sale et dangereux. Sale car encombré de babioles proscrites par la section 98 du règlement sur les taxis.

hibe les objets et inscriptions non requis pour l'exercice du travail de chauffeur. Dangereux parce que certains de ces objets

vitesse et du niveau d'essence. Une autre photo était placée dans un encadrement de métal, un danger en cas d'accident.

M. Perecowicz estime, au contraire, que la section 98 de la loi est inconstitutionnelle, car elle viole la Charte des droits qui lui garantit la liberté de religion et d'expression.

De religion juive, l'homme de 66 ans exerce son métier depuis plus de quatre décennies. Dans son véhicule, il a installé une photo de sa femme, de ses enfants, un coquelicot, un petit drapeau d'Israël, un autre du Canada et deux mezouzahs, genre de parchemins où sont inscrites des prières et qui sont placés dans des réceptacles.

On remarque parfois ces petits objets fixés au linteau des portes, à l'entrée des résidences ou des commerces.

Hier matin, M. Perecowicz a eu un petit moment de joie lorsque la juge Dominique Joly a demandé aux deux parties de voir s'il n'était pas possible de s'entendre sur la base que le taxi doit être propre et sécuritaire, mais que M. Perecowicz pouvait y posséder quelques objets personnels.

«C'est la meilleure nouvelle que j'aie entendue depuis le début des procédures», a-t-il lancé, les yeux rougis et remplis de larmes.

À la reprise de l'audience, l'affaire était tombée à l'eau. M. Perecowicz, qui se défend seul, a alors repris l'interrogatoire d'une des agents du Bureau de taxi qui lui ont attribué des constats d'infraction. Le procès se poursuit aujourd'hui.



LOCATION

CIVIC BERLINE DX 2010

198 \$[†] /MOIS **48 MOIS**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

1 240 \$ COMPTANT REQUIS

ACHAT

CIVIC BERLINE DX 2010

258 \$^{††} /MOIS

72 MOIS À 2,4 %

0 \$ COMPTANT

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

AUSSI DISPONIBLE : TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS

0,9 %*

P.D.S.F. RÉVISÉ DE 1 000 \$***

15 990 \$



Vous louez déjà une Honda ? Obtenez une réduction de taux jusqu'à **1% **** pour l'achat ou la location de tous véhicules Honda 2010.

JOUEUR LE PLUS UTILE



- > espace utilitaire de 21 pi³
 - > sièges rabattables 60/40 Magic Seat^{MD}
 - > consommation sur route : 5,5 L/100 km
- Fit Sport 2010 illustrée



Honda Canada est le fabricant automobile ayant reçu le plus de prix ALG – valeur résiduelle par segment individuel 2010.



L'Association des concessionnaires Honda du Québec



Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

*L'offre de location-bail est faite par Services Financiers Honda Inc. (SFHI), sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur la Civic berline DX manuelle 2010 neuve (modèle FA1E2AEX). Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus. Les frais de RDRPM (jusqu'à 46 \$), taxes et droits, assurances, immatriculation et frais de crédit sont en sus. †L'offre de financement à l'achat est faite par Services Financiers Honda Inc. (SFHI), sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur la Civic berline DX manuelle 2010 neuve (modèle FA1E2AEX). Le montant financé à 2,4 % est de 17 284,42 \$. Le total des frais de crédit est de 1 291,68 \$ pour une obligation totale de 48 576,00 \$. Les frais de RDRPM (jusqu'à 46 \$), taxes et droits, assurances, immatriculation et frais de crédit sont en sus. ††L'offre de financement à l'achat est faite par Services Financiers Honda Inc. (SFHI), sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur la Civic berline DX manuelle 2010 neuve (modèle FA1E2AEX). Le montant financé à 0,9 % est de 255,76 \$. Le total des frais de crédit est de 1 291,68 \$ pour une obligation totale de 48 576,00 \$. Les frais de RDRPM (jusqu'à 46 \$), taxes et droits, assurances, immatriculation et frais de crédit sont en sus. **La réduction de 1 % est offerte aux particuliers qui ont déjà un véhicule en location auprès de SFHI et dont les paiements sont à jour au moment de se prévaloir de l'offre. Cette réduction est applicable sur le taux de financement à l'achat ou celui applicable à la location du nouveau véhicule Honda 2009 ou 2010 au plus tard le 30 avril 2010. Cette réduction ne peut être transférée à aucune autre personne. ***Transport et préparation (1 395 \$), taxes et droits, assurances, immatriculation et frais d'administration (le cas échéant) sont en sus. Offres valides uniquement pour les résidents du Québec chez les concessionnaires Honda du Québec participants. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Offres d'une durée limitée sujettes à changement sans préavis par le fabricant. Valides sur les véhicules en inventaire concessionnaire Honda pour plus de détails. NHL et l'emblème NHL sont des marques de commerce déposées et LNH et l'emblème LNH sont des marques de commerce de la Ligue Nationale de Hockey. © LNH 2010. Tous droits réservés.

LE TOUR DU GLOBE

ÉTATS-UNIS

Explosion sur une plateforme pétrolière

Une explosion sur une plateforme pétrolière a fait sept blessés graves, mardi soir, dans le golfe du Mexique non loin des côtes américaines et le sort d'une douzaine de disparus a fait l'objet d'informations contradictoires, hier. « Nous avons toujours 12 personnes portées disparues », a indiqué Mike O'Berry, un des porte-parole des garde-côtes de La Nouvelle-Orléans. - AFP

CHINE

Chèvres clonées

Des scientifiques en Chine ont cloné une douzaine de chèvres avec un gène permettant de produire plus de cachemire, poil le plus fin de toutes les espèces de laine utilisé notamment pour des vêtements haut de gamme, a rapporté Chine Nouvelle. Chacune des chèvres peut produire plus de 1000 g de laine par an, contre 600 g pour les autres chèvres, selon l'agence. Cette technologie a également été appliquée à des vaches riches en acide gras oméga-3. - AFP

IRAN

Aucune option exclue

Le recours à la force contre l'Iran demeure parmi les options des États-Unis, a réaffirmé hier le Pentagone, alors qu'une haute responsable américaine de la Défense avait estimé plus tôt qu'une intervention militaire contre Téhéran n'était pas envisagée « à court terme ». « Nous ne retirons aucune option de la table », a déclaré le porte-parole du Pentagone, Geoff Morrell, lors d'une conférence de presse. Il a ainsi réagi aux propos qu'a tenus la sous-secrétaire américaine à la Défense, Michele Flournoy. - AFP

LE CHIFFRE DU JOUR

21

Faire un parcours de golf avec l'ancien président américain Bill Clinton ou déjeuner dans un restaurant de Mario Batali à New York sont quelques-uns des 21 lots mis aux enchères aujourd'hui chez Christie's pour le 40^e anniversaire du Jour de la Terre. Les recettes sont destinées à quatre projets écologiques. - AFP



PHOTO ARCHIVES AFP

Une ronde de golf avec Bill Clinton : un des lots mis aux enchères à l'occasion du Jour de la Terre.

Belgique Bras de fer linguistique

Crise politique à l'horizon

D'APRÈS L'AFP

BRUXELLES — Les risques d'une grave crise politique en Belgique se sont fortement accrus hier, un parti clé menaçant de faire tomber le gouvernement faute d'accord aujourd'hui dans de difficiles négociations entre Flamands et francophones sur l'avenir du pays.

« Un *deadline* est un *deadline*, il reste 24 heures », a déclaré le ministre des Entreprises, Vincent Van Quickenborne, dont le parti libéral flamand Open VLD est l'un des cinq à former la coalition du premier ministre, le chrétien-démocrate flamand Yves Leterme.

Le nouveau président de l'Open VLD, Alexander De Croo, a assuré dans les derniers jours que le gouvernement ferait face à un « grave problème » si aucune solution n'était trouvée avant aujourd'hui - jour de séance plénière à la Chambre des députés - à un contentieux linguistique qui empoisonne la vie du pays depuis des années.

Il concerne des droits linguistiques spécifiques accordés aux francophones vivant en Flandre, aux abords de Bruxelles, dans le district dit de Bruxelles-Hal-Vilvorde ou BHV.

La majorité flamande néerlandophone du pays veut supprimer la plupart de ces droits spéciaux au nom de l'intégrité territoriale et linguistique de la région, ce à quoi la minorité francophone s'oppose sans contreparties suffisantes.

Échec de la médiation

Le médiateur chargé par le roi Albert II de proposer des pistes de solution, l'ancien premier ministre Jean-Luc Dehaene, a achevé mardi soir une mission en reconnaissant avoir échoué à rallier une majorité de partis flamands et francophones à des propositions qu'il préparait depuis plusieurs mois.

Hier, les partis francophones ont estimé que la négociation pouvait se poursuivre sans que l'on fixe de date limite. Ils ont toutefois souligné que de nombreux points des propositions de M. Dehaene ne leur convenaient pas.

Du côté flamand, on a estimé, au contraire, que certaines des idées avancées par l'ancien premier ministre étaient trop favorables aux partis francophones, car certains droits limités seraient gravés dans le marbre.

Si aucun accord ne se dégage dans les 24 heures, l'épreuve de vérité pour Yves Leterme commencera aujourd'hui à 14h15 devant la Chambre des députés, où la question de confiance risque d'être posée.



PHOTO MARTIN RICKETT, AP

Une famille britannique manifestement ravie de rentrer à la maison, hier, à l'aéroport de Manchester. En revanche, le bal des récriminations s'est poursuivi du côté de l'industrie aérienne, en furie contre les gouvernements européens.

Le trafic aérien reprend en Europe

La cohue avant le retour à la normale

Le ciel de l'Europe a de nouveau été quadrillé par des avions, hier. Pendant ce temps, le volcan s'est essoufflé. Mais les réjouissances n'ont pas duré. L'industrie aérienne exige des réparations de l'Europe. Et les consignes de sécurité pour l'avenir sont toujours incertaines.

MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

LONDRES — À 8h06 hier, un avion Alitalia a décollé de l'aéroport d'Heathrow en direction de Rome. Le premier depuis six jours. La presque totalité de l'espace aérien a été ouverte en Europe, au grand soulagement de milliers de voyageurs sur le carreau. Environ 22 500 vols se sont déroulés comme prévu, selon l'agence de la sécurité aérienne Eurocontrol, soit 80 % du trafic habituel.

Aujourd'hui, cette proportion devrait frôler les 100 %.

Les passagers devront cependant encore s'armer

de patience, ont prévenu les compagnies aériennes. Elles anticipent un lent retour à la normale.

« Cela prendra jusqu'à 10 jours pour satisfaire tous nos clients », a dit à *La Presse* un cadre de Japan Airlines qui n'a pas voulu être identifié. La France a promis de rapatrier ses 70 000 ressortissants d'ici la fin de semaine. En Grande-Bretagne, le gouvernement Brown a été critiqué par des voyageurs pour son plan de rapatriement tardif et désordonné.

Le nombre de Canadiens coincés à l'étranger était toujours inconnu hier. Les consulats canadiens ont répondu à 1200 demandes d'aide partout dans le monde, a toutefois indiqué le ministère des Affaires étrangères.

Cris et applaudissements

À l'aéroport d'Heathrow, c'était la cohue, hier après-midi. N'entrait pas qui voulait dans le terminal 3. Blanche Bongo s'était déplacée pour confirmer son vol du 28 avril pour Genève. « La ligne téléphonique est toujours occupée », a-t-elle expliqué.

Elle s'est heurtée à des portes closes. Seuls les détenteurs d'une carte d'embarquement

pouvaient entrer dans le terminal. Mais pas avant l'heure d'enregistrement.

Pour Suthud Khancharonsuk et sa famille, cela s'est traduit par cinq heures d'attente sur le pavé. « Nous, les Thaïlandais, sommes réputés pour notre patience. Mais là, nous sommes très frustrés », a dit l'homme de 52 ans.

L'humeur était meilleure dans l'aire des arrivées. L'équipage des avions a été acclamé à l'atterrissage, ont affirmé des passagers fatigués, mais souriants. « Les gens ont crié, sifflé. C'était amusant », a dit Raghda Ibrahim, 26 ans, qui arrivait du Caire.

À qui la faute ?

L'industrie aérienne n'a pas réservé le même sort aux autorités européennes, hier. Le bal des récriminations s'est poursuivi.

Les politiciens devraient payer la facture des compagnies européennes pour leurs erreurs, a suggéré le directeur de l'Agence internationale du transport aérien (IATA), Giovanni Bisignani. « La crise n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion de nos membres. Ce fut une situation exceptionnelle, exagérée par les mauvaises décisions des gouver-

nements », a-t-il dit. « L'Europe n'a pas bien réagi, a admis le ministre des Affaires étrangères français, Bernard Kouchner, sur France Info. Il faudra réajuster les consignes. »

Les pertes globales de l'industrie, déjà en difficulté depuis quelques années, sont évaluées à 1,7 milliard de dollars. La Commission européenne a donné son aval aux pays membres pour des indemnités spéciales. Au moins cinq transporteurs de taille petite ou moyenne sont menacés de faillite, selon l'IATA.

Une fois la poussière retombée sur cette crise, l'industrie aérienne devra établir un seuil sécuritaire de concentration de cendres volcaniques pour ses appareils. Malgré des pressions de l'Organisation de l'aviation civile internationale en ce sens, l'IATA se traîne les pieds dans ce dossier depuis des années, a révélé le *Guardian*.

En Islande, l'éruption du volcan Eyjafjallajökull s'est essoufflée. Son intensité a chuté de 80 % et les niveaux des émissions de cendres étaient « vraiment insignifiants ». Mais il ne s'est pas endormi pour autant. « Les secousses sismiques demeurent fortes », a insisté le scientifique Pall Einarsson.



PHOTO ANDREW MEDICHINI, AP

Le pape Benoît XVI

Foi de pape, l'Église « agit » face à la pédophilie

D'APRÈS L'AFP

CITÉ DU VATICAN — Benoît XVI a assuré hier que l'Église catholique « agit » face aux affaires de pédophilie qui secouent le clergé en Europe et en Amérique depuis des mois, une réponse insuffisante par une organisation américaine de victimes. Durant son audience hebdomadaire

place Saint-Pierre, le pape est revenu sur son voyage à Malte du week-end dernier au cours duquel il a notamment rencontré huit victimes maltaises de sévices sexuels dans un orphelinat catholique.

« J'ai partagé leur souffrance et, avec émotion, j'ai prié avec eux, en les assurant que l'Église agissait » pour remédier à ces crimes, a affirmé Benoît XVI.

L'organisation américaine de défense des victimes de prêtres pédophiles (SNAP) a fait part de son scepticisme sur cette action de l'Église, déclarant que « lorsque le pape promet des actes, il veut dire des changements cosmétiques ». « Il fait des promesses verbales et fera bientôt des promesses écrites, ni les unes ni les autres n'auront beaucoup d'impact »,

a affirmé Brenda Blaine, présidente de cette organisation qui revendique 9000 membres, dans un communiqué.

À Malte, le pape avait assuré que « l'Église fait (...) tout ce qui est en son pouvoir pour enquêter sur les allégations, remettre à la justice les personnes responsables de sévices et appliquer des mesures concrètes pour protéger à l'avenir les jeunes ».

MONDE



PHOTO STEPHEN CROWLEY, THE NEW YORK TIMES

« Je dirais que je veux quelqu'un qui interprétera notre Constitution d'une façon qui prendra en compte les droits individuels et cela inclut les droits des femmes », a notamment affirmé le président Barack Obama.

« Nous avons quelques candidats formidables »

Obama choisira le nouveau juge à la Cour suprême d'ici à la fin mai

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Moins de deux semaines après l'annonce de la retraite du juge John Paul Stevens, doyen et pilier progressiste de la Cour suprême, Barack Obama a lancé de façon officielle hier sa quête d'un successeur, processus auquel il entend mettre fin d'ici au 26 mai, date symbolique coïncidant avec la présentation de son premier choix à la plus haute juridiction américaine, Sonia Sotomayor.

Le président américain a entamé la partie publique de sa démarche en accueillant à la Maison-Blanche des responsa-

bles démocrates et républicains du Sénat, où son candidat sera soumis à des auditions qui seront suivies d'un vote pour ou contre la confirmation de sa nomination. Il a souhaité que ce processus se déroule « en douceur, de manière civile et réfléchie ».

« Nous avons quelques candidats formidables », a déclaré le président Obama aux journalistes avant sa rencontre avec les démocrates Harry Reid et Patrick Leahy, respectivement chef de la majorité au Sénat et président de la commission judiciaire de cette assemblée, et les républicains Mitch McConnell et Jeff Sessions, respectivement chef de la minorité et membre de la commission judiciaire.

Le vice-président Joe Biden a également participé à cette rencontre.

Les « favoris »

Le président Obama n'a mentionné en public aucun des candidats dont parlent les médias américains depuis l'annonce du départ du juge Stevens. Trois d'entre eux semblent quand même avoir une longueur d'avance sur les autres: Elena Kagan, 49 ans, principale avocate du gouvernement fédéral devant la Cour suprême et ex-doyenne de la faculté de droit de Harvard; Diane Wood, 59 ans, juge à la cour d'appel fédérale de Chicago; Merrick Garland, 57 ans, juge à la cour d'appel fédérale de Washington.

La juge Wood constituerait sans doute le choix le plus susceptible de soulever l'opposition des républicains du Sénat, qui ont promis de faire obstruction à la confirmation d'un candidat dont les opinions seraient trop ancrées à gauche. Proche de Barack Obama, la magistrate de Chicago a rendu plusieurs décisions controversées sur l'avortement, sujet que le président a évoqué hier.

Avortement

Un journaliste lui a en effet demandé s'il pourrait choisir un candidat opposé au droit des femmes à l'avortement. Tout en précisant qu'aucune question particulière ne

déterminerait son choix, il a répondu qu'il était « de ceux qui pensent que les femmes devraient pouvoir prendre des décisions, souvent très difficiles, concernant leur corps ».

« Je dirais que je veux quelqu'un qui interprétera notre Constitution d'une façon qui prendra en compte les droits individuels et cela inclut les droits des femmes, et ce sera quelque chose de très important pour moi. Les valeurs au cœur de la Constitution mettent en avant la notion que la vie privée des personnes est protégée, et donc celle des femmes », a ajouté le président.

S'il n'en tenait qu'au sénateur démocrate du Vermont, Patrick Leahy, le chef de la Maison-Blanche arrêterait son choix sur un candidat qui n'est pas un juge à la cour d'appel fédérale, comme tous ceux qui siègent aujourd'hui à la Cour suprême l'ont déjà été. Outre Elena Kagan, au moins deux autres candidats à la succession du juge Stevens répondraient à ce critère: Janet Napolitano, secrétaire à la Sécurité intérieure, et Jennifer Granholm, gouverneure du Michigan.

Quand le drapeau français est assimilé à du papier hygiénique...

D'APRÈS L'AFP

PARIS — La ministre française de la Justice, Michèle Alliot-Marie, a demandé des poursuites pénales après la diffusion d'une photographie montrant un homme s'essuyant le postérieur avec le drapeau français et primée par un jury dans la catégorie « politiquement incorrect ».

La photographie visée fait partie des « coups de cœur » du jury d'un concours photographique organisé par une grande librairie de Nice (dans le sud-est de la France) le 6 mars. Elle a été reproduite dans un journal gratuit le 19 mars. Trois thèmes étaient proposés à l'imagination des photographes amateurs, dont celui du « politiquement incorrect ».

« Michèle Alliot-Marie a demandé que des poursuites pénales soient engagées contre cet acte inadmissible », a déclaré le porte-parole du ministère de la Justice, Guillaume Didier.



PHOTO CHARLY TRIBALLEAU, AFP

La photo en question fait partie des « coups de cœur » du jury d'un concours photographique organisé par une grande librairie de Nice.

« On peut penser qu'il y a déjà, en l'état actuel du droit, des moyens juridiques pour sanctionner un acte aussi intolérable contre le drapeau français », sinon la ministre proposera des changements, a-t-il ajouté.

La décision a été prise à la demande d'un député de

la région de Nice, Eric Ciotti (du parti présidentiel UMP), qui a expliqué avoir lui-même été alerté par des associations d'anciens combattants et avoir reçu de nombreuses lettres d'électeurs choqués.

La librairie, la FNAC, souligne de son côté avoir réagi très rapidement.

Fatah et Hamas manifestent ensemble à Gaza

D'APRÈS L'AFP

BEIT HANOUN — Les deux mouvements rivaux palestiniens, le Fatah et le Hamas, ont, pour la première fois depuis leur rupture totale en 2007, pris part ensemble à une manifestation organisée hier par les différentes factions palestiniennes dans la bande de Gaza.

Plusieurs centaines de Gazaouis ainsi que des représentants de toutes les formations palestiniennes – dont le Hamas (islamiste) et le Fatah (laïque) – ont participé au rassemblement près du point de passage d'Erez, frontalier entre la bande de Gaza et Israël, a constaté l'AFP.

Les manifestants ont dénoncé deux nouvelles ordonnances militaires israéliennes qui vont permettre, selon eux, l'expulsion massive de Palestiniens séjournant en Cisjordanie.

« Main dans la main contre la décision sioniste d'expulser les Palestiniens de Cisjordanie », pouvait-on lire

sur des pancartes brandies par les protestataires.

S'exprimant au nom des factions palestiniennes, le représentant du Fatah du président Mahmoud Abbas, Hicham Abdelrazek, a souligné que « tous les Palestiniens refusent les mesures arbitraires israéliennes à l'encontre du peuple palestinien tout entier ».

Unité nationale

« L'unité nationale est la soupe de sécurité de la cause palestinienne. La division aggrave la situation et crée un contexte qui permet aux forces d'occupation (israéliennes) de maintenir leur agression », a-t-il dit.

De son côté, un chef du mouvement Hamas, qui contrôle la bande de Gaza, Aymane Taha, a déclaré aux journalistes que cette manifestation illustre « la nécessité de faire face dans l'unité aux décisions israéliennes et d'oublier les différends pour affronter les agressions israéliennes ».

J'Y SERAI!

Valérie Simard

AU CŒUR de la mode

LES PLUS GRANDS NOMS DE LA MODE EN SOLDE À 50% OU PLUS!

SAMEDI ET DIMANCHE 1^{er} et 2 MAI

MISS SIXTY | RUDSAK | ENERGIE | CAVA DE SOI
KARV | JACK & JONES ET BEAUCOUP PLUS...

PALAIS DES CONGRÈS 10H00-17H00

Entrée VIP maintenant disponible: AUCOEUR.CA

PLACE-D'ARMES

Macys VISA

Fondation Farha
AU CŒUR DE LA MODE

La Fondation Farha est chef de file québécois en collecte de fonds pour venir en aide aux personnes vivant avec le VIH/SIDA

CLINIQUE CLINOCIL G BOLENE LA PRESSE S.O.F.I.T.E.L. S.T.U.D.I.O. 96 ZENERGYZ

Des excuses et une arrestation

Le Canada s'est excusé hier de son silence à l'époque du génocide rwandais. Au même moment, Kigali a arrêté une membre de l'opposition. Des voix s'élèvent contre la répression des opposants au régime de Paul Kagame et pressent Ottawa de se joindre à elles.



AGNÈS GRUDA
ENVOYÉE SPÉCIALE
RWANDA

KIGALI — Pendant que la gouverneure générale Michaëlle Jean présentait les excuses du Canada pour son inaction à l'époque du génocide de 1994, le gouvernement rwandais procédait à l'arrestation d'une opposante qu'il accuse de propager une idéologie génocidaire.

L'arrestation de Victoire Ingabire, qui est rentrée d'exil en janvier pour participer à la présidentielle d'août prochain, met la gouverneure générale dans l'embarras. D'autant plus que madame Ingabire, ainsi que le chef d'un autre parti de l'opposition, Bernard Ntaganda, avaient souhaité rencontrer la chef d'État lors de son passage au Rwanda, cette semaine. Leur demande a été rejetée, mais les deux opposants ont pu s'entretenir avec le haut commissaire du Canada pour le Rwanda, la semaine dernière. Et lundi, celui-ci a rencontré la ministre rwandaise des Affaires étrangères pour discuter de la situation de l'opposition.

Bernard Ntaganda n'en déploré pas moins que le Canada ne proteste pas publiquement contre la répression des voix opposées au régime du président Paul Kagame.



PHOTO SEAN KILPATRICK, LA PRESSE CANADIENNE

Le Canada a une part de responsabilité dans « l'inaction et l'indifférence » de la communauté internationale, a affirmé Michaëlle Jean dans un discours prononcé à l'issue d'une rencontre avec le président rwandais Paul Kagame (à droite).

« Aujourd'hui, tout opposant au président Paul Kagame est traité comme un idéologue du génocide, c'est devenu un prétexte pour faire taire l'opposition », dénonce Bernard Ntaganda, joint hier par *La Presse*. Il appelle la communauté internationale à faire preuve de « responsabilité morale » face à cette pratique.

S'il avait voulu faire de l'ombre au message solennel livré par Michaëlle Jean, le président Paul Kagame n'aurait pas fait mieux. Hier, la gouverneure générale a présenté les excuses du Canada au peuple rwandais pour n'avoir pas fait davantage, et n'avoir pas agi assez rapidement, afin d'empêcher le génocide au cours duquel 800 000 Rwandais, en majorité des Tutsis, ont été assassinés entre avril et juillet 1994.

Son geste, fait avec l'assentiment du gouvernement conservateur, a d'autant plus de poids qu'aucun premier ministre ou chef d'État canadien n'avait encore mis les pieds en sol rwandais depuis le génocide.

Inaction et indifférence

Avant son allocution, Michaëlle Jean avait visité le musée commémoratif bâti sur l'une des collines de la capitale, à l'endroit où 250 000 victimes ont été enterrées il y a 16 ans.

C'est avec un visage empreint de gravité que Michaëlle Jean s'est arrêtée à l'endroit où cette exposition de l'horreur rend hommage au général Roméo Dallaire, qui dirigeait les Casques bleus au Rwanda et qui avait alerté l'ONU, dès le mois de janvier 1994, des préparatifs en vue du massacre. Ses appels n'ont pas été entendus.

Le Canada a une part de responsabilité dans « l'inaction et l'indifférence » de la communauté internationale, a affirmé

Michaëlle Jean dans un discours prononcé à l'issue d'une rencontre avec Paul Kagame.

« Je crois que nous aurions pu faire une différence, je crois que nous aurions pu prévenir l'ampleur de l'horreur qui a conduit au génocide », a-t-elle ajouté.

Michaëlle Jean n'a pas prononcé le mot « excuses. » Mais aux yeux du gouvernement rwandais, le sens de son allocution ne fait aucun doute.

« Elle les exprime de différentes manières, de façon très élégante, et c'est toujours bon d'entendre des gens dire que les choses ont terriblement mal tourné, et que cela les concerne », a dit la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise

Mushikiwabo, lors d'une rencontre avec des journalistes à la suite du discours.

Au fil des ans, la Belgique, les États-Unis et l'Afrique du Sud ont présenté leurs excuses au Rwanda. Le Parlement canadien a adopté deux résolutions, en 2004 et 2008, pour commémorer le génocide et blâmer la communauté internationale pour son indifférence. Pour la première fois, hier, le Canada a clairement reconnu avoir contribué à ce silence.

Répression

Mais hier, Bernard Ntaganda, qui dirige un parti allié aux Forces démocratiques unifiées de Victoire Ingabire, a émis le souhait que le Canada élève maintenant la voix contre la répression des opposants rwandais.

Dès son retour au Rwanda, Victoire Ingabire s'était rendue au mémorial du génocide et y a déposé une gerbe de fleurs, en réclamant que les Tutsis qui ont commis des atrocités contre des Hutus à l'époque du génocide soient traduits devant la justice. Cette demande rejoint la position de Human Rights Watch, qui a aussi dénoncé le harcèlement que le régime rwandais fait subir à ses opposants politiques, dont Victoire Ingabire et Bernard Ntaganda.

Le bureau rwandais de Human Rights Watch est actuellement sous le coup d'une menace d'expulsion. Et M^{me} Ingabire est accusée de collaboration avec une organisation terroriste, de « divisionnisme », de négation et de minimisation de génocide. On lui reprocherait notamment de présumés liens avec les milices hutu qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo.

Depuis 16 ans, le Rwanda s'est développé, sa capitale est propre et de nouveaux édifices bourgeoissent sur les collines. Mais le passé douloureux hante toujours ce pays.

LISTE DES GAGNANTS DE LA CAMPAGNE DES OEUVRES DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUÉBEC

Tirage tenu le 16 avril 2010 à 15h00
Manoir Richelieu à La Malbaie, Qc

1er prix Argent comptant Valeur : 50 000\$	No 0901367 Mme Sandra Cloutier Baie-Comeau	9e prix 2 Vélos Devinci CX Carbon Valeur : 5 079\$	No 0020729 M. Réjean Bélanger Lots Renverses
2e prix Chevrolet Equinox 2010, LS AWD Valeur : 34 748,57\$	No 0908725 M. Alban Venables Lac Etchemin	10e prix Plasma 54 po Panasonic Blu-Ray HTB 1000W - Meuble Valeur : 4 887,31\$	No 0184227 Mme Carole Perron Landrienne
3e prix Toyota Camry 2010, Berline LE Valeur : 29 499,88\$	No 1012395 M. Pierre Pigeon St-Hubert	11e prix Scooter 2010, PGO PMX 50 Valeur : 5 114\$	No 0179263 M. Gaston Beaufarant Notre-Dame-Des-Prairies
4e prix Moto Suzuki 2010 VLR 1800-T Valeur : 18 000\$	No 0955571 Mme Emilienne Parent St-Isidore	12e prix Quadriporter Légend XL Valeur : 4 400\$	No 0338655 M. Denis Comeau Sorel-Tracy
5e prix Argent Comptant Valeur : 15 000\$	No 1001548 M. Denis Fillion St-Eustache	13e prix Appareils électroménager Valeur : 4 294,89\$	No 0513222 M. Claude Ouellette Beleuil
6e prix VTT Suzuki 2010, LT A-500 Valeur : 11 000\$	No 0423055 M. Alain Trépanier Québec	14e prix Ordinateur portable + caméra, imprimante Valeur : 3 611,82\$	No 0313746 Mme Carmelle Gariépy St-Rock
7e prix Argent Comptant Valeur : 7 000\$	No 0940669 M. Kevin Cshea Mansfield	15e prix Tracteur à gazon Husqvarna 20 forces, 42 po. Valeur : 3 497,99\$	No 0927355 M. Alain Arsenault New Richmond
8e prix Argent Comptant Valeur : 6 738\$	No 0464493 Mme Sandra Morin Sherbrooke	16e prix Ensemble de Cinéma-Maison 42 po Valeur : 2 742,69\$	No 0242370 M. Jean-Pierre Proulx Gatineau

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX(SES) GAGNANTS(ES) !
NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES À LA POPULATION
POUR SON ENCOURAGEMENT ET LA RÉUSSITE DE CETTE CAMPAGNE.

Résultats des tirages du : 2010-04-21

1 25 000 \$ 642856
2 50 000 \$ 419568
3 100 000 \$ 421003

decomposables

Numéros «Télé» 395406 219710 938604 Numéro boni 01

non decomposables

649 12 19 22 17 compl. 49 11 23 26 34 compl.
36 40 46 27 45 49

Quotidien 3 750 05 13 16 22 23 24 29 34 39 41 01 10
4 1152 45 49 50 56 57 60 62 64 66 67 21 31 40

Extra Jour 13 Mois JUIN Année 36 Signe GÉMEAUX 8817276

CE VENDREDI, 41 MILLIONS \$ (APPROX.) VIVEZ VOS RÊVES AU MAX!

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

BLUE MET 12^e FESTIVAL LITTÉRAIRE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL METROPOLIS BLEU DU 21 AU 25 AVRIL 2010
INFO FESTIVAL : 514.937.BLEU WWW.METROPOLISBLEU.ORG

HÔTEL DELTA CENTRE-VILLE
777 RUE UNIVERSITY
SQUARE-VICTORIA

AUJOURD'HUI JEUDI 22 AVRIL AU FESTIVAL METROPOLIS BLEU

PRIX LITTÉRAIRE ARABE
AL MAJIDI IBN DHAHER METROPOLIS BLEU 2010
Remise du Prix à **Joumana Haddad**, poète libanaise.
En français et en anglais et une lecture sur scène en arabe.
Animation : Issa J. Boullata 17 h 30 - Entrée 10\$
Abu Dhabi Authority for Culture and Heritage

ÉCRIVAINS EN PÉRIL : EXIL ET DÉRACINEMENT
Personnages en quête de terre promise et de paix avec **Sonia Anguelova** et **Djemila Benhabib**.
Animation : Anne Lagacé Dowson 18 h 30 - Entrée 10\$
Media@McGill, Reporters sans frontières

ENTREZ DANS L'UNIVERS DE LA CHICK-LIT ET DE LA LAD-LIT
Avec **Rafaële Germain, Karine Glorieux, Matthieu Simard**.
Animation : Elsa Pépin 18 h 30 - Entrée 5\$

TRADUCTION ET POÉSIE : GUERNICA
Guernica célèbre la traduction de la poésie de nombreux poètes québécois.
Avec **Nora Alleyn, Paul Bélanger, Antonio D'Alfonso, Carole David, Denise Desautels, Jean-Marc Desgent, Louise Dupré, Connie Guzzo-McParland et Michael Mirolla**.
Animation : Antonio D'Alfonso 19 h 30 - Entrée 5\$
Éditions Guernica

SOIRÉE DE POÉSIE INTERNATIONALE
Lectures multilingues avec **Peter Balakian, Kate Hall, Catherine Lalonde, Cristina Rivera Garza, Hossein Sharang, Johanna Skibsrund**.
Animation : Émile Martel 21 h 00 - Entrée 5\$
Centre québécois du P.E.N. international

Billets en vente sur le réseau Admission
Pour plus d'informations, visitez le **www.metropolisbleu.org**

514-790-1245
1-800-361-4595
ADMISSION.COM

FONDATION METROPOLIS BLEU

Patrimoine canadien Canadian Heritage Québec Canada Canada Council for the Arts Conseil des Arts du Canada

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL TOUROSME Montréal Montréal

95.1 radio classique 88.5 fm 104.7 cbc cyberpresse.ca The Gazette montrealgazette.com

FORUM

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Que reste-t-il d'Al Gore ?



FRANÇOIS CARDINAL
 francois.cardinal@lapresse.ca

De passage à Montréal cet après-midi, Al Gore aura un impact bien moindre que les dernières fois.

Celui qui prendra la parole au Sommet du millénaire ne fait plus le même effet, on le voit bien, qu'il y a deux ou trois ans, alors que chaque parole qu'il prononçait se buvait comme du petit-lait.

Nobélisé, oscarisé, Al Gore était alors vu comme l'homme par qui la vérité (qui dérange) était disséminée. À peine deux ans plus tard, le contexte a bien changé: le scepticisme est à la hausse, les sondages montrent un désintérêt croissant pour la chose climatique et le protocole de Kyoto est qualifié d'échec avant même son échéance.

Doit-on ranger Gore dans la catégorie des étoiles filantes? Pas si vite.

L'homme a ses défauts. Il représente le meilleur et le pire du lobby environnemental, qui a su convaincre le plus grand nombre par un discours bien étayé et bien présenté, mais qui s'est aussi éloigné du consensus scientifique en versant trop souvent dans l'alarmisme.

Ceux qui ont vu le documentaire *An Inconvenient Truth* se souviennent de deux éléments forts: le graphique de température en forme de bâton de hockey, qui traquait le plafond tant il grimait rapidement; puis les images de New York, de la baie de San Francisco et du Bangladesh engloutis sous

une mer dont le niveau aurait monté de six mètres.

Or les scénarios catastrophes, qu'ils soient formulés par Al Gore, David Suzuki ou Hubert Reeves, peuvent bien faire bouger les gens ponctuellement, à long terme ils risquent de les paralyser. Soit parce que la menace semble disproportionnée par rapport aux gestes individuels, soit parce qu'ils ne semblent pas se confirmer dans le quotidien, voire dans les études scientifiques.

Du coup, on ouvre la porte à un ressac. Que l'on vit actuellement.

Mais avant d'abandonner Gore aux oubliettes, il importe de se souvenir que ce n'est pas la première fois qu'un tel scénario se présente. Souvenons-nous qu'à la fin des années 80, avec l'accident de Tchernobyl et les pluies acides notamment, l'intérêt pour l'environnement était immense, avant de dégringoler pendant des années, atteignant un creux en 1996.

On reproduit donc un cycle, indépendamment des verts discours d'Al Gore.

Ce qu'il y a de différent cette fois, c'est que malgré un désintérêt pour les changements climatiques, malgré l'échec de Copenhague, certains acquis semblent là pour rester.

En ce Jour de la Terre, on le voit bien: les négociations internationales se poursuivent malgré l'écolassitude de bien des citoyens, la publicité fait encore la part belle aux produits moins dommageables pour l'environnement, les entreprises et gouvernements continuent de travailler à développer l'auto électrique, les technologies vertes, les transports alternatifs, etc.

Al Gore a peut-être perdu de sa superbe, il a néanmoins le mérite d'avoir contribué à faire passablement évoluer les mentalités.



Bernier bashing



ANDRÉ PRATTE
 apratte@lapresse.ca

Des propos récents de l'ancien ministre conservateur Maxime Bernier lui ont valu une rebuffade du ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, qui l'a accusé de faire du « Québec bashing ». Hier, le Parti québécois a qualifié les mêmes propos, repris par le ministre Jean-Pierre Blackburn, de « méprisants » et « irrespectueux » à l'égard des Québécois.

On accuse le ministre déchu de casser du sucre sur le dos du Québec dans les autres provinces. C'est inexact.

Qu'a donc dit de si terrible le député fédéral de Beauce? Dans un discours prononcé la semaine dernière à Mont-Saint-Grégoire, en Montérégie, il a constaté que « dans le reste du pays, il y a beaucoup de gens qui perçoivent les Québécois comme des enfants gâtés qui en redemandent toujours ». Selon lui, cette perception « découle de politiques irresponsables de la part de gouvernements du Québec qui vivent au-dessus de leurs moyens et qui nous endettent; 40 ans de revendications pour aller chercher toujours plus d'argent dans les poches de nos concitoyens du reste du

Canada ». Selon M. Bernier, « les choix politiques québécois des 40 dernières années nous ont menés à un cul-de-sac financier. Si on ne change pas rapidement de direction, on se dirige tout droit vers un mur ».

Pourquoi tant d'émoi? Maxime Bernier a une vision très négative de l'interventionnisme de l'État. Est-ce interdit, au Québec? Par ailleurs, ce que soutient M. Bernier, bien d'autres l'ont dit avant lui, sous une forme ou sous une autre, des « lucides » à Mario Dumont, en passant par Jean Charest.

On accuse le ministre déchu de casser du sucre sur le dos du Québec dans les autres provinces. C'est inexact. Rappelons que ce discours a été prononcé à Mont-Saint-Grégoire. Au cours des derniers mois, Maxime Bernier a aussi fait des conférences à Ottawa et à Calgary. Là, il a dénoncé l'interventionnisme du gouvernement... fédéral. Personne ne l'a accusé de faire du « Canada bashing ».

Au Canada anglais, M. Bernier plaide pour un fédéralisme décentralisé. Et il invite les conservateurs à mieux tenir compte « des particularités et de la sensibilité des Québécois ». « Il n'y a qu'au Québec, a-t-il souligné à Ottawa, qu'on retrouve un sentiment largement répandu de faire partie d'une communauté nationale distincte. Une communauté nationale qui est également une minorité au sein du Canada et une minuscule minorité sur le continent. » Québec bashing?

Au lieu de grimper dans les rideaux à la moindre critique des politiques de gouvernement du Québec, les élus de l'Assemblée nationale devraient enfin admettre que certaines de ces politiques nous entraînent, comme le dit Maxime Bernier, « tout droit vers un mur ».



DROITS RÉSERVÉS / serge.chapleau@lapresse.ca

CYBERPRESSE.CA/PLACE-PUBLIQUE



« PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE
 Le maire Gérald Tremblay lors de la présentation du projet de l'échangeur Turcot. »

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

L'échangeur circulaire : wow?
 par François Cardinal



EXCLUSIF

Les enfants ne sont pas tous pareils

FORUM@LAPRESSE.CA

Enfin la restructuration!

Sans en faire allusion, le dernier budget des libéraux annonce enfin le début de la restructuration de l'État. En effet, dans sa quête de rétablir l'équilibre budgétaire, le gouvernement se voit contraint de réduire l'augmentation de ses dépenses. Étant donné qu'une part non négligeable du contrôle des dépenses viendra de l'abandon de divers programmes à leur échéance, on peut s'attendre à des grincements de dents de part et d'autre. Espérons que cette fois-ci, en réponse à ceux qui scanderont « on n'a pas voté pour ça », l'écho sera vif à se faire entendre « que l'on ne veut plus payer pour ça ». Depuis 2003, les temps ont changé. Le ménage dans la gestion des services sera mieux accepté du public. Néanmoins, sept précieuses années ont été perdues. Sept années pendant lesquelles des programmes superflus ont contribué à alourdir la dette.

Fernand Lavigne, Montréal

Le maire dans la lune

Déjà, plusieurs millions ont été dépensés pour vérifier et réparer la structure de l'échangeur Turcot. Et voilà que le maire de Montréal et ses adjoints arrivent avec de nouveaux plans! De plus en plus écolo, le maire croit-il que tous les automobilistes vont se débarrasser de leur voiture pour voyager en transports en commun ou en Bixi? Si son but est de diminuer la pollution, il est dans la lune notre maire. Il doit être conscient que la pollution dans ce secteur est causée par les milliers de

voitures, dont le moteur tourne sans avancer, et ce, pendant des heures. C'est cela qui pollue. Alors, la réponse est qu'on doit construire une autoroute à plusieurs voies, afin de faire circuler les voitures et elles pollueront beaucoup moins.

Camil Poirier, Montréal

Pourquoi tant de députés?

Le gouvernement fédéral s'apprête à ajouter 30 nouvelles circonscriptions électorales afin de respecter notre Constitution qui veut qu'on ait un nombre spécifique d'électeurs par député. Le nombre de députés passerait donc de 308 à 338 pour une population d'un peu plus de 30 millions. C'est tout à fait absurde surtout qu'aux États-Unis, on compte 435 représentants pour une population de plus de 300 millions. Au cours des dernières années, les moyens de communication ont beaucoup changé (internet, iPod, cellulaire, etc.), de sorte que nos députés peuvent facilement communiquer avec leurs électeurs qu'importe la superficie de leur circonscription. De plus, les citoyens ont maintenant accès à un grand nombre d'informations gouvernementales par le biais d'internet et l'accès à notre député devient de moins en moins nécessaire. Il serait plus logique de modifier la loi en augmentant le nombre d'électeurs par député et de réduire le nombre de députés en conséquence. Deux cents députés suffiraient amplement. Notre démocratie ne s'en porterait pas plus mal et le gouvernement donnerait l'exemple en diminuant ses dépenses.

Gilbert Duplessis, Laval



PHOTO IVANO H. DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

Les chiens, plus capable!

Les chiens à Montréal sont un non-sens. Au moment où j'écris ces lignes, je les entends japper pour tout et pour rien. Celui qui vit en dessous de chez moi est particulièrement névrosé. Le facteur, une porte qui claque, une auto qui freine, les enfants qui jouent dans la cour de récréation de l'école, l'univers en entier sollicite ses jappements incessants. Autour de chez moi, la race canine pullule. Des petits qui hurlent toute la journée et des gros bestiaux qui font trembler les murs dès qu'ils ouvrent leurs gueules. Je ne suis plus capable. J'interdirais à jamais les chiens dans les grandes villes comme Montréal. Les animaux ne sont pas heureux, ils agonisent. Un chien a besoin d'espace pour prendre son élan et vivre, comment peut-il y arriver en habitant dans un quatre pièces et demie? Impossible. Je ne comprends pas leurs maîtres d'accepter un tel état; êtes-vous aveugles? Vous dites aimer votre chien et vous lui faites subir cet affront? Cette mort lente avec un sourire idiot sur les lèvres? Les grandes villes ne sont faites que pour les poissons rouges et les chats, qu'on se le dise une fois pour toutes! Le reste de l'espace appartient à cet abruti d'homme... et au silence, s'il en reste.

Marc-François Rouleau, Montréal

À BIEN Y PENSER

La ministre de la Justice du Québec n'a fait que dire la vérité. Cette façon de faire ne semble pas être la norme chez nos politiciens car depuis, M^{me} Weil a été mise à l'écart et vertement critiquée.

— Jean Chenay, Sherbrooke

FORUM

Le voile ou la porte



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Quand le gouvernement Charest a déposé son projet de loi sur le niqab, quelques commentateurs et même certains avocats spécialisés en matière de droits civils se sont imaginé, sur la foi d'un texte assez alambiqué, que jamais la loi ne permettrait à des fonctionnaires de refuser les services de l'État à une personne portant un voile intégral.

Or, il ne s'était pas écoulé trois semaines depuis le dépôt du projet de loi 94 qu'un cas patent d'abus de pouvoir allait leur donner tort. En effet, on ne peut ouvrir la porte à la répression sans que cela ne mène à la répression.

Cette jeune femme voulait – et aimait – apprendre le français. La voilà confinée à la maison...

Hélas, ce dernier cas a été pratiquement passé sous silence dans la presse francophone, contrairement au cas plus problématique de Naema, dont on avait fait grand état. Cette dernière, on s'en souvient, avait été expulsée d'un cours de français pour immigrants parce que ses exigences exorbitantes dérangeaient le cours de la classe; elle refusait d'être vue de face par des étudiants masculins, de se prêter aux exercices de conversation et de communiquer avec les hommes. De guerre lasse, le cégep a décidé de l'expulser si elle n'acceptait pas de se dévoiler. La décision se tenait.

Au contraire, Aïsha (le pseudonyme d'une immigrante indienne) était une étudiante modèle – «l'une de nos meilleures étudiantes», précise Joanie Lavoie, la coordinatrice du centre d'intégration où la jeune femme suivait des cours de français. Malgré sa conception rigoriste de l'islam qui lui faisait porter le niqab, elle entretenait des relations cordiales avec ses collègues masculins, participait activement à la classe, articulait très bien et ne réclamait aucun accommodement particulier.

Or, après cinq semaines de cours où sa présence n'avait causé aucun problème à qui que ce soit, deux fonctionnaires du ministère de l'Immigration débarquent à la soviétique dans le centre pour placer Aïsha devant un ultimatum: le voile ou la porte. Leur intervention abrupte n'a même pas laissé le temps à la direction de l'école de préparer la jeune femme au choc qui allait suivre. Elle est retournée chez elle en pleurs: «J'aimais mes cours de français et cette classe était mon second foyer...»

Où l'on voit que lorsqu'un gouvernement stigmatise dans un texte de loi une minorité religieuse, il établit d'emblée un climat d'intolérance.

Le fait qu'une femme se croit tenue par sa religion de se couvrir le visage est, à nos yeux, ridicule (tout comme le sont beaucoup d'autres pratiques religieuses). Mais cela ne justifie aucunement que l'on prive une citoyenne ou une immigrante inoffensive (dont le mari, montréalais d'origine, est au surplus un contribuable québécois) de bénéficier des services gouvernementaux.

Le plus absurde, ici, est que cette jeune femme voulait – et aimait – apprendre le français. La voilà confinée à la maison, sans possibilité d'apprendre la langue commune et de sortir de son cercle familial. Il n'y a pas de quoi être fiers de nous, Québécois, qui prétendons vouloir intégrer nos immigrants.

Sur cette question, on n'attend pas grand-chose du PQ, pour qui les droits collectifs ont toujours eu préséance sur les libertés individuelles (sauf sous René Lévesque). Mais que sont devenus les libéraux, dont le premier crédo devrait être, comme leur nom l'indique et comme Claude Ryan le leur rappelait constamment, le respect des libertés civiles? La liberté de religion n'en fait-elle pas partie? A-t-on entendu des protestations contre le projet de loi 94, au dernier conseil général du PLQ? Il ne s'est même pas trouvé un seul militant pour demander des comptes à la ministre James sur le comportement de ses apparatchiks! Voilà qui montre à quel niveau de déchéance intellectuelle et morale en est rendu ce parti.

LE JOUR DE LA TERRE

Le capitalisme écologique

Ce n'est pas le militantisme vert qui a permis d'améliorer la qualité de notre environnement, mais l'économie de marché

PIERRE DESROCHERS



L'auteur est professeur de géographie à l'Université de Toronto et chercheur associé à l'Institut économique de Montréal.

Le discours environnementaliste a tendance à présenter les actions des êtres humains comme fondamentalement étrangères à la nature, et donc néfastes pour celle-ci. Pour une frange radicale des écologistes, l'existence même des humains, qui sont pourtant une espèce elle aussi issue de l'évolution naturelle, est aussi bénéfique pour mère Nature qu'un cancer.

Cette vision d'une nature dont l'équilibre fragile est constamment menacé par la cupidité humaine est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit généralement. Dans son traité *De l'âme* publié il y a plus de 1800 ans – une époque où la population mondiale était environ 30 fois moindre qu'aujourd'hui –, le théologien Tertullien constate ainsi avec horreur que les humains sont «un fardeau pour le monde; à peine si les éléments nous suffisent; les nécessités deviennent plus pressantes; cette plainte est dans toutes les bouches; la nature va nous manquer». Heureusement, ajoutait-il, «les pestes, les famines, les guerres, les gouffres qui ensevelissent les cités» agissent «comme un remède».

Comme l'expliquent les chercheurs Hans von Storch et Nico Stehr dans un récent article scientifique, bien avant que le soi-disant «consensus» ne blâme notre usage du charbon, du pétrole et du gaz naturel pour les changements climatiques, les périodes de refroidissement ou de réchauffement des derniers siècles ont été attribuées à diverses causes sans plus de fondement que la sorcellerie, la déforestation, l'invention du paratonnerre et plus tard de la télégraphie sans fil, les coups de canon tirés pendant la Première Guerre mondiale et ensuite les essais nucléaires.

Mais n'allez évidemment pas dire aux militants verts que l'absence de réchauffement depuis plus d'une décennie laisse entrevoir la possibilité que nos modestes émissions de gaz à effet de serre puissent être ajoutées à cette liste! Le verdict est entendu: les humains doivent expier

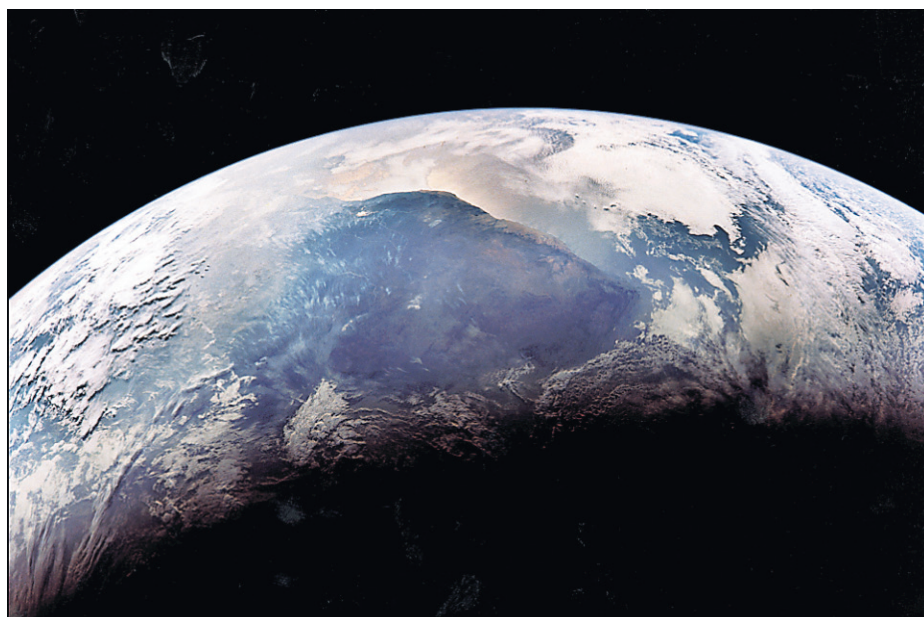


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Les êtres humains ne sont pas que des exploiters de la Terre, mais également de remarquables créateurs de ressources dont les actions ont généralement des effets bénéfiques sur le plan environnemental.

leurs péchés, car comment pourrions-nous être de plus en plus nombreux et de plus en plus riches sans avoir agi au détriment de nos écosystèmes?

Un paradoxe

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il est cependant tout à fait possible d'augmenter le nombre et le niveau de vie des êtres humains tout en réduisant leur impact environnemental. La clé de ce paradoxe est très simple: une population plus nombreuse et plus prospère ne compte pas que de nouvelles bouches à nourrir, mais également plus de cerveaux et de gens créatifs, de même que plus de ressources pour créer de nouvelles technologies. Dans un contexte d'économie de marché, les êtres humains ne sont pas que des exploiters de la nature, mais également de remarquables créateurs de ressources dont les actions, bien que cela n'en soit pas le but premier, ont généralement des effets bénéfiques sur le plan environnemental.

Par exemple, le développement du gaz naturel et de l'hydroélectricité a permis de réduire considérablement la demande pour le charbon et le bois de chauffage, ce qui a réduit la pression sur les forêts

et grandement amélioré la qualité de l'air dans les villes. De plus, la recherche du profit oblige constamment les gestionnaires et les techniciens à faire plus et mieux en réduisant leur consommation de ressources, de même qu'à vendre ou réutiliser leurs rebus plutôt que de les jeter à perte dans la nature.

Qui se souvient aujourd'hui que l'essence était il y a un peu plus d'un siècle un déchet de la production de kérosène (raffiné à partir du pétrole) dont on ne savait que faire? Ou encore que l'invention des voitures et des camions a considérablement réduit la quantité de terres agricoles requise pour nourrir les chevaux, eux-mêmes une source de pollution et de maladies autrement plus nocive?

Ce n'est pas la réglementation ou le militantisme vert qui a permis d'améliorer la qualité de notre environnement ces dernières décennies, mais plutôt un processus inhérent à l'économie de marché, celui qui mène à des innovations toujours plus efficaces et à une utilisation toujours plus économique des ressources. À quand un Jour de la Terre où l'on reconnaîtra enfin que la main invisible du marché a elle aussi le pouce vert?

La Terre n'est pas plate

Il importe de corriger les faussetés scientifiques telle l'affirmation selon laquelle le Soleil pourrait être la cause du réchauffement de la planète

NORMAND MOUSSEAU



L'auteur est professeur de physique à l'Université de Montréal. Il réplique ici au texte de Philippe Faucher, «La dissidence muselée», publié dans nos pages lundi dernier.

Il est un peu déprimant de voir M. Faucher, ramener sur le tapis la possibilité que l'activité solaire soit à l'origine du réchauffement climatique plutôt que l'augmentation des gaz à effet de serre. Cette possibilité, qui a été amplement étudiée par des astrophysiciens et autres spécialistes du Soleil, est mainte-

fement climatique est beaucoup plus précise qu'il y a 30 ans, 10 ans et même cinq ans. Or, quand les pseudodissidents se contentent de répéter leurs mêmes oppositions année après année, c'est la possibilité même d'un véritable dialogue politique qui est prise en otage. Au lieu de permettre une analyse intelligente des doutes et des certitudes de la communauté scientifique, on laisse plutôt planer, comme le fait Philippe Faucher, que les faits n'existent pas et qu'ils sont autant matière à débat que les mesures à prendre.

Or, ce n'est pas le cas. Affirmer que la Terre est plate et qu'elle est portée par une colonne sans fin de tortues ne change pas la réalité. Pire, continuer, malgré les nombreuses évidences, à défendre le

mée de la situation. C'est pourtant dans ce contexte que doivent travailler les chercheurs qui s'intéressent aux changements climatiques, ce qui les force à modifier une tradition de recherche universitaire où les interactions avec le public sont limitées à quelques communiqués par année.

Ainsi, dans un premier temps, on a créé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont le but est de mettre à jour à intervalles réguliers, et de manière aussi objective que possible, l'état des connaissances dans le domaine. Les rapports ne sont pas parfaits, évidemment, surtout en ce qui concerne la partie modélisation, qui représente un défi technique remarquable, mais le message qui s'en dégage est resté remarquablement cohérent depuis plus de 20 ans: il y a un réchauffement planétaire qui est causé par l'augmentation des gaz à effet de serre.

Tout comme pour la maladie de la vache folle et la grippe aviaire, il importe que les données scientifiques soient aussi solides que possible. Et le débat sur celles-ci doit se faire à un niveau rationnel. Il est tout à fait acceptable et normal qu'on s'attaque à des résultats scientifiques particuliers et qu'on relève leurs limites. Il faut accepter, par contre, que la connaissance puisse progresser et clore un débat, comme c'est le cas pour le fait que l'activité solaire n'est pas à l'origine du réchauffement de la planète.

Les rapports ne sont pas parfaits, mais le message qui s'en dégage est resté cohérent depuis plus de 20 ans: il y a un réchauffement planétaire qui est causé par l'augmentation des gaz à effet de serre.

nant complètement discréditée pour la majorité de la communauté scientifique et ne subsiste que dans le discours des opposants à tout crin à la lutte aux changements climatiques. Après tout, que peut-on faire si c'est la faute au Soleil?

Pourquoi est-ce important de corriger cette fausseté? Parce que la science, contrairement à ce que laissent entendre de nombreux critiques doctrinaires, progresse et que la compréhension que nous avons aujourd'hui du réchauf-

droit des «aplatistes» de monopoliser le débat revient à nier l'existence du progrès dans la connaissance.

L'incertitude

Personne, dans la communauté scientifique, ne nie l'existence d'incertitude, d'inconnues et la possibilité d'erreurs. Plusieurs scientifiques sont aussi mal à l'aise avec la récupération politique de résultats qui n'ont pas eu le temps de décanter, offrant ainsi une image défor-

JEEP PATRIOT SPORT 2010

ACHETEZ-LE POUR

13 495\$[‡] PRIX INCLUT 1 500\$[‡]
DE REMISE AU COMPTANT
ET 2 500\$* EN BONI
AU COMPTANT

OU CHOISISSEZ

UN TAUX VARIABLE PRÉFÉRENTIEL DE

41\$ @ 2,25%
PAR SEMAINE POUR 84 MOIS

MODÈLE PATRIOT LIMITED 4X4 MONTRÉ**



LE 4X4 LE PLUS ABORDABLE
ET LE PLUS ÉCOÉNERGÉTIQUE AU CANADA*



« MEILLEUR CHOIX
SÉCURITÉ » SELON L'IHS

PLUS OBTENEZ

0%
TAP[†]

FINANCEMENT
À L'ACHAT POUR 36 MOIS

500\$*
EN BONI
AU COMPTANT
SUR LA PLUPART
DES MODÈLES
2010

JEEP WRANGLER SPORT 4X4 2010

ACHETEZ-LE POUR

19 995\$[‡] PRIX INCLUT 1 500\$[‡]
EN BONI AU COMPTANT

OU CHOISISSEZ

UN TAUX VARIABLE PRÉFÉRENTIEL DE

60\$ @ 2,25%
PAR SEMAINE POUR 84 MOIS

« UNIQUE ET SANS RIVAL »
(JEAN-FRANÇOIS GUAY, LA PRESSE)



COTE DE SÉCURITÉ 5 ÉTOILES DE LA NHTSA
AUX ESSAIS DE COLLISION FRONTALE*

MODÈLE WRANGLER RUBICON 4X4 MONTRÉ**



TA BOSSE

PARCE QU'ICI C'EST JEEP.



Jeep
MD

DODGE



RAM

Passez vite chez votre concessionnaire Chrysler | Jeep_{MD} | Dodge | RAM

www.jeep.ca

L'acheteur avisé lit les petits caractères. ■, *, †, ‡, ¶ Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail pour usage personnel seulement sur les modèles sélectionnés. Les offres ne sont applicables qu'au moment de l'achat d'un véhicule admissible du 1^{er} avril au 30 avril 2010 chez les concessionnaires participants et peuvent changer sans préavis. Voyez votre concessionnaire pour les détails et les conditions. Les frais d'inscription au RDPRM incluant les frais de registre (60 \$), les droits sur les pneus neufs (15 \$), le transport (1 400 \$), la taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), l'immatriculation, l'assurance, les frais d'administration du concessionnaire et les taxes applicables sont en sus et seront exigés à la livraison. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. ‡ Le prix d'achat s'applique aux nouveaux Jeep Patriot Sport 4X2 2010 (MKTL74 + 25D) : 13 495 \$ et Jeep Wrangler Sport 2010 (JKL72 + 23B + WFF + TUF) : 19 995 \$. Le prix comprend, lorsque applicable, les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires, qui consistent en une remise au comptant et un boni au comptant. * L'offre en boni au comptant est offerte aux clients qui achètent ou louent un nouveau véhicule Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010 (excluant les modèles Dodge Challenger 2010 et les Dodge Caliber SE/CVP 2010). Le montant des bonis au comptant varie entre 500 \$ et 2 500 \$ selon le modèle acheté ou loué. Les bonis au comptant sont des allocations/rabais du fabricant consenties aux concessionnaires et seront déduits du prix négocié après l'application des taxes. † Les remises au comptant, allocations/rabais du fabricant consenties aux concessionnaires (Jeep Patriot Sport 4X2 2010 : 1 500 \$) sont offerts sur la plupart des modèles 2010 Chrysler, Jeep, Dodge et Ram, sauf Challenger, Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo, Ram Châssis-Cabine. Exemples : Jeep Patriot Sport 4X2 2010 (MKTL74 + 25D)/Jeep Wrangler Sport 2010 (JKL72 + 23B + WFF + TUF) avec un prix de vente de 13 495 \$/19 995 \$ financé à un taux annuel de 0 % pour 36 mois équivalent à 156 paiements hebdomadaires de 86,51 \$/128,17 \$, des frais de crédit de 0 \$ et une obligation totale de 13 495 \$/19 995 \$. ■ Tarif de financement à taux variable préférentiel de 2,25 % pour 84 mois offert pour la plupart des véhicules neufs 2010 sous réserve d'approbation de crédit de TD Canada Trust, avec un comptant initial de 0 \$. Offert sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010, sauf Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo, Ram Châssis-Cabine. Exemples : Jeep Patriot Sport 4X2 2010 (MKTL74 + 25D)/Jeep Wrangler Sport 2010 (JKL72 + 23B + WFF + TUF) avec un prix de vente de 13 495 \$/19 995 \$ financé à un taux variable préférentiel de 2,25 % pour 84 mois équivalent à 364 paiements hebdomadaires de 40,08 \$/59,38 \$, des frais de crédit de 1 094 \$/1 621 \$ et une obligation totale de 14 589 \$/21 616 \$. L'offre de taux variable préférentiel jusqu'à 84 mois est proposée pour le financement au détail. Le taux variable est le taux de financement préférentiel de TD et fluctue en conséquence. Les paiements ainsi que le terme du financement peuvent varier à la hausse ou à la baisse selon les fluctuations de taux. Cette offre n'est pas valide pour les résidents du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. * L'affirmation « plus abordable » est basée sur les prix annoncés de véhicules 4x4 concurrentiels à partir du 1^{er} janvier 2010, ainsi que sur les prix actuels de Chrysler. L'affirmation « plus écoénergétique » est basée sur le Guide de consommation de carburant 2010 et sur la catégorie 4x4 des petits multiségments/utilitaires 2010 de Ward. ** Prix du modèle montré : Jeep Patriot Limited 4x4 2010 (MKHL74 + 25F) : 21 995 \$, incluant 1 500 \$ de remise au comptant et 2 500 \$ en boni au comptant. Jeep Wrangler Rubicon 2010 avec deux toits (JKS72 + 23R + AEM) : 30 970\$, incluant 1 500 \$ en boni au comptant. * Tests effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). Méthodes de test utilisées lors de tests de collision frontale pour les modèles Jeep Wrangler 2010. ** SIRIUS est une marque de commerce de SIRIUS Satellite Radio Inc. ** Jeep est une marque déposée de Chrysler LLC et utilisée sous licence. Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep_{MD} • Dodge • RAM

SIRIUS
RADIO SATELLITE
12 MOIS GRATUITS D'ABONNEMENT



MEILLEUR SUPPORTEUR DE LA
LEAGUE DES ÉTOILES